ex FORMATION DES INGENIEURS FORESTIERS

Charte Forestière du Pays de Pouzauges

Évaluation et proposition d'actions

Mémoire de dominante Gestion Forestière

Mélanie OLIVIER

23e promotion

2012-2016

Année 2015-2016

Source de la photographie de couverture :

Vue sur le bassin versant de Rochereau depuis le Puy Crapaud (Pouzauges - 85) (Auteur : Mélanie OLIVIER)

Agroparistech – ENGREF
ex Formation des Ingénieurs Forestiers

Communauté de Communes du Pays
de Pouzauges

Charte Forestière du Pays de Pouzauges

Évaluation et proposition d'actions

Mémoire de dominante Gestion Forestière

Mélanie OLIVIER
23e promotion
2012-2016

Année 2015 - 2016

FICHE SIGNALÉTIQUE D'UN TRAVAIL D'ÉLEVES

AgroParisTech	**TRAVAUX D'ÉLEVES**
TITRE : CHARTE FORESTIÈRE DU PAYS DE POUZAUGES Évaluation et proposition d'actions	Mots clés : Évaluation, Plan d'actions, Charte Forestière de Territoire, bocage, châtaignier, haies, énergie, construction, carbone
AUTEUR(S) : Mélanie OLIVIER	Promotion : 23e
Caractéristiques : 1 Volume ; 89 Pages ; 31 Figures ; 11 Annexes ; 2 Cartes ; bibliographie	

CADRE DU TRAVAIL		
ORGANISME PILOTE OU CONTRACTANT : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges Nom du responsable : François PAPIN Fonction : Responsable Environnement		
Nom du correspondant AgroParisTech : Éric LACOMBE		
☑ Spécialité : Gestion Forestière	☐ Stage 2A ☑ Stage fin d'études Date de remise :	☐ Autre

SUITE À DONNER (réservé au Service des Etudes)
☐ Consultable et diffusable ☐ Confidentiel de façon permanente ☐ Confidentiel jusqu'au ……/……/…… , puis diffusable

Résumé :

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a commencé une démarche autour de la gestion durable et de la valorisation des boisements (taillis et haies bocagères) en 2003. Suite à un changement de mandat, la décision a été prise de remettre à jour la Charte Forestière de Territoire lancée en 2006. Dans l'objectif de proposer un programme d'actions potentiel pour les prochaines années, un travail d'évaluation a donc été nécessaire, afin d'identifier l'état d'avancement et l'impact des actions menées depuis une dizaine d'années, et de mettre en évidence les enjeux actuels. Les principaux axes de travail dégagés concernent l'amélioration de la connaissance du territoire, la gestion durable des haies et des taillis de châtaigniers, la préservation et la valorisation du patrimoine génétique et paysager, l'amélioration de la valorisation du bois local, et enfin, la sensibilisation du public et des acteurs. Les actions proposées dans un deuxième temps pourront servir de base au renouvellement de la CFT.

Summary :

In 2003, Pouzauges' municipality began a work approach on sustainable management and value-creation for its coppices and hedges. With the changing political mandate, the decision was taken to refresh the Territory Forest Convention which began in 2006. In order to suggest a potential actions program for next years, an evaluative work needed to be done. It alloweded to identify the leaded actions' progress and impacts, and to highlight the current issues. The main work streams which were proposed relate to the improvement of the territory knowledge, the sustainable management of the sweet chestnut tree coppices and the hedges, the genetic and landscape heritage protection and value-creation, the improvement of local wood transformation and use, and lastly, public and players awareness. The actions which were proposed in a second phase could be the basis for a new Territory Forest Convention.

Resumen :

El grupo de municipalidades de Pouzauges empezó un trabajo alrededor del manejo sostenible y de la valorización de sus montes bajos y de sus setos en 2003. Después del cambio de mandato político, tomarón la decisión de actualizar la Carta Forestal de Territorio, iniciada en 2006. A fin de proponer un programa de acciones potenciales para los próximos años, un trabajo de evaluación ha sido necesario, para identificar el estado de progreso y el impacto de las acciones llevadas desde hace una década, y para poner de relieve los desafíos actuales. Los principales ejes de trabajo identificados se refieren al mejoramiento del conocimiento del territorio, al manejo sostenible de los montes bajos de castaña y de los setos, a la preservación y valorización del patrimonio genético y paisajístico local, al mejoramiento de la valorización de la madera local, y por fin, a la conzientización del público y de los actores. Las acciones propuestas en un segundo tiempo podrán servir de base a la renovación de la Carta.

Remerciements :

Je remercie tout d'abord François PAPIN, mon maître de stage, pour son accueil et son soutien tout au long de ces six mois passés à la Communauté de Communes, pour ses conseils réguliers, ses explications, et ses encouragements.

Je remercie tout particulièrement Eric LACOMBE, pour avoir accepté d'être mon tuteur de stage, même si la thématique de celui-ci n'était pas des plus forestières. Merci à lui pour ses conseils avisés et sa disponibilité.

Merci à Laure DANGLA, d'avoir accepté de jouer le rôle de « personnalité extérieure » au sein du jury.

Merci aux élus du Comité de Pilotage de suivi du stage, en particulier à Yves BOUCHET, pour sa forte implication, son dynamisme, et son énergie, à Antoine HÉRITEAU pour son implication constante et ses conseils, et à Claude PRÉAU pour sa présence inconditionnelle.

Merci à Valérie PÉTÉ pour ses conseils bénéfiques, et merci aux membres de l'équipe technique, Yann, Ludovic et Guillaume, pour leur bonne humeur contagieuse et l'énergie qu'ils ont fourni pour participer à mon intégration au sein de l'équipe pendant ces six mois.

Merci à Valérie et à Bertrand du service comptabilité pour le temps et le soutien accordé.

Merci à Laurent pour son soutien technique au cyber-centre.

Enfin, merci à tous mes courageux relecteurs pour leur temps et leurs conseils !

Table des matières

Table des matières

Résumé : 6

Summary : 6

Resumen : 7

Remerciements : 1

Table des matières 2

Table des illustrations : 5

Index des abréviations : 6

Introduction : 7

1/ Le Pays de Pouzauges : un territoire bocager dynamique 8

1.1/ Caractéristiques socio-économiques et physiques du territoire 8

1.1.1) Contexte socio-économique 8

1.1.2) Les principales caractéristiques physiques du territoire 10

1.2/ La filière forêt-haies-bois sur le territoire : un développement déséquilibré 11

1.2.1) Le maillage bocager : un patrimoine en recul 11

1.2.2) Les boisements : statut de propriété et traitements sylvicoles 11

1.2.3) La filière forêt-haies-bois et ses différentes composantes. 13

1.3/ Historique de la CFT 14

1.3.1) Origine du projet et actions préalables à la Charte Forestière de Territoire 14

1.3.2) Élaboration de la Charte Forestière de Territoire en 2006 16

1.3.3) Périmètre de la CFT 16

1.3.4) Actions du premier programme d'actions de la CFT ayant vu le jour 17

1.4/ Le renouvellement de la CFT 19

1.4.1) Problématique de stage 19

1.4.2) Constitution d'un Comité technique de suivi du stage 20

1.4.3) Étapes de réalisation de l'étude 21

2/ Évaluation des actions menées depuis 2003 et mise en évidence des changements de contextes 22

2.1/ Méthodologie d'évaluation 22

2.1.1) Que fallait-il évaluer ? 22

2.1.2) Acteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation 23

2.1.3) Méthode d'enquête 24

2.2/ Rencontre des acteurs 24

2.2.1) Description des rencontres 24

2.2.2) Déroulé des entretiens 24

2.3/ Bilan des entretiens 24

2.3.1) Évaluation de l'état d'avancement des actions 24

2.3.2) Évaluation de l'animation 25

2.3.3) État des lieux du contexte actuel et des évolutions par rapport au lancement du projet 26

2.3.4) Identification des enjeux actuels et futurs 28

3/ Proposition d'actions 32

3.1/ Identification des actions potentielles et étude de faisabilité 32

3.1.1) Prise de connaissance des actions extérieures menées pour les mêmes types d'enjeux pouvant constituer des pistes de réflexion 32

3.1.2) Identification des acteurs locaux potentiels pour porter l'action *40*
3.1.3) Détermination des coûts et identification des financements potentiels *41*
3.2/ Processus de construction du plan d'action 43
3.2.1) Décisions prises, action par action *43*
3.2.2) Détail des fiches action : remarques sur les rubriques. *45*
3.2.3) Périmètre de la CFT *45*
3.2.4) Durée du plan d'actions *45*

4/ Limites de l'étude et perspectives. **46**
4.1/ Limites de l'étude 46
4.1.1) Limites de la phase d'évaluation *46*
4.1.2) Limites des propositions d'actions *46*
4.1.3) Limites de l'étude de faisabilité *47*
4.2/ Perspectives 47
4.2.1) Travail restant à accomplir à court terme *47*
4.2.2) Bilan des enjeux prioritaires, et des actions demandant un fort investissement humain et/ou financier *47*
4.2.3) Modification potentielle du périmètre de la CFT *48*
4.2.4) Actions à envisager à plus large échelle *48*
4.2.5) Conseils pour l'animation *49*
4.2.6) Atouts et contraintes du territoire pour la mise en place d'une Charte Forestière *49*

Conclusion : **50**

Références Bibliographiques : **51**

Sites internet consultés : **52**

Table des annexes : **53**

ANNEXE 1 : Légende de la carte « contexte régional » du BRGM (Source : géoportail) **54**

ANNEXE 2 : **55**

Occupation des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges .. **55**

(Source : Mélanie OLIVIER) **55**

ANNEXE 3 : Extrait de l'étude **56**

Estimation de la ressource bocagère et étude de faisabilité pour la mise en place d'une plate forme de tri et de valorisation du bois sur le canton de Pouzauges (Source : Chambre d'Agriculture, CTU 2006) **56**

ANNEXE 4 : Problématiques et enjeux mis en évidence en 2006 (Source : BoiSynergie Consultants) **57**

ANNEXE 5 : Plan de Gestion de Haies (Source : Chambre d'Agriculture) **60**

ANNEXE 6 : Exemple de guide d'entretien utilisé pour les entretiens individuels (guide élus) **66**

(Source : Mélanie OLIVIER) **66**

ANNEXE 7 : Plan d'actions (Source : Mélanie OLIVIER) **69**

ANNEXE 8 : Exemples de fiches action **71**

(fiches n° I-1.1, II-1.1, III-2.1, IV-2.1, V-2.1, VI-2.3) **71**

(Source : Mélanie OLIVIER) **71**

ANNEXE 9 : Répartition du temps d'animation pour les différentes actions **83**

(Source : Mélanie OLIVIER) **83**

ANNEXE 10 : Répartition des coûts annuels et subventions éventuelles pour les différentes actions (Source : Mélanie OLIVIER) 84

ANNEXE 11 : Priorisation des actions par les élus du Comité de Pilotage « Ressources et énergie », en charge de la CFT, lors de la réunion du 21/06/16 (Source : Mélanie OLIVIER) 87

Table des illustrations :

Figure 1 : Localisation nationale de la Communauté de Communes de Pouzauges 8
Figure 2 : Communautés de Communes du Pays du Bocage Vendéen 8
Figure 3 : Caractéristiques physiques de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges 9
Figure 4 : Vue sur le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise, depuis le Puy Crapaud (Pouzauges) 9
Figure 5 : Carte géologique de la Communauté de Communes de Pouzauges 10
Figure 6 : Morcellement de la propriété forestière (Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER) 11
Figure 7 : Surface de forêt privée possédant un Document de gestion durable 12
Figure 8 : Forêt communale (1) (Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER) 12
Figure 9 : Forêt communale (2) (Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER) 13
Figure 10 : Plateforme de séchage bois, chaufferie collective de la Flocellière (Auteur : François Papin) 15
Figure 11 : Exemple de Plan de Gestion de Haies – cartographie des haies par typologie sur une exploitation 17
Figure 12 : Exemple de Plan de Gestion de Haies - typologie, orientations sur une exploitation 17
Figure 13 : Exemple de Plan de Gestion de Haies - programme des opérations sur une exploitation 18
Figure 14 : Châtaignier greffé sur la commune de Sèvremont (Auteur : Mélanie OLIVIER) 19
Figure 15 : Constitution du Comité Technique de suivi du stage (Source : Mélanie OLIVIER) 20
Figure 16 : Phases de déroulement du stage (Source : Mélanie OLIVIER) 21
Figure 17 : Actions et activités sur lesquelles a porté l'évaluation (Source : Mélanie OLIVIER) 23
Figure 18 : Nombre d'acteurs interrogés par type d'activité (Source : Mélanie OLIVIER) 23
Figure 19 : État d'avancement des actions proposées en 2006 (Source : Mélanie OLIVIER) 25
Figure 20 : Changements de contextes (1) (Source : Mélanie OLIVIER) 27
Figure 21 : Changements de contextes (2) (Source : Mélanie OLIVIER) 27
Figure 22 : Exemple de mauvaise qualité de coupe mécanique, au grappin-coupeur à cisaille, sur la commune de la Flocellière, (Auteur : Mélanie OLIVIER) 28
Figure 23 : Coupe rase de taillis sur la commune de la Flocellière (Auteur : Mélanie OLIVIER) 29
Figure 24 : Acteurs contactés pendant la phase de proposition d'actions (Source : Mélanie OLIVIER) 32
Figure 25 : Chantier de scierie mobile (Le Pin - 79) (Auteur : Mélanie OLIVIER) 33
Figure 26 : Cartographie des chaufferies bois mises en place et en projet en Pays de la Loire en 2011 34
Figure 27 : Principes de fonctionnement des standards de certification carbone 37
Figure 28 : Schéma du mécanisme de Paiements pour Services Écosystémiques 38
Figure 29 : Exemple d'éclaircies et de cloisonnements au Parc Soubise (Mouchamps - 85) 39
Figure 30 : Synthèse des partenariats techniques établis pour la future CFT (Source : Mélanie OLIVIER) .. 41
Figure 31 : Échéancier des actions pour la future CFT (Source : Mélanie OLIVIER) 44

Index des abréviations :

- ASLGF : Association Syndicale Libre de Gestion Forestière
- ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement
- BCAE : Bonnes Conditions Agro-Environnementales
- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
- CFT : Charte Forestière de Territoire
- CoPil : Comité de Pilotage (constitué d'élus référents)
- CoTech : Comité Technique (constitué d'acteurs du territoire, de partenaires techniques, de structures financeuses, et d'élus référents)
- CNPF : Centre National de la Propriété Forestière
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CPR : Contrat Paysages Ruraux
- CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant
- CRD : Contrat Régional de Dévelopement
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- CTU : Contrat Territoire Unique
- CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
- DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DGD : Document de Gestion Durable
- DRRAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
- FEADER : Fond Européen Agricole pour le DÉveloppement Rural
- GIEEF : Groupement d'Intérêt Économique Énvironnemental et Forestier
- IDF : Institut pour le Développement Forestier
- LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- MAEC : Mesure Agro-Environnementale Climatique
- MAP : Mètre cube Apparent Plaquettes
- PAC : Politique Agricole Commune
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PGH : Plan de Gestion de Haies
- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- PSG : Plan Simple de Gestion
- PSGV : Plan Simple de Gestion Volontaire
- SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- SIE : Surface d' Intérêt Écologique
- TVB : Trame Verte et Bleue

Introduction :

Le bocage, c'est « le bois partout, la forêt nulle part », comme le relève un élu du territoire de Pouzauges. C'est aussi la prise de conscience faite au niveau national et européen, qui déclenche l'intégration de plus en plus importante du rôle de l'arbre dans les exploitations agricoles, dans les dispositifs d'aides financières telles que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en 2014, et la Politique Agricole Commune, à travers la BCAE7[1] en 2015.

C'est aussi le constat que font les élus du Pays de Pouzauges, situé au cœur du haut bocage Vendéen, dès 2003. En effet, les taillis de châtaigniers dépérissant par manque d'entretien, et la diminution du linéaire de haies suite aux divers remembrements motivent les élus à lancer des actions afin de préserver et de valoriser ce patrimoine bocager. Celles-ci aboutissent à la mise en place d'un diagnostic de Charte Forestière de Territoire en 2006, qui intègre le territoire de Pouzauges au réseau national des Chartes Forestières.

Depuis dix ans, certaines actions ont pu voir le jour, en particulier sur l'exploitation des taillis de châtaignier, la gestion durable des haies et le développement de la filière bois énergie locale.

En dix ans, le contexte bocager a grandement changé, en particulier à cause des difficultés nationales de l'élevage, et suite à la mise en place locale d'entreprises d'exploitation forestière, mécanisées ou non, qui rendent l'exploitation des bois plus aisée. De part la morphologie vallonnée du territoire, les questions des impacts de cette exploitation, et des disparitions de haies, sur le paysage, l'érosion des sols, la qualité de l'eau, et la biodiversité sont de plus en plus présentes dans les mentalités.
De plus, les obligations règlementaires concernant la transition énergétique (PCAET), et l'intégration de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (TVB) s'intègrent entièrement dans la démarche des élus de se ressaisir de la Charte Forestière du territoire.

Comme toute politique publique, il convient d'évaluer le travail effectué, afin de mettre en évidence les points à pérenniser ou à relancer, afin de comprendre les causes de non fonctionnement de certains projets, et afin de mettre en évidence les nouveaux enjeux du territoire, dans une démarche de questionnement pour l'avenir :

Quelles ont été les actions mises en place ou induites par la démarche, sur la communauté de communes de Pouzauges, et leurs impacts sur le territoire ? Quels sont les enjeux actuels, persistants ou dus aux changements de contextes, et quelles sont les marges de manœuvre de la collectivité pour y répondre, entièrement ou en partie ?

Après avoir présenté le contexte du territoire de Pouzauges, nous exposerons la méthode et le déroulé de l'évaluation, ainsi que l'analyse des résultats de cette première phase. Dans un troisième temps, la démarche de proposition d'actions sera décrite. Enfin la dernière partie sera consacrée à une prise de recul sur le travail effectué et les perspectives envisagées.

[1] Bonnes Conditions Agro-Environnementales

1/ Le Pays de Pouzauges : un territoire bocager dynamique

1.1/ Caractéristiques socio-économiques et physiques du territoire

1.1.1) Contexte socio-économique

Figure 1 : Localisation nationale de la Communauté de Communes de Pouzauges

(Source : http://www.cartes-2-france.com)

Les 31 882 ha du Pays de Pouzauges se situent au Nord-Est du département de la Vendée, au sein du syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen.

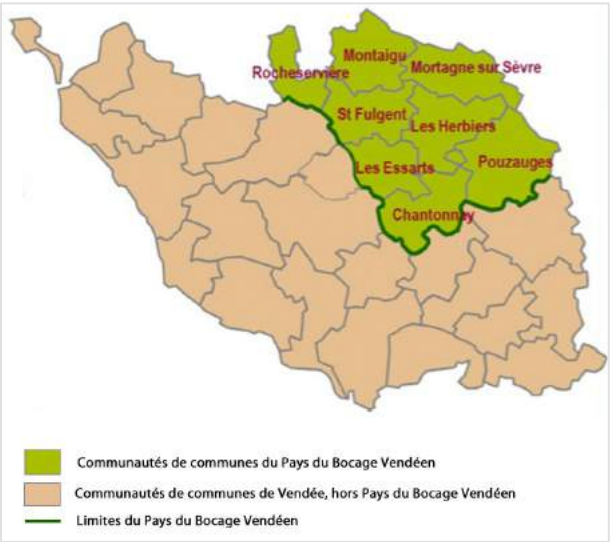

Figure 2 : Communautés de Communes du Pays du Bocage Vendéen

(Sources : Pays du Bocage Vendéen, Mélanie OLIVIER)

Il est composé de dix communes : Chavagnes-les-redoux, le Boupère, la Meilleraie-Tillay, Monsireigne, Montournais, Pouzauges, Réaumur, Saint-Mesmin, Sèvremont (commune nouvelle composée des communes des Chatelliers-Chateaumur, de la Flocellière, de la Pommeraie-sur-Sèvre, et de Saint-Michel-Mont-Mercure), et le Tallud Sainte Gemme.

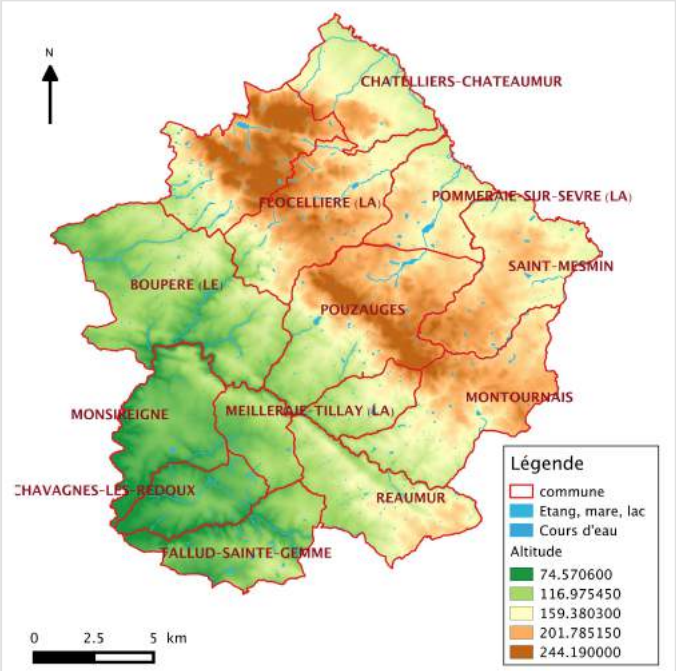

Figure 3 : Caractéristiques physiques de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

(Sources : GéoVendée, Mélanie OLIVIER)

La communauté de communes abritait 23 749 habitants[2] début 2016. Le territoire est caractérisé par une dynamique touristique importante, stimulée par le Puy du Fou, situé sur la commune voisine des Epesses (sur la Communauté de Communes des Herbiers – cf figure 2). Cependant les emplois du secteur tertiaire (commerces, services) restent moins importants que dans le reste du département, dû à une forte dynamique locale du secteur industriel :

L'industrie familiale, à rayonnement national voire international (Fleury Michon, Gautier, …) est en effet un réel moteur du territoire, représentant plus de la moitié des emplois[3] dans de multiples secteurs d'activité (agroalimentaire, bois, automobile, textile, …). Enfin l'agriculture, qui fait partie intégrante de l'identité du territoire, est essentiellement constituée de systèmes de polyculture-élevage (maïs, blé, bovin laitier et allaitant et volaille principalement). La surface moyenne des exploitations et la proportion de céréales par exploitation ont cependant tendance à augmenter (cf figure 4).

Figure 4 : Vue sur le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise, depuis le Puy Crapaud (Pouzauges)

(Auteur : Mélanie OLIVIER)

[2] Suivi des recensements annuels INSEE (actualisation au 04/01/2016)

[3] Données fournies par le Service Développement Économique de la Communauté de Communes (Source : Étude d'attractivité, MDEDE 2015)

1.1.2) Les principales caractéristiques physiques du territoire

Le territoire du Pays de Pouzauges se situe à cheval sur les bassins versants de Rochereau et de la Sèvre Nantaise, avec une altitude variant de 75m à 290m – point culminant du département (cf figure 3).

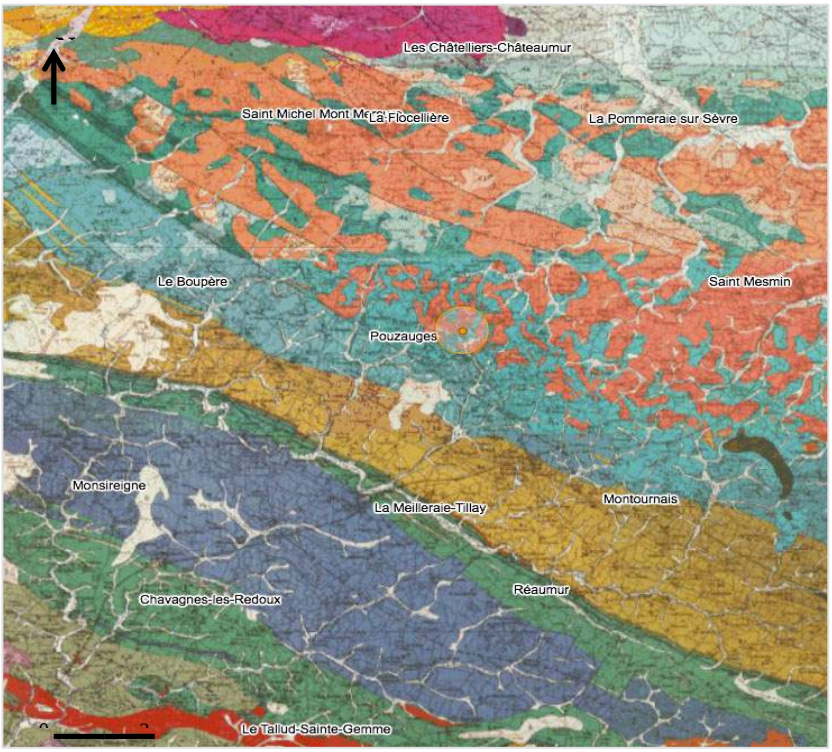

Figure 5 : Carte géologique[4] de la Communauté de Communes de Pouzauges

(Sources : Géoportail : carte géologique du BRGM au 1/50 000 [5], Mélanie OLIVIER)

Le socle rocheux correspond à la partie sud du Massif Armoricain. Les sols issus de l'altération de ces granites sont des sols bruns acides à texture sableuse et des sols bruns lessivés. Localement, il peut y avoir présence de formations de type lœss ou alluvions, sablo-argileuses voire graveleuses, peu perméables (BoiSynergie Consultants, 2006 - Guilloteau, 2004).

De par la nature des sols et de la roche mère, la partie Nord Est de la communauté de communes, appartenant au bassin versant de la Sèvre Nantaise, est plus vallonnée, et on y observe une plus grande proportion de prairies par rapport aux cultures qu'au sud ouest. De plus, la majeure partie des eaux utilisées pour la consommation humaine sont des eaux de surface, sur un bassin versant comme sur l'autre, d'où un fort enjeu pour le maintien de leur qualité.

Grâce à la proximité avec l'océan, le climat océanique permet une pluviométrie de 897 mm/an (moyenne des années 1976 à 2005), des températures moyennes minimales de 7,9°C et des températures moyennes maximales de 16,0°C (moyenne calculée sur les années 1981 à 2010) (Bassin Versant de la Sèvre Nantaise Institution interdépartementale, 2013)

L'occupation des sols est celle d'un territoire bocager, diversifiée, et avec une représentation assez importante des prairies, des systèmes culturaux et autres terres arables par rapport à la couverture forestière et urbaine (cf Annexe 2).

---

[4] voir légende en Annexe 1.

[5] Bureau de Recherches Géologiques et Minières

1.2/ La filière forêt-haies-bois sur le territoire : un développement déséquilibré

1.2.1) Le maillage bocager : un patrimoine en recul

Le maillage bocager, incontestablement au cœur du patrimoine paysager du territoire, est cependant plus dense sur les communes situées au nord-est qu'au sud-ouest. C'était déjà le cas en 2006 (cf Annexe 3), où la densité moyenne par commune variait entre 35 et 115 m linéaire/ha, avec une moyenne à environ 80 ml/ha ; et le constat reste d'actualité.

1.2.2) Les boisements : statut de propriété et traitements sylvicoles

La surface forestière représente 1552 ha sur le territoire de la communauté de communes, soit 4.87% de la surface totale, c'est à dire un taux de boisement légèrement inférieur à la moyenne vendéenne, de 5,2%. Parmi ces 1552ha, 1200ha sont des peuplements de châtaigniers (Chambre d'Agriculture 85 et al., 2006), situés majoritairement sur les collines vendéennes. Les communes du sud-ouest sont donc celles qui sont majoritairement concernées par les autres peuplements forestiers (chênaies, plantations de douglas, de pins et de feuillus précieux).

La propriété forestière est très largement privée et morcelée, comme le montre le graphique ci-dessous [6] :

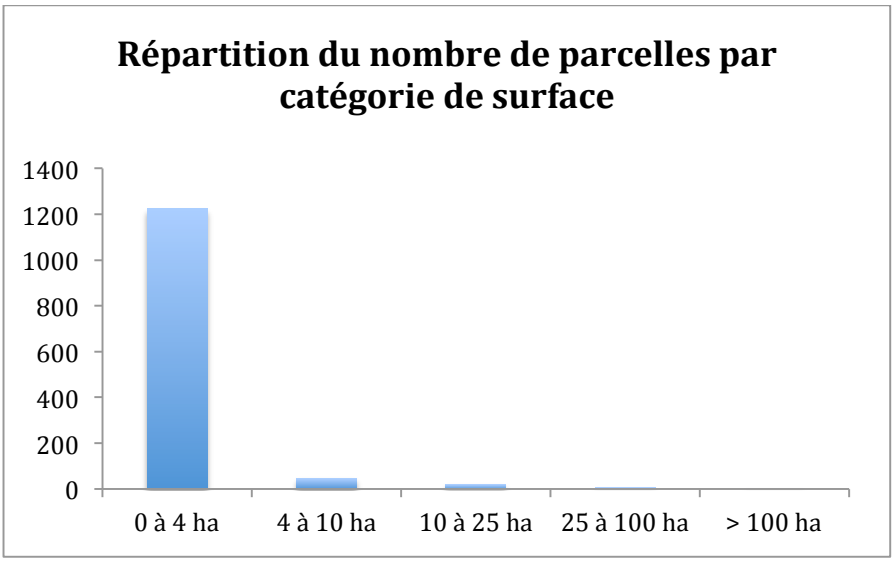

Figure 6 : Morcellement de la propriété forestière (Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER)

De plus, excepté pour la catégorie de 25 à 100 ha, la majeure partie de la propriété forestière ne possède pas de documents de gestion durable. Le graphique ci-dessous (figure 7) présente les surfaces possédant un document de gestion durable. Parmi celles-ci, 240 ha possèdent un PSG et 120 ha possèdent un CBPS.[7] La seule propriété de plus de 100ha possède un PSG en cours de renouvellement.

Les 20,8% de la surface composés de parcelles de plus de 25ha sont répartis sur seulement six parcelles différentes.

[6] Données (figures 6 à 9) non publiées, fournies par le Centre Régional de la Propriété Forestière (Vendée)
[7] Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

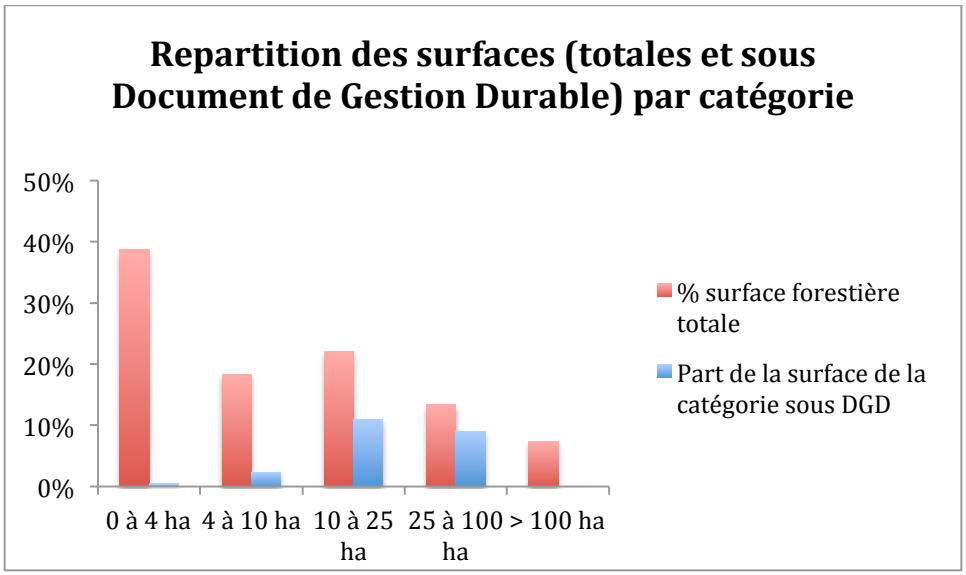

Figure 7 : Surface de forêt privée possédant un Document de gestion durable

(Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER)

Les boisements appartenant aux communes, quant à eux, représentent environ 35ha sur le territoire du canton, soit approximativement 2% de la surface forestière totale. La forêt domaniale est, elle, totalement absente. Les graphiques suivants (figure 8 et 9) représentent les répartitions de surface et du nombre de parcelles par commune et par classe de surface.

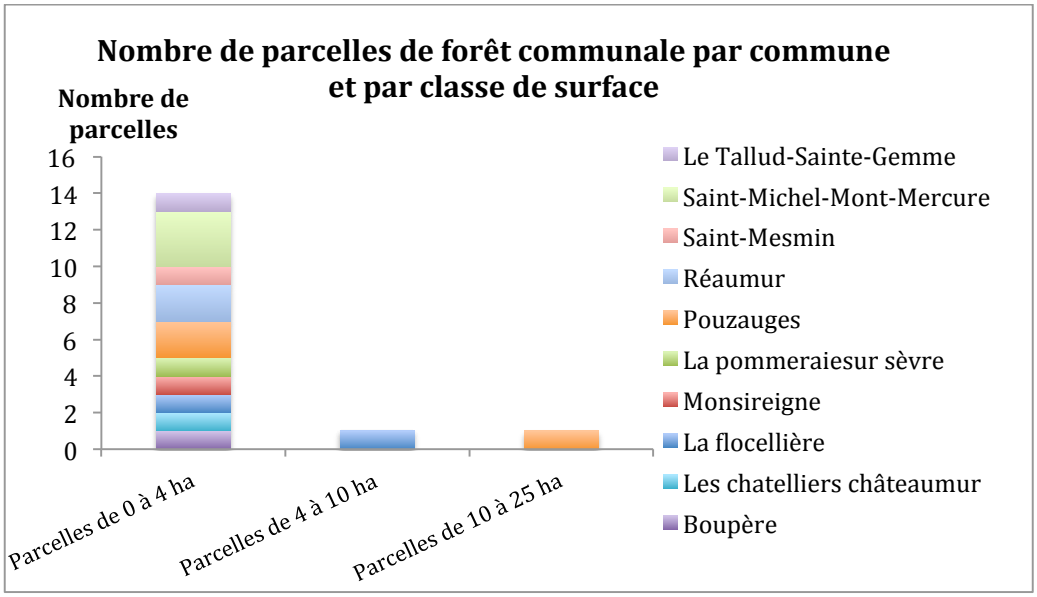

Figure 8 : Forêt communale (1) (Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER)

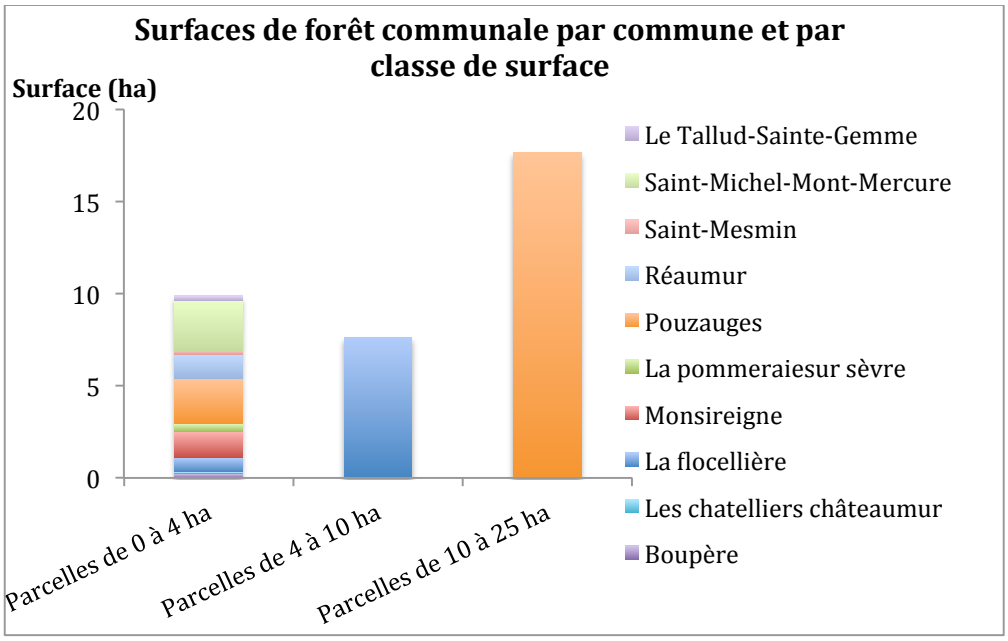

Figure 9 : Forêt communale (2) (Sources : CRPF Vendée, Mélanie OLIVIER)

La forêt communale de Pouzauges, dite Bois de la Folie, présentait un aménagement pour les périodes 2005 à 2014, qui n'a pas été suivi de façon très précise, et n'est plus en vigueur depuis deux ans.

La propriété forestière est donc très morcelée sur la communauté de communes, avec 98% de forêt privée. Sur les 1839 propriétaires forestiers identifiés en 2003[8], 1292 (70%) vivent encore cependant en Vendée, dont 872 (47%) sur le territoire de la communauté de communes. De par la très forte présence de la micropropriété, se posent néanmoins les questions de la gestion durable du massif, de son exploitation et de la valorisation des bois.

1.2.3) La filière forêt-haies-bois et ses différentes composantes.

La filière bois énergie locale s'est largement développée grâce à la mise en place des trois chaufferies bois collectives, au Boupère (400kW, 2007), à la Meilleraie-Tillay (75 kW, 2011), et à la Flocellière (220 kW, 2013). Les approvisionnements en bois, de 800T/an sur les trois chaufferies, se font de façon coordonnée. Les fournisseurs sont en grande partie des agriculteurs du territoire, et des entreprises d'exploitation forestière.

Les autres débouchés sur le territoire, concernent surtout le piquet pour les taillis de châtaignier. Des entreprises d'exploitation et de première transformation se sont mises en place, suite à la première initiative, permettant ainsi de valoriser le bois des taillis de châtaignier et des haies du territoire.

Le reste de la filière locale est caractérisée par un grand nombre d'entreprises de seconde transformation du bois et quelques grosses scieries, mais qui actuellement, ne transforment qu'une très faible proportion de bois local.

[8] Données non publiées, fournies par le CRPF (Vendée)

1.3/ Historique de la CFT

1.3.1) Origine du projet et actions préalables à la Charte Forestière de Territoire

1.3.1.1 Une démarche de valorisation des taillis de châtaignier :

Dans le cadre des Contrats Régionaux de Développement, en 2003, la Région Pays-de-la-Loire proposait des financements aux collectivités sur les thématiques de développement social, économique et environnemental. Les subventions accordées à la Communauté de Communes ont permis, à l'époque, de commencer un travail sur la valorisation des taillis de châtaigniers.
En effet, le constat avait été fait par les élus que le manque d'entretien et d'exploitation des taillis entraînaient leur dépérissement et leur perte de valeur.
Le poste du responsable environnement actuel a été créé dans ce cadre. Cependant, personne n'avait conscience des problématiques liées aux taillis de châtaignier ni de la cause du manque d'exploitation forestière.

Une étude auprès des propriétaires forestiers a donc été menée, afin de comprendre leurs besoins : 20% des 150 propriétaires contactés ont répondu. Il en a découlé qu'un certain nombre de massifs étaient inaccessibles, et des travaux ont donc été financés, afin de desservir et d'aménager des places de dépôts pour 31ha (Guilloteau, 2004).

Figure 10 : Desserte créée grâce au CRD (la Petite Cibretière, Pouzauges) (Auteur : Mélanie OLIVIER)

En parallèle, et toujours dans le cadre du CRD, une étude de filière (CRPF Vendée, 2004) du bois de châtaignier a été confiée au CRPF. Elle a été menée sur les régions Pays de Loire, Poitou-Charentes et Bretagne. Elle avait pour but d'inventorier les différentes types de taillis présents sur le Pays de Pouzauges (étude réalisée sur 80ha environ, soit 10% de la surface), et de recenser les Entreprises de Travaux Forestiers, les exploitants et utilisateurs de bois, susceptibles de réaliser des travaux et/ou de s'approvisionner en bois sur le territoire de la communauté de communes.
Il ressort de l'étude que les peuplements du Pays de Pouzauges présentent un fort potentiel de production de bois de qualité menuiserie, même si peu de travail est effectué dans ce sens, la plus grande partie du bois présente étant donc de qualité piquet/fascine.
De plus, sur les 62 Entreprises de Travaux Forestiers recensées, seulement six ont évoqué la possibilité de travailler sur le canton. A contrario, un nombre important d'exploitants et d'utilisateurs de bois était intéressé, en précisant toutefois que la quantité de grumes de qualité était insuffisante par rapport aux besoins.

Afin de continuer à approfondir la connaissance du territoire et des problématiques concernant le châtaignier, un stagiaire en BTS forestier a été employé par la suite, pour étudier plus précisément 13 propriétés, d'une surface totale de 130ha. Le but était de déterminer les stations sur lesquelles le châtaignier était le mieux adapté, de décrire précisément les peuplements. Des Plans Simple de

Gestion ont été proposés à certains propriétaires, afin d'orienter la sylviculture vers des éclaircies d'amélioration dans les taillis lorsque la station le permettait.

1.3.1.2 Le développement de la filière bois énergie :

En parallèle, et dans la dynamique lancée par les actions de la communauté de communes, la commune du Boupère a entamé une réflexion sur la mise en place d'une chaufferie bois pour sa salle des fêtes. Le bâtiment ne s'avérant pas adapté (à cause d'une consommation annuelle trop peu importante et irrégulière) une chaufferie bois de 400kW est finalement mise en place en 2006, pour chauffer principalement l'EHPAD[9], avec un réseau de chaleur pour chauffer la mairie, une salle associative et une salle de sport. Des logements sociaux ont ensuite été raccordés.

Suite à cette démarche exemplaire, deux autres chaufferies bois collectives ont été mises en place, sur les communes de la Flocellière et de la Meilleraie-Tillay.

Figure 11 : Plateforme de séchage bois, chaufferie collective de la Flocellière (Auteur : François PAPIN)

Un des objectifs de départ était de mettre en place une économie circulaire, pour lequel l'argent investi resterait sur le territoire. Les propriétaires forestiers et agriculteurs locaux ont donc été interrogés afin d'évaluer leurs motivations à fournir du bois déchiqueté aux communes. Un réseau d'une quinzaine d'agriculteurs fourni aujourd'hui les trois chaufferies du territoire.

> ***« Les chaudières bois des communes, c'est surtout important parce que ça valorise un travail qu'il faudrait faire de tout de manière »***
>
> *Exploitant agricole du canton de Pouzauges*

Une étude réalisée par la Fédération Départementale des CUMA (Chambre d'Agriculture 85 et al., 2006) a, de plus, été accomplie afin d'envisager la faisabilité de la mise en place d'une plateforme de tri et de valorisation du bois. Étant donné les conclusions positives de l'étude pour une partie des scénarii évoqués, le bureau d'étude Katalyse a été mandaté pour effectuer une pré-étude préalable au fonctionnement et à la gestion d'une plateforme (Katalyse Conseillers d'Entreprises, 2006). Cependant, du fait du manque de portage politique, le projet a été abandonné. Finalement, chaque chaufferie communale s'est équipée de sa propre plateforme de séchage, et la plateforme de tri n'a pas été mise en place.

En revanche, une initiative privée de transformation du bois de châtaignier, déclenchée par la démarche intercommunale, a permis d'entamer une valorisation différentiée des bois de meilleure qualité.

Enfin, en 2011, avec la volonté de changer le système de chauffage du centre aquatique de Pouzauges, une étude quant à la faisabilité de la mise en place d'une chaufferie bois et un réseau de

[9] Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

chaleur intégrant le collège et le lycée à proximité est effectuée (EDEL, 2009). Elle est concluante, mais de par le faible soutien politique local, le projet est abandonné.

1.3.1.3 La valorisation du bois des haies et le soutien à la plantation :

De 2005 à 2009, les Contrats Paysages Ruraux financés par le Conseil Général de Vendée ont permis de faire un état des lieux du maillage bocager sur les communes du Boupère et de Pouzauges, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Ils ont permis de constater que beaucoup de haies vieillissaient et qu'il était urgent de les rajeunir. Un diagnostic a été fait afin de déterminer les sites de plantation potentiels et, en concertation avec les agriculteurs du canton, des plantations ont été effectuées. De plus, des formations à la conduite de haies (démonstration d'élagage, de déchiquetage,…) ont été proposées.

Afin de s'assurer de la pérennité de l'approvisionnement des chaufferies bois collectives, une étude de ressource a été menée dans le cadre des CTU[10] par la chambre d'agriculture et le CRPF, en 2006, à l'échelle du canton, en s'appuyant sur l'état des lieux exhaustif réalisé sur le Boupère et sur Pouzauges. Elle démontre qu'en considérant seulement les haies du canton, l'accroissement annuel facilement accessible était de 4 000 MAP - ce chiffre ne prenant pas en compte le retard d'exploitation important (Chambre d'Agriculture et al., 2006). Par rapport à la consommation de 800T/an de bois vert déchiqueté pour les trois chaufferies collectives, soit au maximum 2 700 MAP/an, une large marge est laissée.

De 2009 à 2015, le CPIE Sèvre et Bocage effectue l'inventaire des zones humides du canton, et en parallèle, un inventaire des haies sur les communes appartenant au bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cette étude permet d'appuyer le constat effectué en travaillant sur les photos aériennes depuis 1989[11] : une forte diminution du linéaire de haies est observée entre 1989 et 1995, suivi d'une stabilisation jusqu'à 2007. Enfin, depuis cette date, sur l'échantillon de 1200 ha étudié sur la commune de Sèvremont, 1/10 du linéaire de haies a disparu. Cette diminution est inégalement répartie, et en parallèle, une augmentation des linéaires taillés au niveau sommital est observée.

1.3.2) Élaboration de la Charte Forestière de Territoire en 2006

Les projets concernant la gestion durable et la valorisation des boisements étant en cours, la DRAAF[12] a fait remarquer, en 2006, que la démarche de la communauté de communes correspondait au cadre des démarches nationales de Chartes Forestières de Territoires. Un diagnostic complémentaire a donc été effectué par un bureau d'étude, et un plan d'actions a été mis en place. Quatre enjeux principaux sont alors identifiés[13] :

- dynamiser la filière châtaignier
- assurer la pérennité du bocage et le valoriser
- valoriser le bois matériaux et énergie
- valoriser le patrimoine forestier et bocager

1.3.3) Périmètre de la CFT

Le périmètre choisi pour mettre en place la Charte Forestière de Territoire a été le territoire de la communauté de communes du Pays de Pouzauges, étant donné qu'elle était structure porteuse. De plus le travail de valorisation du châtaignier initié avec le CRD avait été effectué à cette échelle, il semblait dont logique de la garder.

---

[10] Contrat Territoire Unique (dispositif financé par la Région Pays de la Loire)
[11] Données non publiées, fournies par le CPIE Sèvre et Bocage.
[12] Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
[13] cf Annexe 4 (Problématiques et enjeux mis en évidence en 2006)

1.3.4) Actions du premier programme d'actions de la CFT ayant vu le jour

Bien que la Charte n'ait jamais été validée en conseil communautaire - à cause d'un manque de volonté politique affichée sur le sujet - certaines des actions proposées ont pu voir le jour.

1.3.4.1 La gestion de la haie à l'échelle de l'exploitation :

Figure 12 : Exemple de Plan de Gestion de Haies – cartographie des haies par typologie sur une exploitation (Source : Chambre d'Agriculture 85)

Tout d'abord, afin de garantir la pérennité de l'approvisionnement des chaufferies communales, tous les agriculteurs fournissant du bois déchiqueté aux communes ont du mettre en place un Plan de Gestion de Haies[14]. Ces derniers ont été établis par la Chambre d'Agriculture de Vendée. La volonté locale a été de garder une version simplifiée des plans de gestion, afin de ne pas engendrer de contraintes trop importantes auprès des fournisseurs. Les haies de l'exploitation sont donc classées selon une typologie simplifiée, adaptée par le CRPF et la Chambre d'Agriculture à partir de la typologie mise en place par l'IDF (1995). Pour chaque type de haie, l'accroissement annuel est estimé et un programme de coupes est proposé sur 10 ans.

Les haies :

- Typologies et orientations

L'exploitation comptabilise **8 359 mètres de haies**.

N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)
1	A	A	57	19	C	C	121	37	E	E	59	55	B	B	128
2	F	F	38	20	C	C	90	38	E	E	32	56	A	A	87
3	A	A	84	21	A	A	137	39	B	B	48	57	B	B	59
4	C	C	85	22	B	B	112	40	A	A	106	58	A	A	28
5	A	A	32	23	A	A	56	41	F	F	101	59	B	B	47
6	A	A	28	24	A	A	75	42	C	C	90	60	A	A	40
7	B	B	217	25	B	B	289	43	B	B	79	61	A	A	16
8	B	B	117	26	B	B	132	44	B	B	105	62	A	A	94
9	B	B	62	27	A	A	34	45	C	C	117	63	B	B	64
10	C	C	63	28	B	B	81	46	B	B	74	64	B	B	100
11	C	C	81	29	B	B	105	47	A	A	112	65	A	A	38
12	E	E	99	30	E	E	35	48	E	E	238	66	B	B	38
13	C	C	60	31	B	B	64	49	A	A	60	67	E	E	80
14	B	B	73	32	B	B	91	50	A	A	120	68	B	B	80
15	B	B	73	33	C	C	95	51	A	A	67	69	B	B	45
16	A	A	105	34	B	B	100	52	A	A	82	70	A	A	147
17	A	A	177	35	A	A	51	53	A	A	100	71	B	B	158
18	C	C	45	36	B	B	111	54	A	A	72	72	B	B	41

Figure 13 : Exemple de Plan de Gestion de Haies - typologie, orientations sur une exploitation (Source : Chambre d'Agriculture 85)

[14] cf Annexe 5 (Exemple complet de Plan de Gestion de Haies)

- Opérations

N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
19	C	C	121	EXP									
21	A	A	137	EXP									
22	B	B	112	EXP									
20	C	C	90		EXP								
18	C	C	45		EXP								
4	C	C	85		EXP								
7	B	B	217		EXP								
8	B	B	117			EXP							
9	B	B	62			EXP							
10	C	C	63			EXP							
11	C	C	81			EXP							
13	C	C	60			EXP							
14	B	B	73				EXP						
15	B	B	73				EXP						
29	B	B	105				EXP						
26	B	B	132				EXP						
28	B	B	81				EXP						

Une tolérance de plus ou moins 2 ans est possible pour chaque opération

Légende :
M (annoté à coté du numéro de haie) : haie mitoyenne
EXP: exploitation du bois
PLA : plantation
DES : désherbage des plantations (de part et d'autre de la haie et non sur la haie)
FOR: formation des arbres
REC : recépage (recouper les arbres à 15 cm du sol 2 ans après la plantation)
ECL : éclaircie
ARR: arrachage (à condition de replanter, dans l'espace rural, le même linéaire 1 an avant)
VIT : vitalisation de la haie (enlèvement de la bâche plastique)

Plan de gestion durable des haies et des bois – GAEC Le Renouveau
Remis le 13/04/2015

Figure 14 : Exemple de Plan de Gestion de Haies - programme des opérations sur une exploitation (Source : Chambre d'Agriculture 85)

Comme le montre la figure 14 ci-dessus, même si le schéma général du PGH le prévoit, aucune conversion de haies (passage à une typologie plus complète) n'est prévue et les seules opérations préconisées sont des opérations d'exploitation.

1.3.4.2 Formations sylvicoles pour les propriétaires forestiers, et valorisation du bois de châtaignier :

Concernant les taillis de châtaigniers, les propriétaires forestiers étant intéressés ont pu participer à des formations proposées par le CRPF, concernant les différents types de sylvicultures possibles pour cette essence.

Parmi les actions proposées par le bureau d'études, la création d'une unité de fabrication de mobilier extérieure en châtaignier s'est réalisée. Un porteur de projet étant intéressé, il a pu rencontrer des artisans dans le Limousin, a acheté une parcelle de taillis en 2008, sur laquelle il s'approvisionne en bois, et a mis en place son activité en 2009.

La plateforme de tri et de valorisation du bois n'a pas pu voir le jour, pour autant, dans la dynamique lancée par les actions, un porteur de projet privé a mis en place son entreprise d'exploitation forestière et de transformation en piquets. Il exploite actuellement 15 ha/an et emploie cinq personnes à l'année.

En plus de ces actions, qui étaient proposées dans le plan d'actions de la charte, des formations auprès des agents des collectivités ont été effectuées, pour permettre une intégration plus importante du bois de châtaignier dans les aménagements extérieurs. Cette initiative a ensuite été reprise au niveau départemental par le CAUE.

1.3.4.3 Campagnes de greffes pour la préservation du châtaignier à fruit :

Figure 15 : Châtaignier greffé sur la commune de Sèvremont (Auteur : Mélanie OLIVIER)

Les châtaigniers greffés du pays de Pouzauges, âgés de plusieurs siècles, faisant incontestablement parti du patri du patrimoine paysager et génétique local, une action avait été suggérée afin de les préserver. En effet, de par leur âge et l'absence d'entretien régulier, la majorité d'entre eux était dépérissante.
Un inventaire des ces châtaigniers a donc été effectué par le CPIE Sèvre et Bocage sur quatre des six communes appartenant au bassin versant de la Sèvre Nantaise, et suite à cela, des campagnes de greffes sont effectuées pendant 3 ans à partir de 2015.

1.4/ Le renouvellement de la CFT

Une réflexion a été proposée par le CPIE, lors du mandat de 2008-2014 : dans le cadre de la Ddémarche[15] en 2013, il proposait aux élus, d'évaluer les enjeux actuels du territoire en terme de développement durable : ceux-ci ont donc décidé de remettre à jour le projet de Charte Forestière. Le changement de mandat marquant une volonté politique marquée sur ce plan, un comité de pilotage, constitué d'élus référents en matière de ressources et d'énergie, est donc créé en 2015. Il valide l'importance de relancer le projet, et décide de la méthode à mettre en place (faire appel à un chargé de mission ou à un stagiaire).

1.4.1) Problématique de stage

Le cadre de ce stage a ainsi été d'identifier quels étaient les enjeux actuels du territoire concernant les peuplements forestiers et les haies bocagères, et quelles réponses pouvaient être suggérées pour l'avenir, à travers la proposition d'un plan d'actions susceptible d'être à la base d'une CFT.
Il a donc été prévu pour cela :
-une évaluation du travail effectué depuis la mise en place de la démarche autour de la filière forêt-bocage-bois,
-un diagnostic des changements de contexte depuis le dernier diagnostic de territoire.
-suite à ces différents constats, une proposition de plan d'actions pour les trois ans à venir.

[15] Ddémarche : méthodologie proposée par l'Union Nationale des CPIE pour accompagner les collectivités vers une politique de développement durable sur leur territoire.

1.4.2) Constitution d'un Comité technique de suivi du stage

Afin d'avertir les anciens partenaires techniques de la CFT ainsi que les acteurs du territoire de la relance de la démarche, et afin de valider le plan d'actions proposé en fin de stage, un comité technique a été formé. La constitution initiale était celle de l'ancien comité technique mis en place en 2006. Certains acteurs ayant participé à la démarche entre temps ont pu être rajoutés. Enfin, tout au long du stage, les nouveaux partenaires techniques désireux de participer à la mise en place des actions ont été ajoutés. Finalement, le comité technique, constitué de 64 personnes, était composé de la façon suivante (cf Contacts):

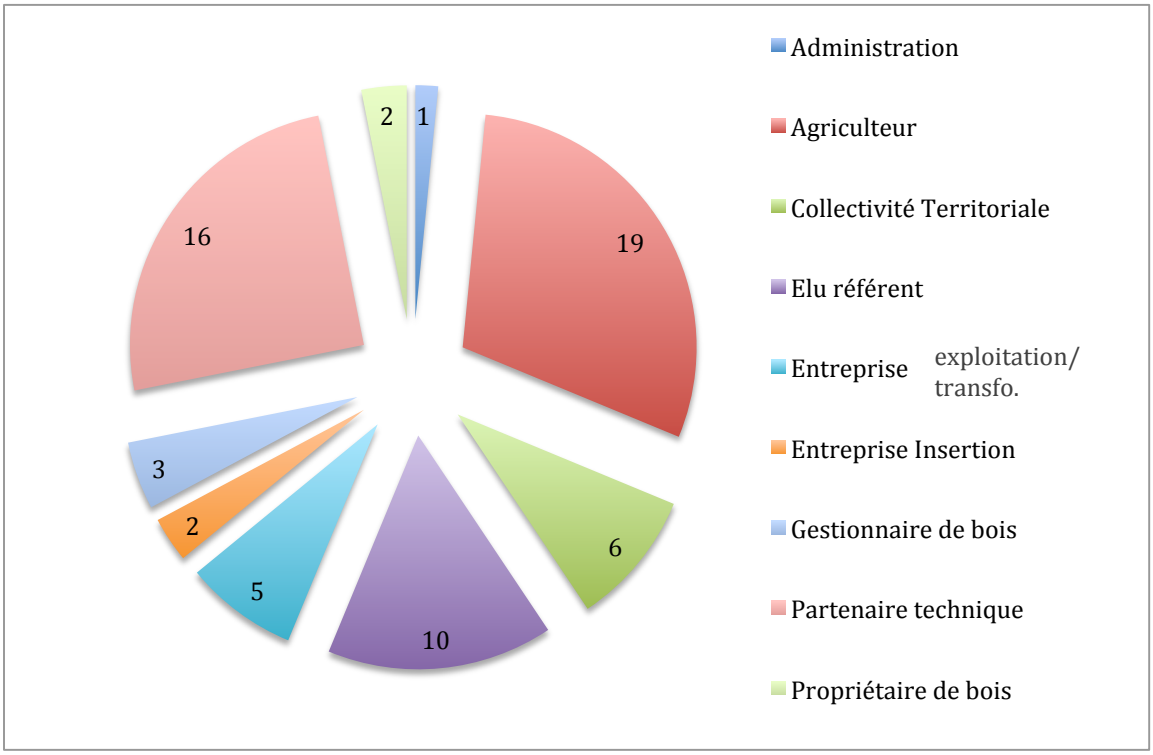

Figure 16 : Constitution du Comité Technique de suivi du stage (Source : Mélanie OLIVIER)

Il est à noter que 13 des 19 agriculteurs présents dans le comité technique, étaient soit en plus propriétaires forestiers, soit avaient un contrat de fermage comprenant des taillis de châtaignier.

1.4.3) Étapes de réalisation de l'étude

Phases	Avec qui ?	Délai
1 - Prise de connaissance	Acteurs du territoire, partenaires techniques historiques, documents	Fin mars
Réunion CoTech : présentation du déroulé du stage	Acteurs du territoire, partenaires techniques historiques, financeurs	23 mars
2 - Évaluation des actions menées ou induites et mise en évidence des changements de contexte	Acteurs du territoire, partenaires techniques historiques.	Mi mai 2016
Réunion CoPil : présentation de l'évaluation	élus	11 mai
3 - Mise en évidence des actions potentielles	Acteurs du territoire, partenaires techniques historiques, porteurs de projets extérieurs	fin juin 2016
Réunion CoPil : validation du plan d'actions	élus	21 juin
4 - Priorisation et étude de faisabilité des actions à mettre en œuvre	partenaires techniques historiques et potentiels, financeurs	Fin juillet 2016
Réunion Copil : validation des actions (partenaires, échéancier, budget, …)	élus	30 août
Réunion CoTech : validation des actions (partenaires, échéancier, budget, …)	Acteurs du territoire, partenaires techniques, financeurs	7 septembre

Figure 17 : Phases de déroulement du stage (Source : Mélanie OLIVIER)

La phase d'évaluation a permis de :
-s'approprier la méthodologie d'évaluation à suivre, décider de la méthode d'enquête et mettre en place les guides d'entretiens.
-rencontrer les acteurs locaux et partenaires techniques
-analyser des entretiens afin de dégager les principaux enjeux actuels.
La phase de mise en évidence des actions potentielles, elle, a été découpée en deux sous parties :

- l'identification des actions menées à l'extérieur du territoire pour le même type d'enjeux
- l'échange avec des partenaires techniques et acteurs du territoire pouvant être intéressés par le même type d'actions.

Enfin, l'étude de faisabilité a consisté à échanger avec les partenaires techniques intéressés pour porter des actions ou pour intervenir dans le projet, afin de définir le temps à attribuer à chaque action. Des subventions potentielles pour les différentes actions ont été cherchées en parallèle.

2/ Évaluation des actions menées depuis 2003 et mise en évidence des changements de contextes

L'évaluation de la démarche sur la filière forêt-bocage-bois depuis 2003 est justifiée par la prise de conscience d'un changement de contexte depuis l'établissement du premier diagnostic de territoire. Elle a pour but, dans un premier temps, d'informer les acteurs sur les actions qui ont été mises en place et la façon dont elles ont été mises en place. Dans un deuxième temps, elle permet de mettre en évidence les changements de contextes afin de proposer un nouveau plan d'actions adapté aux enjeux actuels, et de relancer une dynamique de territoire afin que les acteurs concernés s'approprient le projet. Enfin, elle permet d'identifier les actions nécessitant une animation et/ou des financements plus ou moins importants.

2.1/ Méthodologie d'évaluation

2.1.1) Que fallait-il évaluer ?

Cette première phase effective du travail a consisté à choisir les thématiques à aborder lors de l'enquête auprès des acteurs du territoire et des partenaires techniques historiques.

La méthode utilisée repose sur celle proposée par le guide méthodologique d'évaluation locale des CFT, proposé par la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Institut de Formation Forestière Communale (MC2 Consultants, 2011), et sur d'autres travaux réalisés pour l'évaluation de CFT (Marois, 2013). Les thématiques suivantes devaient donc être évaluées :

- la **pertinence** des objectifs de la charte par rapport aux besoins du territoire, ainsi que la pertinence de l'échelle de travail.

- La **cohérence interne** de la démarche : en particulier la cohérence des moyens proposés par rapport aux objectifs à atteindre. Il s'agissait notamment d'évaluer l'impact de l'animation sur le territoire, l'intérêt d'avoir une personne de la Communauté de Communes qui attribue une partie de son temps à la filière forêt-bocage-bois, et la cohérence entre le temps passé à l'animation et les objectifs du projet.

- La **cohérence externe**, par rapport aux autres politiques territoriales, au contexte industriel et environnemental.

Pour ces trois parties, l'évolution dans le temps était aussi à prendre en compte.

- L'**effectivité**, c'est-à-dire l'avancement des actions proposées et/ou entreprises sur le territoire, l'impact de ces actions.

- L'**efficacité** du travail, à savoir dans quelle mesure les résultats effectifs étaient conformes aux objectifs.

- L'**efficience** du travail : aurait-il pu y avoir de meilleurs résultats avec les ressources humaines/financières à disposition ? Il était notamment intéressant d'évaluer le ressenti des acteurs par rapport à l'utilité des outils mis en œuvre par l'animateur, et l'impact de la communication sur les actions.

Selon l'implication et le rôle de l'acteur rencontré dans le projet, tous les thèmes n'étaient pas abordés. Un exemple de guide d'entretien utilisé pour interroger les élus, comportant la totalité des questions potentielles abordées lors des entretiens avec les différents acteurs se trouve en annexe (cf Annexe 6).

Les actions et/ou activités mises en place grâce à la dynamique du projet sur lesquelles portaient plus spécifiquement l'évaluation ont été les suivantes :

Actions préalables au diagnostic de CFT	Études préalables (étude de sol, étude de filière, cartographie des peuplements, enquête auprès des propriétaires)
	Mise en place de desserte forestière
	Plantation de haies bocagères
	Formations à l'utilisation du bois local auprès des agents communaux et inter-communaux
Activités dynamisées par le projet autour de la filière bois	Mise en place de chaufferies bois collectives
	Implantation d'entreprise d'exploitation/transformation du bois
Actions proposées dans le plan d'actions de la CFT	Plans de Gestion de Haies
	Formations auprès des propriétaires forestiers
	Évènements sur les savoirs faires autour du châtaignier
	Recensement et sauvegarde du châtaignier à fruit

Figure 18 : Actions et activités sur lesquelles a porté l'évaluation (Source : Mélanie OLIVIER)

Les acteurs rencontrés ont été partiellement interrogés sur les actions proposées dans le plan d'actions de la CFT et n'ayant pas aboutit, selon leur degré d'implication dans le projet et leur intérêt pour l'action en elle-même.

2.1.2) Acteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation

L'échantillon de personnes à rencontrer a ensuite été déterminé. Le choix des acteurs rencontrés s'est fait avec le responsable environnement de la Communauté de Communes.
Tous les élus, partenaires techniques, gestionnaires de boisements, et exploitants-transformateurs de bois ayant participé au projet ou ayant été présents lors de l'élaboration de la Charte ont été interrogés.
Une partie des agriculteurs et propriétaires forestiers du territoire (ayant ou non participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet) a été rencontrée, dans la limite du temps disponible.
Dans le cas particulier des propriétaires forestiers, et afin d'avoir une plus grande diversité de points de vue, trois personnes n'ayant pas participé au projet ont été contactés par téléphone.

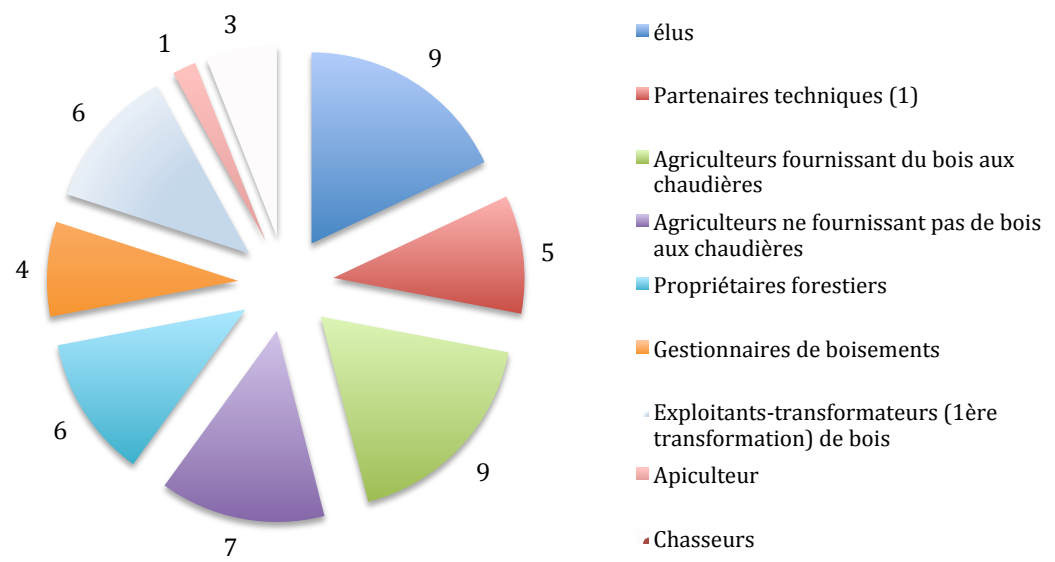

(1) CRPF, Chambre d'Agriculture, CPIE Sèvre et Bocage, FD CUMA, BE ayant diagnostiquer la CFT

Figure 19 : Nombre d'acteurs interrogés par type d'activité (Source : Mélanie OLIVIER)

2.1.3) Méthode d'enquête

L'enquête auprès des acteurs a été effectuée sous forme d'entretiens semi-dirigés, et non de questionnaires, étant donné l'importance primordiale d'une approche qualitative (ressentis, avis, questionnements, …) par rapport à une approche quantitative (nombre de personnes ayant participé à telle ou telle action, nombre de personnes convaincues par l'intérêt de telle ou telle action, …). Par manque de temps, les entretiens n'ont pas été enregistrés, et les analyses se sont faites par la suite en tenant compte des notes prises lors des entretiens.

2.2/ Rencontre des acteurs

2.2.1) Description des rencontres

Les entrevues se sont déroulées sous forme de rencontres individuelles avec les acteurs, excepté pour le cas de deux binômes d'agriculteurs fournissant du bois aux chaufferies et faisant partie de deux GAEC. Leurs perceptions du projet étant partiellement identiques, elles ont été traitées de façon commune.

2.2.2) Déroulé des entretiens

La Charte n'ayant jamais été signée, l'étape d'évaluation n'a pas été réalisée de façon aussi précise que le préconisent les documents de référence en la matière (MC2 Consultants, 2011).

En effet, beaucoup des acteurs rencontrés, en dehors des agriculteurs, étaient présents au lancement des actions (élus, propriétaires forestiers, gestionnaires de boisements, …) : du fait de la durée du projet et du temps écoulé depuis le début de ce dernier, certains avaient des difficultés à se souvenir avec précision des actions lancées, et des motivations à les lancer.

De plus, concernant la cohérence externe, il est apparu que la plupart des acteurs n'avaient pas forcement connaissance des anciennes politiques forestières ou agricoles départementale ou régionale, et ne pouvaient ainsi pas estimer la cohérence du projet à ce sujet.

Il est donc apparu que les questions les plus pertinentes à poser aux acteurs (à moduler en fonction de l'activité de l'acteur interrogé), concernaient :

- le périmètre de la charte
- l'animation
- la pertinence du projet
- la cohérence des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs espérés
- les facteurs ayant influencé la réalisation (totale ou partielle) ou non des actions
- l'impact des actions
- l'efficience des moyens humains/financiés apportés par rapport aux résultats effectifs
- l'avenir de la CFT : les nouvelles actions à entreprendre et les actions à poursuivre

2.3/ Bilan des entretiens

Un tableau thématique détaillé a permis d'effectuer la synthèse des différents entretiens avec les acteurs.

2.3.1) Évaluation de l'état d'avancement des actions

Le tableau ci dessous résume l'état d'avancement des actions proposées par la CFT, des autres actions préalables et/ou des activités mises en place grâce à la dynamique du projet :

	Intitulé de l'action	Etat d'avancement de l'action
	Enquête auprès des propriétaires forestiers	
	Étude de filière	Effectuée en 2004
	Réalisation de travaux de desserte	3
Actions CFT	A0 – Cartographier les peuplements de châtaignier	Fait en 2004 sur 10% de la surface
	A1-Connaître les propriétaires forestiers et étudier les possibilités de regroupement	Enquête effectuée en 2003
	A2-Réaliser une typologie des potentiels des peuplements de châtaigniers, cartographier ces potentiels et définir des itinéraires techniques adaptés	Fait en 2004 sur 10% de la surface
	A3-Créer un martéloscope	
	A4-Former les propriétaires forestiers	3-4 journées de formation
	B1-Proposer un Plan de Gestion type de Haies	
	B2-Sensibiliser et mobilier les acteurs, mettre en œuvre les plans de gestion de haies	≈ 15 PGH. Quasi pas de suivi.
	C1-Créer une plateforme de tri et de valorisation du bois (étude de faisabilité)	
	C2-Créer une plateforme de tri et de valorisation du bois (réalisation)	Pré-étude effectuée
	C3-Créer une unité de fabrication de mobilier bois extérieur en châtaignier	
	C4-Créer une activité sociale de fabrication de produits bois en châtaignier	
	D1-Créer un sentier à thème sur le châtaignier et l'histoire du bocage	
	D2-Savoir-faire et patrimoine traditionnel autour du bois de châtaignier	Évènementiel effectué par le CPIE
	D3-Concevoir une exposition sur le châtaignier	
	D4-Conception et diffusion d'une plaquette de communication sur le châtaignier	
	D5-Recenser et sauvegarder les châtaigniers à fruits	Depuis 2015
	Estimation de la ressource bocagère	
	Mise en place de chaufferies collectives bois	3

Figure 20 : État d'avancement des actions proposées en 2006 (Source : Mélanie OLIVIER)

Action réalisée	
Action partiellement réalisée	
Action non réalisée	

2.3.2) Évaluation de l'animation

Concernant l'animation, les propriétaires forestiers ayant participé au projet étaient satisfaits des actions menées au début du projet (journées de formation, accompagnement pour trouver des exploitants forestiers, …). Ils sont aujourd'hui demandeurs d'une continuité dans cet accompagnement, et d'un bilan sur les éclaircies effectuées il y a 10 ans.

« Les essais d'éclaircies ont été fait il y a sept ou huit ans. Il faudra faire un bilan. Il n'y a pas que de beaux sujets qui sont restés et on ne sait pas s'ils sont roulés ou non.»

Élu de Pouzauges, ancien agriculteur exploitant ses taillis.

Par rapport à la gestion des haies, les agriculteurs possédant des Plans de Gestion de Haies sont partagés sur l'intérêt de l'outil :

-certains sont demandeurs de suivi des PGH, mais insistent sur l'importance de ne pas effectuer de contrôle trop draconien. L'outil devrait rester souple, et adaptable aux assolements (réactions de 5 agriculteurs)

-certains le voient plus comme un outil pour les communes possédant les chaufferies. Ils ont mis en place leur PGH parce qu'il était obligatoire pour fournir du bois aux communes, mais ne l'utilisent pas spécialement (réactions de 7 agriculteurs)

-certains le considèrent comme un réel outil de gestion durable, permettant d'évaluer la ressource disponible, mais ayant peu d'impact étant donné le peu d'exploitants concernés (réactions de 4 agriculteurs)

Les tournées permettant de cuber, avant coupe, effectuées par le responsable environnement de la communauté de communes sont globalement perçues comme positives et intéressantes, même s'il est souvent noté une difficulté à apprécier les tonnages.

De même, les réunions d'approvisionnement entre représentants communaux et fournisseurs de bois déchiqueté, permettant d'établir annuellement les volumes fournis par chacun aux trois chaufferies collectives sont perçues comme utiles et importantes.

Concernant le travail effectué par le CPIE Sèvre et Bocage sur les campagnes de greffes de châtaigniers à fruit, elles sont bien perçues par la quasi totalité des acteurs rencontrés. Certains acteurs interrogés seraient intéressés mais n'ont pas entendu parler de l'action, ce qui incite à continuer le projet.

De manière générale, il apparaît qu'un certain nombre d'actions nécessitant de l'animation on pu voir le jour au début, et semblent pertinentes, mais n'ont pas persisté ou stagnent par manque d'animation.

2.3.3) État des lieux du contexte actuel et des évolutions par rapport au lancement du projet

La plupart des acteurs locaux (élus, agriculteurs, propriétaires forestiers, chasseurs, apiculteurs) sont originaires du territoire, et possèdent donc un recul important sur le contexte historique et son évolution. L'évaluation des changements de contexte a donc été la partie la plus développée dans le travail effectué.

Les tableaux suivants synthétisent les constats soulevés lors des entretiens, en les comparant avec les constats effectués lors de la mise en place du diagnostic de charte forestière de territoire, en 2006.

En 2006 : **Des taillis vieillissants**	**Aujourd'hui :** **Une dynamique lancée**
Bon potentiel pour faire de la qualité / bon état sanitaire des peuplements	idem
Amorce d'un travail sur la valorisation du châtaignier	Une utilisation locale du bois de châtaignier plus importante
Développement filière bois énergie	Bon développement de la filière grâce à la mise en place des 3 chaudières communales

Morcellement : difficulté à constituer des lots vendables	idem
Pas de véritable sylviculture	Début de travail effectué par quelques propriétaires. Peu d'impact (peu de surfaces concernées) parce que non suivi
Quasi absence d'entreprise de 1ère transformation du bois	Une entreprise installée, générant des débouchés et dynamisant les coupes
Peu de châtaignier valorisé localement dans les entreprises de 2nd transformation	Une entreprise installée. Mais peu de volumes concernés.

Figure 21 : Changements de contextes (1) (Source : Mélanie OLIVIER)

En 2006 : **Des haies vieillissante parce que pas de débouchés**	**Aujourd'hui :** **Une dynamique lancée. Une pérennité à assurer**
Élément identitaire incontournable	Oui, mais parfois ressenti comme une contrainte (surtout le long des cultures)
Maillage et potentiel intéressant	Maillage en déclin. Potentiel intéressant (pour des débouchés à diversifier)
Développement d'une filière bois énergie	Bon développement de la filière bois déchiqueté grâce aux chaudières. Réunions d'approvisionnement bien perçues.
Agriculteurs organisés (CUMA)	Problèmes d'organisation des chantiers de déchiquetage. Concurrencé par les entreprises.
Pas de vision à long terme du bocage	Peu de changement, à part pour les fournisseurs des chaudières et les agriculteurs utilisant leur bois. Manque d'accompagnement des PGH.
Une sous-exploitation et une méconnaissance de la ressource ligneuse bocagère	Ressource toujours sous-exploitée dans zones difficile d'accès, avec une tendance à la sur-exploitation dans zones accessibles

Figure 22 : Changements de contextes (2) (Source : Mélanie OLIVIER)

De plus, un des changements relevés par la majeure partie des acteurs par rapport à la gestion et à la valorisation des haies est celui des difficultés actuelles rencontrées par l'élevage par rapport aux grandes cultures. Les acteurs insistent sur le fait qu'il existe une sensibilité plus importante actuellement aux intérêts des haies pour l'élevage, mais que pour les cultures, les haies restent perçues de façon plutôt négatives.

Les personnes ayant longtemps vécu sur le territoire constatent que les arrachages haies étaient pour la majeure partie bien antérieurs à 2006. Peu sont conscients de l'épuration actuelle du maillage sur le territoire.

Enfin, un des changements importants concerne l'exploitation mécanisée, au sein des taillis comme des haies, qui est vu de façon assez bimodale :

- utile car moins dangereuse et moins fastidieuse pour les exploitants

- néfaste pour les sols et la qualité des repousses pour certains agriculteurs et le grand public.

> ***« C'est le problème avec les gens soucieux de l'environnement : à chaque abattage ils pensent qu'on détruit tout. »***
>
> *Exploitant agricole du canton de Pouzauges*

Figure 23 : Exemple de mauvaise qualité de coupe mécanique, au grappin-coupeur à cisaille, sur la commune de la Flocellière, (Auteur : Mélanie OLIVIER)

2.3.4) Identification des enjeux actuels et futurs

Suite à ces constats de changements de contexte, les enjeux pour la prochaine charte forestière ont été dégagés.

2.3.4.1 Taillis de châtaignier et châtaigniers à fruit :

Le tableau suivant résume les questionnements et les débuts de solutions évoqués lors des entretiens avec les acteurs historiques de la démarche, concernant le châtaignier (taillis et châtaignier à fruit) :

Sous-thème	Constat en 2016	Enjeux pour la prochaine CFT
Propriété forestière	-manque de connaissance des propriétaires forestiers/de leurs besoins	-améliorer la connaissance sur les propriétaires forestiers
	-difficulté à mobiliser la ressource des taillis (problème d'accessibilité, problèmes de morcellement de la propriété forestière, méconnaissance des débouchés/acteurs de la filière par les propriétaires forestiers)	-améliorer le réseau de desserte -travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion / travailler sur le foncier forestier -informer les propriétaires forestiers

Peuplements forestiers	-questionnement sur la pérennité des peuplements à court / moyen / long terme (coupes trop importantes dans les zones accessibles ? vieillissement des souches ? tassement/appauvrissement des sols ?) -questionnement sur la réussite des éclaircies effectuées il y a 10 ans. -questionnement sur les problèmes de dégâts sur les peuplements (maladies, cynips, gibier…)	-améliorer la connaissance des peuplements forestiers
Valorisation du bois	-valorisation essentiellement en piquet et bois de chauffage -manque de valorisation économique / problème de coût d'exploitation	-développer le travail de formation à la sylviculture auprès des propriétaires forestiers -trouver une valorisation aux bois de première éclaircie -trouver un mode de séchage adapté si le besoin est évoqué -connaître, soutenir, informer et mettre en réseau les entreprises de la filière -développer l'utilisation de bois matériaux localement
Châtaigniers à fruits	-beaucoup d'acteurs intéressés et pas forcément avertis du projet	Continuer le travail sur les campagnes de greffes
Grand public	-mauvaise vision de l'exploitation forestière, surtout mécanisée	Sensibiliser le grand public

Figure 24 : Coupe rase de taillis sur la commune de la Flocellière (Auteur : Mélanie OLIVIER)

2.3.4.2 Linéaires de haies et zones délaissées par l'agriculture :

Le tableau suivant résume les constats évoqués par les acteurs rencontrés lors de l'étape d'évaluation, et les enjeux correspondants sur les thématiques des haies et des zones délaissées par l'agriculture :

Sous-thème	Constat en 2016	Enjeux pour la prochaine CFT
Pérennité des haies	-contexte économique défavorable pour l'élevage. Les haies sont vues comme un atout pour l'élevage, mais plutôt comme une contrainte pour les cultures	mieux valoriser les produits d'élevage
	Des plans de gestion de haies ne garantissant pas totalement la gestion durable du maillage sur l'exploitation	Compléter les plans de gestion de haies
	-Tendance à la surexploitation des haies facilement accessibles. Le bois est vendu en particulier à de grosses chaufferies extérieures au territoire.	-travailler en commun avec les autres chaufferies de la région sur la définition des critères d'approvisionnement -travailler sur la certification -développer la consommation locale de bois matériaux/bois déchiqueté.
	-arrachage de haies, surtout dans le cadre de regroupement d'exploitations/de parcelles	-sensibiliser les agriculteurs aux différents rôles des haies -améliorer la connaissance et le suivi du maillage bocager -protéger une partie du linéaire
	-matériel d'exploitation de haies parfois peu adapté.	-subventionner l'achat de matériel d'entretien plus adapté -trouver une valorisation aux cimes / résidus d'élagage.
	-Certaines haies difficilement accessibles restent inexploitées ou ne sont pas entretenues.	-réfléchir à d'autres possibilités de débardages.
	-peu de haies plantées depuis l'arrêt des subventions CPR.	Favoriser la plantation de haies
	Des acteurs directement impactés par la gestion de haies autre que les exploitants agricoles	Intégrer tous les acteurs concernés à la gestion des haies (chasseurs, apiculteurs, …)
Organisation de la filière bois énergie locale	-problèmes d'organisation des chantiers avec la CUMA (problèmes de plannings de la déchiqueteuse, changement de conducteur, …) -Plans de Gestion de Haies constituant un frein pour la participation de nouveaux agriculteurs à l'approvisionnement des chaufferies collectives locales	-réfléchir à une autre organisation des chantiers de déchiquetage -travailler sur l'appropriation des Plans de gestion de haies par les agriculteurs
Valorisation du bois	Valorisation essentiellement en bois déchiqueté	-Former les agriculteurs aux différents usages des bois et aux types de gestion de haies appropriées. -travailler sur le regroupement et la mise en réseau pour l'exploitation et la vente des bois de qualité. -trouver un mode de séchage adapté si le besoin est évoqué.
Grand public	-mauvaise vision de l'exploitation mécanisée des haies	Sensibiliser le grand public

Zones délaissées	Avec le recul de l'élevage, de plus en plus de terrains sont laissés à l'abandon	Valoriser les zones délaissées par l'agriculture

3/ Proposition d'actions [16]

3.1/ Identification des actions potentielles et étude de faisabilité

3.1.1) Prise de connaissance des actions extérieures menées pour les mêmes types d'enjeux pouvant constituer des pistes de réflexion

Suite à l'identification des enjeux actuels du territoire, et afin de proposer des actions pour la prochaine charte forestière de territoire, un certain nombre d'acteurs ont été contactés afin :

-d'identifier les solutions élaborées sur d'autres territoires pour les mêmes types d'enjeux

-d'identifier les acteurs présents sur le territoire et étant intéressés pour porter certaines de ces actions.

Thématique	Actions extérieures	Acteurs du territoire
Stockage carbone en forêt/dans les haies	ARPE Midi-Pyrénées, CPIE Vallée de la Sarthe, CNPF	Mission bocage
Haies et qualité de l'eau	Communauté de Communes des Herbiers	EPTB[17] Sèvre Nantaise, Vendée Eau, Agence de l'eau
Exonération taxe foncière pour les linéaires de haies	ONCFS Pôle Bocage et Faune Sauvage	Direction Générale des Impôts
Organisation / Approvisionnement chaufferies	Haies Andrésiennes, SCIC Les Herbiers, AFAC-Agroforesterie	
Gestion des haies	Mission Haies Auvergne	Chambre d'agriculture
Protection des Haies		Service Urbanisme de la Communauté de Communes, CPIE Sèvre et Bocage (TVB), DDT
Bois de construction / Bois énergie	Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine, PNR Morvan	Atlanbois
Bois paillage animal	Mission Haies Auvergne	
Pépinière « végétal local »	Mission Haies Auvergne	Pépiniériste, Mission Bocage, CPIE
Exploitation forestière / gestion forestière / sylviculture	PNR Morvan	CRPF, Technicien forestier, Gestionnaire Forestier, ETF, entreprise de réinsertion
Observatoire des prix du bois	CRPF Drôme-Ardèche	CRPF
Financements		Pays du Bocage Vendéen (programme LEADER), DRAAF (FEADER)

Figure 25 : Acteurs contactés pendant la phase de proposition d'actions (Source : Mélanie OLIVIER)

[16] cf Plan d'actions et exemples de fiches actions respectivement en Annexe 7 et 8

[17] Établissement Publique Territorial de Bassin

3.1.1.1 Filière bois – utilisations du bois :

-Bois d'œuvre :

Pour améliorer la valorisation des bois sur le territoire, le responsable forêt-filière bois du PNR Morvan a été contacté. En effet, l'investissement du parc dans un séchoir collectif paraissait intéressant à étudier afin de favoriser le séchage des bois de qualité et donc d'augmenter la part de bois transformé sur leur territoire. Il apparaît, suite à cet entretien, que l'utilisation de matériel collectif est assez difficile à mettre en œuvre dans ce cadre, et qu'il faut déterminer de façon précise, dans un premier temps :

-quel type d'offre existe et nécessite un séchoir, et quels seraient les volumes concernés.

-quel est le marché pour le bois de châtaignier/le bois bocager sec, et quelles sont les attentes des clients.

-quelles seraient les entreprises intéressées par ce type de matériel.

Il conviendrait donc, avant toute chose, de faire l'état des lieux de la ressource sur le territoire, d'interroger les professionnels de la filière sur leurs besoins et sur le marché actuel, et d'interroger les clients potentiels de bois (en particulier les communes) sur leurs attentes.

Dans le cas de faibles volumes nécessitant un séchage, et de peu d'entreprises intéressées pour le réaliser, un simple travail d'animation et de subvention à l'investissement individuel pourrait suffire.

La chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine a été contactée concernant son programme mené pour valoriser le bois d'œuvre bocager (2015). A partir de l'inventaire de ressource en bois réalisé sur le territoire d'étude, un guide a été mis en place. Des actions sont menées depuis, toujours axées sur la thématique du bois d'œuvre bocager, telles que :

-la sensibilisation auprès des agriculteurs (ex : chantier de démonstration d'une scierie mobile)

-la mise en place de Plans de Gestion de Haies

-la sensibilisation auprès des communes (ex : présentation d'aménagements extérieurs).

Un programme du même type pourrait être facilement mis en place sur la communauté de communes de Pouzauges, étant donné qu'un travail équivalent a déjà eu lieu sur les thématiques du bois énergie et des aménagements extérieurs en châtaignier.

Figure 26 : Chantier de scierie mobile (Le Pin - 79) (Auteur : Mélanie OLIVIER)

Le chantier de scierie mobile a donc été une des pistes explorées : des exemples de chantiers pourraient permettre de sensibiliser les propriétaires de petites quantités de bois de qualités aux différents usages potentiels.

> ***« C'est important de communiquer sur le bois matériaux, de montrer ce qui existe et ce qu'il est possible de faire. […] Il faut faire des formations sur l'organisation d'un chantier de sciage, les modalités de sciage, les techniques de séchage, et donner les coordonnées des entreprises. »***
>
> *Gestionnaire de boisements sur le canton de Pouzauges*

-Bois Énergie :

La question de la pérennité de la ressource bocagère et forestière était dominante lors de l'état des lieux effectué en première phase du stage. Cette problématique étant intimement liée à l'exploitation des linéaires pour la vente sous forme de plaquette, il paraissait important de s'interroger directement à l'approvisionnement des chaufferies bois. En effet, les grosses chaufferies telles que celle d'Angers ont un impact important sur le territoire. De plus, de nombreuses chaufferies à plaquettes se mettent en place (cf figure 27) sur les communes et communautés de communes avoisinantes (Saint Fulgent, les Herbiers, Cerizay, Saint Pierre du Chemin, Nueil les Aubiers, Saint Laurent sur Sèvre).

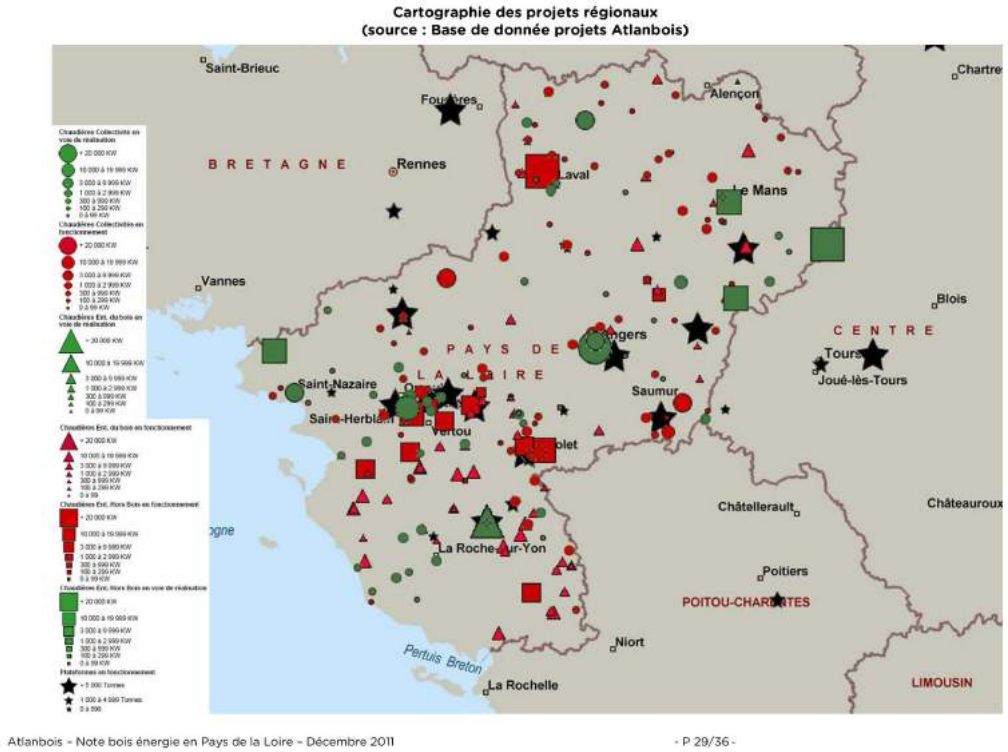

Figure 27 : Cartographie des chaufferies bois mises en place et en projet en Pays de la Loire en 2011 (Source : Atlanbois)

La solution de mise en place d'une SCIC est évoquée, étant donné qu'elle permettrait d'élaborer un contrat entre producteur et consommateur de plaquettes bocagères, et d'effectuer un travail en commun avec les autres chaufferies bois des territoires alentours. Il apparaît cependant que la rentabilité des SCIC du grand ouest est assez compromise, et qu'il faudrait pouvoir vendre une quantité importante de plaquettes pour rentabiliser une telle structure (minimum 5000 T/an pour rentabiliser un bâtiment et minimum 20 000T /an pour pouvoir financer un poste en plus, selon le gérant de la SCIC des Herbiers). Étant donné le nombre de SCIC présentes dans le grand ouest, il semble difficile de se placer sur les marchés. Un autre type de structure (et/ou de contrat) serait donc probablement à envisager.

« C'est important de continuer à valoriser le bois en bois de chauffage, c'est un peu l'équivalent du pétrole local. Il ne faut pas que la production de bois d'œuvre puise dans la production de bois de chauffage. »

Propriétaire forestier sur le canton de Pouzauges

3.1.1.2 Gestion durable des boisements et des haies bocagères :

-Certification :

Concernant la promotion de la certification forestière, là encore, le PNR Morvan a été contacté. Le parc travaille, pour sa part, sur la promotion du label FSC, étant donné que ce dernier prend en compte la gestion en irrégulier dans ses critères. Une des questions principales à se poser avant de savoir si la promotion du label pourrait avoir un impact effectif, localement, sur la gestion durable des boisements, serait de savoir si l'adhésion au label permettrait d'atteindre des marchés supplémentaires. Là encore, une rencontre avec les professionnels de la filière semble nécessaire.

Quant à un label certifiant la gestion durable des haies, un travail est lancé par l'AFAC-Agroforesteries[18] au niveau national et devrait aboutir d'ici deux ans, d'après Mission Haies Auvergne. En parallèle, les Chambres d'Agriculture œuvrent avec PEFC afin d'adapter le label à la gestion durable des haies.

La mise en place d'un label spécifique au Pays de Pouzauges ou au Pays du Bocage ne semble donc pas une priorité. L'utilisation et la promotion des labels existants pourront se faire une fois leur validation effective.

-Foncier forestier :

Un travail est aussi effectué par le parc du Morvan sur le foncier forestier, grâce à une veille des achats-ventes de parcelles. Un réseau d'élus référents sur le territoire permet d'améliorer la communication sur les actions menées dans le cadre de la CFT et de contribuer à la sensibilisation des propriétaires forestiers et du grand public. Un tel réseau paraîtrait intéressant à mettre en place sur le territoire de Pouzauges. Malgré tout, il faut noter qu'un tel travail demande beaucoup de temps et n'a souvent pas d'impacts très importants. Il conviendrait donc de le mener sur des zones pilotes et en parallèle d'un travail sur le regroupement pour la gestion (ASLGF, GIEEF, …).

-Gestion durable des haies :

Concernant la problématique de la gestion durable des haies à l'échelle d'une commune/ d'un canton, l'association Haies Andrésiennes (Saint-André-sur-Sèvre, 79) a été contactée. En effet, le financement d'une grande partie des frais d'entretien et de plantation des haies par la commune auprès des agriculteurs, via l'association, paraissait intéressant. Quasiment la moitié des agriculteurs de la commune de Saint-André-sur-Sèvre ont ainsi adhérés à l'association et garantissent une gestion durable sur leur exploitation. Il faut cependant reconnaître que l'engagement financier de la commune est très important et qu'une telle dépense sur le territoire de Pouzauges est peu probable.

Vis-à-vis des problématiques d'arrachage de haies, la structure Mission Haies Auvergne a été contactée par rapport à la bourse d'échange d'arbres. Cependant que cet outil semble surtout utile dans le cadre de remembrements. Dans le cas du canton de Pouzauges, la plupart des arrachages de haies ont été constatés lors de rattachements de parcelles à une autre exploitation agricole. Lors de l'agrandissement des parcelles qui s'en suit, certaines haies gênent l'exploitant et sont donc arrachées. Suite à la conversation avec Mission Haies Auvergne, il paraîtrait intéressant de proposer des diagnostics bocagers lors du regroupement d'exploitations, comprenant un état des lieux et une proposition d'aménagement en accord avec la logique de l'exploitation. Ce travail pourrait être fait en partenariat avec la SAFER[19].

> ***« Il y a un travail à faire sur l'aspect agronomique de la haie. Il faudrait faire des sorties entre agriculteurs autour de l'aspect économique du bois, et en profiter pour parler de l'importance pour la biodiversité, sans commencer par là, sinon ils ne seront pas intéressés. »***
>
> *Exploitant agricole du canton de Pouzauges.*

[18] Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries
[19] Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Cependant, d'après les élus référents pour la CFT, la plupart des transactions effectuées sur le territoire ne concernent pas la SAFER, étant donné les faibles surfaces en jeu. Un travail avec un groupe de suivi référent, composé d'acteurs locaux, pourrait donc être pertinent.
La problématique d'arrachage de haies reste en effet à l'ordre du jour, bien que moindre grâce à la mise en place de la BCAE7 (Légifrance, 2015). En effet, cette mesure ne concerne que les surfaces déclarées par les agriculteurs dans leur dossier de demande de subventions PAC[20] en Surface d'Intérêt Écologique. De plus, pour l'ensemble des agriculteurs ayant déclaré des haies en SIE sur le département, seulement 1% sera contrôlé tout les ans, d'après les services de la DDTM[21] compétant en la matière, et un manquement à la BCAE7 aura pour unique conséquence une réduction des aides PAC.

Une autre façon de palier à l'arrachage des haies serait de les classer dans le PLUi[22] en cours en s'appuyant sur les constats de la Trame Verte et Bleue (cf action III-2.1, annexe 8).

Enfin, l'un des constats principaux effectués autant par les exploitants agricoles que par les partenaires techniques concernés était que les Plans de Gestion de Haies mis en place n'étaient pas vraiment suivi et qu'ils pourraient être complétés pour garantir une vraie gestion durable et être mieux adaptés à l'exploitation agricole.

« Les PGH, il faut bien les contrôler mais pas trop non plus. Certains vont couper les branches et y foutre le feu plutôt que d'avoir des contraintes en plus. »

Exploitant agricole du canton de Pouzauges.

L'ajout des points suivants serait en particulier à envisager, en coopération avec les exploitants agricoles concernés :
-type de bail
-zonages et réglementation (ex : Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope, …)
-fonctionnalités de la haie
-intégration d'opérations supplémentaires (plantation, taille de forme, conversion, …)
-localisation par rapport aux cultures / prairies
-compléter la typologie de haies (biodiversité, densité d'arbres têtards / de châtaigniers à fruits, …)

« On sait quatre ou cinq ans avant, quelle sera la rotation de culture. Il faudrait pouvoir modifier les Plans de Gestion des Haies en fonction. »

Exploitant agricole du canton de Pouzauges.

3.1.1.3 Soutien financier à l'entretien et à la plantation des haies / des boisements :

-Valorisation du stockage Carbone :

Afin de soutenir financièrement la gestion durable des boisements, l'éventualité de valoriser le stockage de carbone paraît une piste à approfondir. En effet, d'après l'expérience du PNR du Morvan dans ce domaine, un travail dans ce sens pourrait être mis en place sur le territoire de Pouzauges. Il devra permettre en particulier d'identifier des entreprises potentiellement intéressées pour financer des projets de stockage (ex : Puy du Fou).

Concernant cette piste d'action, nous nous sommes intéressés à l'étude actuelle menée par le CNPF[23] sur la valorisation du carbone en forêt. Il consiste à trouver un projet forestier pertinent vis-à-vis du stockage de carbone (additionnalité, permanence, non double compte) (Casset et al., 2015), en général collectif, et à mettre en relation les porteurs de projets avec des entreprises intéressées pour

[20] Politique Agricole Commune
[21] Direction Départementale des Territoires et de la Mer
[22] Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
[23] Centre National de la Propriété Forestière

être partenaires financiers du programme. En parallèle, le CNPF entame une démarche visant à établir un référentiel national afin de générer des crédits carbone pour des projets forestiers, et une méthodologie afin de comptabiliser le stockage additionnel de carbone (cf figure 28).

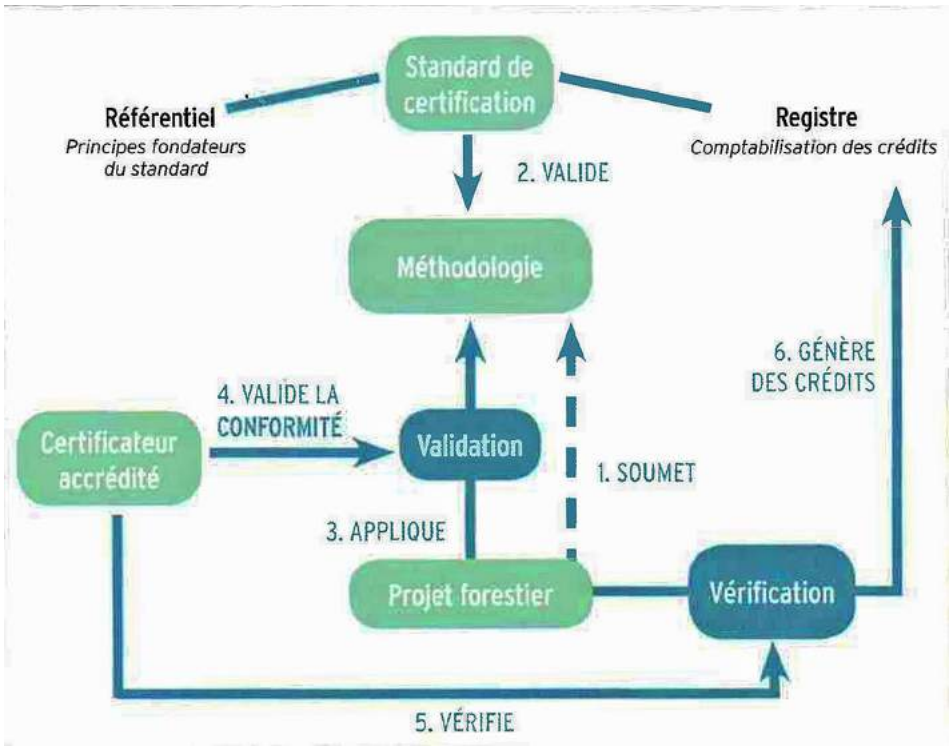

Figure 28 : Principes de fonctionnement des standards de certification carbone

(Source : Forêt et Carbone, Comprendre, Agir, Valoriser - © Simon Martel)

Cependant, à l'heure actuelle, aucun référentiel n'existe et n'est prévu en ce qui concerne le stockage additionnel de carbone via des itinéraires « carbone + » pour la haie. Les CPIE Vallée de la Sarthe et Loire Anjou, en partenariat avec la chambre d'agriculture et le CNPF, ont commencé, localement, à définir une méthodologie similaire. Elle pourrait être réutilisable, en l'adaptant au contexte local, bien qu'elle ne soit actuellement pas reconnue à l'échelle nationale. Le travail des CPIE Vallée de la Sarthe et Loire Anjou visait à subventionner le stockage de carbone localement, mais il n'a pas pu déboucher par manque d'intérêt des potentiels partenaires économiques.

Le stockage de carbone, sur le Pays de Pouzauges, pourrait donc être valorisé uniquement si certaines entreprises sont intéressées pour établir un partenariat financier ne générant pas de crédits carbones dans un premier temps, mais qui pourront potentiellement l'être à terme, lorsqu'un référentiel national existera.

D'après la plupart des établissements contactés - entre autre l'ARPE[24] Midi-Pyrénées et le CNPF – il semble important :

-de mettre en valeur tous les co-bénéfices liés au projet (protection des sols, paysage, économie circulaire, …), vis-à-vis des entreprises potentiellement financeuses.

-d'intégrer une telle démarche de la collectivité dans le futur PCAET, afin de faciliter et de donner de la légitimité à la mise en place d'un référentiel national.

[24] Agence Régionale Pour l'Environnement

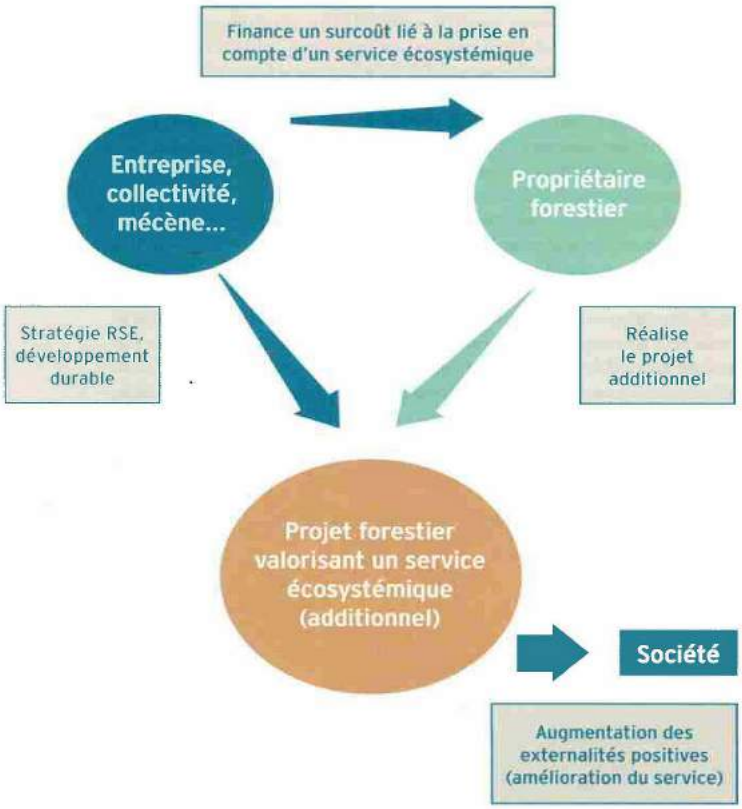

Figure 29 : Schéma du mécanisme de Paiements pour Services Écosystémiques

(Source : Forêt et Carbones, Comprendre, Agir, Valoriser - © Olivier Gleizes)

-Valorisation du rôle des haies sur la qualité de l'eau :

Parmi les fonctions de la haie valorisables, l'amélioration de la qualité de l'eau a été une des pistes approfondies.

Le programme de reconquête de la qualité de l'eau, mené par la communauté de communes des Herbiers et de Saint Fulgent a été étudié comme exemple potentiel à réappliquer. Outre le développement du « bio », d'un label « agriculture durable », et des circuits courts, la communauté de communes avait mis en place un programme concernant les haies. Le recensement des haies, ainsi que les préconisations de plantations avaient été financés. Chaque commune s'engageait à planter un certain nombre de mètres linéaires de haies. En parallèle, un soutien financier à la mise en place de chaudières bois avait été apporté.

Étant donné que le recensement des haies a en parti été effectué sur la communauté de communes, le même type de programme pourrait être mis en place, en partenariat avec Vendée Eau et l'EPTB Sèvre Nantaise, afin de favoriser les plantations favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Concernant le territoire géré par Vendée Eau, c'est-à-dire les communes du Sud Ouest, un programme de soutien financier à la plantation et à l'entretien des haies – respectivement via les Contrats Territoriaux et les MAEC[25] - est déjà en cours. Il serait intéressant de travailler en partenariat avec la structure pour apporter un soutien technique auprès des agriculteurs, en particulier concernant le choix des essences, le type d'entretien nécessaire en fonction des débouchés visés.

Pour ce qui est du bassin versant de la Sèvre Nantaise, un contrat régional de bassin versant (CRBV) est en œuvre pour la période 2015-2019, pour lequel le volet maillage bocager n'est pas intégré. Il serait potentiellement possible de l'ajouter à mi-parcours, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et l'EPTB Sèvre Nantaise. Ainsi, le financement à la plantation de haies serait possible sur la

[25] Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

zone. De même, pour les années prochaines, il devrait être possible de mettre en œuvre les MAEC haies, bien que pour l'année 2016 elle n'ait pas pu être mise en œuvre, par manque de temps suite à l'ouverture de la mesure par la Région.

-Exonération de taxe foncière pour les haies :

De nombreuses recherches ont été effectuées sur le sujet. Finalement, il apparaît que la seule possibilité serait d'utiliser l'Arrêté Préfectoral protégeant les haies. Après délimitation de l'emplacement de la haie, elle est ensuite protégée et bénéficie du même régime que les boisements. L'exonération de taxe foncière est donc totale pour la surface délimitée, pour une durée de :
-10 ans si elles sont constituées de peupliers
-30 ans pour les résineux
-50 ans pour les arbres feuillus autres que les peupliers et pour les arbres buissonnants.
Cependant, une fois la protection mise en place, les haies ainsi classées ne pourraient potentiellement plus bénéficier des soutiens financiers tels que les MAEC ou les paiements verts de la PAC.

3.1.1.4 Formation auprès des agriculteurs et des propriétaires forestiers :

-Formations /information auprès des propriétaires forestiers :

Figure 30 : Exemple d'éclaircies et de cloisonnements au Parc Soubise (Mouchamps - 85)
(Auteur : Mélanie OLIVIER)

Lors de la première phase du stage, la demande par les propriétaires forestiers d'avoir un bilan des réussites/échecs des différentes éclaircies effectuées dans le cadre des CPR était récurrente. La mise en place d'un dispositif de démonstration de différentes éclaircies sur différents types de stations et à différents stades d'avancement du peuplement paraît donc importante.

Les éclaircies et cloisonnements effectués au Parc Soubise (cf figure 30) pourraient, entre autre, servir de terrain de démonstration auprès des propriétaires forestiers intéressés.

> ***« Je voudrais voir les billes laissées après éclaircies. Est-ce que ça fait vraiment du bois de qualité ?***
> *Propriétaire forestier sur le canton de Pouzauges*

En parallèle de ces formations à la sylviculture, la recherche de débouchés économiquement viables aux bois de premières éclaircies paraissait fondamentale afin de convaincre les propriétaires forestiers. C'est pourquoi un projet en commun entre une entreprise d'insertion professionnelle et une entreprise d'exploitation-transformation du bois a été ébauché (cf action V-1.3, annexe 7). En effet, l'entreprise d'exploitation forestière avait des difficultés à rentabiliser le temps de travail manuel

nécessaire à l'abattage et au débardage des bois de si petit diamètre. De son côté, l'entreprise de réinsertion professionnelle cherchait à diversifier son activité hivernale.

Enfin, suite au constat du manque de connaissances, par les propriétaires forestiers, des entreprises de la filière bois, des débouchés et des prix, il est apparu important de les informer sur ces trois thèmes. Concernant les prix, une démarche a été lancée par le CRPF-Drôme-Ardèche afin de mettre en place un observatoire des prix du bois. Elle pourrait potentiellement être relayée au niveau national via la mise en place de la plateforme « La forêt bouge ». La région Pays de la Loire étant région pilote pour ce projet, il pourrait être intéressant d'impulser la mise en place une telle démarche avec les entreprises travaillant les bois du Pays de Pouzauges afin d'alimenter la plateforme et de s'appuyer sur cet outil pour informer les propriétaires du canton.

« L'assainissement non collectif, je n'y connaissait rien. Mais même pour quelqu'un comme moi, c'était clair. C'est différent en forêt : on ne sait pas à qui s'adresser, quels sont les débouchés, les marchés, … »

Propriétaire forestier sur le canton de Pouzauges

-Formation à la gestion de la haie et aux usages des bois pour les agriculteurs :

Les exploitants agricoles aussi sont demandeurs de formations en particulier sur les débouchés envisageables pour telle ou telle essence, et pour telle ou telle conduite du linéaire (ex : paillage pour la litière animale). Comme le propose Mission Auvergne, il serait possible d'utiliser les formations VIVEA afin de financer l'intervention de partenaires techniques (cf § identification des financements).

3.1.1.5 Valorisation du patrimoine génétique local

-Label végétal local :

Afin d'impliquer une plus grande diversité d'acteurs dans la gestion du bocage, et de dynamiser les plantations dans les haies et/ou en enrichissement de peuplements forestiers, l'idée de travailler sur le développement d'une pépinière fournissant du végétal local a été dégagée. C'est pourquoi Mission Haies Auvergne a été contactée, étant donné son projet d'installation d'une pépinière labélisée « végétal local ».
La mise en place d'un tel projet demanderait un investissement important, mais un partenariat avec des pépiniéristes locaux intéressés reste à approfondir.
Le développement de la récolte de graines dans le cadre du label « végétal local » est aussi à étudier avec le CPIE Sèvre et Bocage.

3.1.2) Identification des acteurs locaux potentiels pour porter l'action

Après avoir contacté des porteurs de projets extérieurs, les partenaires techniques historiques et potentiels ont été contactés afin d'envisager avec eux quelle forme pourraient prendre les actions et sur quelles parties ils pourraient intervenir.
Le travail a donc été effectué avec les partenaires historiques de la Charte Forestière :

- le CRPF Vendée pour toutes les actions concernant les propriétaires forestiers et les peuplements forestiers
- le CPIE Sèvre et Bocage pour la connaissance du maillage bocager, pour les actions concernant la valorisation et la préservation du patrimoine paysager et génétique local, et pour toutes les actions de sensibilisation à la gestion durable des boisements et à l'utilisation du bois.

- la FD CUMA pour les actions de soutien technique auprès des exploitants agricoles et pour les actions de promotion de la filière bois énergie.
- Atlanbois[26], pour toutes les actions de promotion du bois
- la Chambre d'Agriculture de Vendée pour l'établissement, la promotion et le suivi des Plans de Gestion de Haies

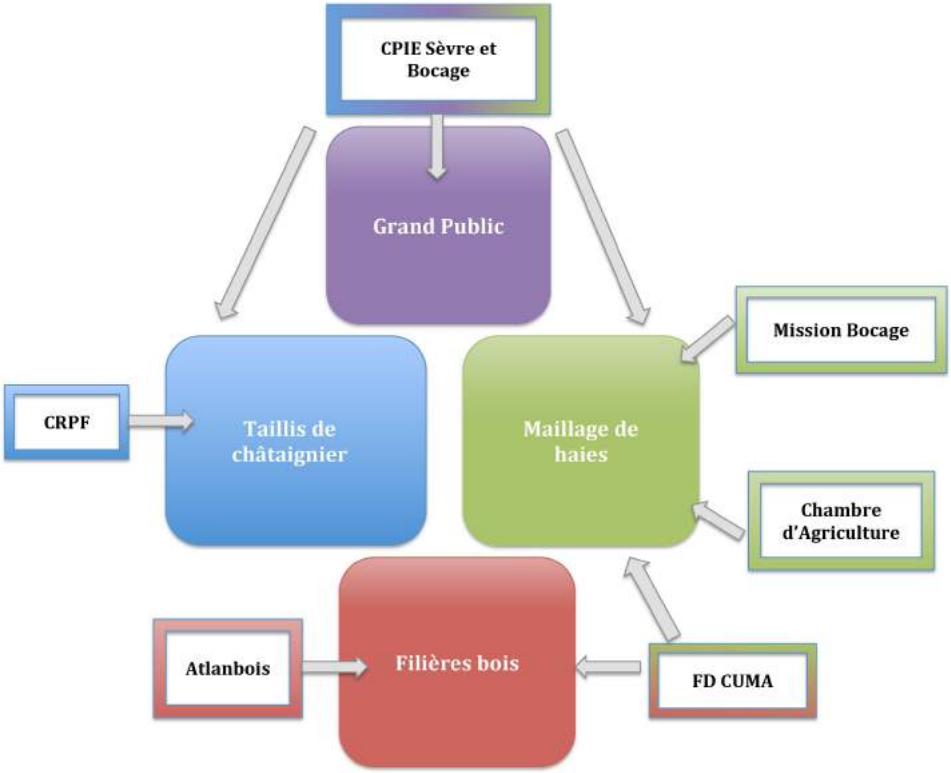

Figure 31 : Synthèse des partenariats techniques établis pour la future CFT (Source : Mélanie OLIVIER)

De nouveaux partenariats ont été établis, en particulier avec Mission Bocage, structure intervenant historiquement sur le Pays des Mauges sur la promotion de l'arbre champêtre. Le partenariat s'appliquera aux actions de soutien technique auprès des exploitants agricoles, à l'action de valorisation du stockage de carbone par les arbres, à la valorisation et la préservation du patrimoine paysager et génétique local.

3.1.3) Détermination des coûts et identification des financements potentiels

3.1.3.1 Coûts de mise en œuvre des actions

Suite à la validation du plan d'actions par les élus du comité de pilotage, et en collaboration avec les partenaires techniques concernés, les temps d'animation et coûts additionnels liés à chaque action ont été estimés. Les tableaux présents en annexe 9 et 10 synthétisent ces prises de décision.

3.1.3.2 *Financements potentiels*

Étant donné le côté atypique de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Pouzauges, qui souhaite répondre en partie aux enjeux de gestion et de valorisation du maillage de haies sur le territoire, un accord a été convenu avec la Région Pays de la Loire et la DRAAF afin de financer l'animation des actions correspondant aux critères de Charte Forestière au niveau national, via des

[26] Interprofession du Bois en Pays de la Loire

financements FEADER (mesure 16.8 du PDRR[27]). L'animation des actions spécifiques à la gestion des haies pourra être financée par la Région Pays de la Loire via les Contrats Nature.

En ce qui concerne les subventions pour les actions en tant que telles, en particulier en terme d'investissement matériel, les pistes de sources de financements présentées dans le tableau suivant seraient à approfondir :

Type d'action	**Source de financement**	**Taux de subvention**
Desserte forestière (places de dépôt intégrant une section de desserte forestière pour une surface maximale de 1000 m^2)	FEADER (mesure 4.3.2 du PDRR) (Région Pays de la Loire, 2016)	40% AP[28] (dont 53% FEADER)
Mise en place de PSG Volontaires	FEADER (mesure 8.5.1 du PDRR) (Région Pays de la Loire, 2016)	50% AP (dont 75% FEADER)
Mise en place de chaufferies bois	LEADER	40%[29]
	ADEME	50% (études de faisabilité)[30]
Achat d'une tête d'abattage	LEADER	40%
Achat de matériel de 1ère transformation du bois	FEADER (mesure 6.4 du PDRR) (Région Pays de la Loire, 2016)	20%
Plantation :		
Reboiser des peuplements pauvres	FEADER (mesure 8.5.2 du PDRR) (Région Pays de la Loire, 2016)	50% AP (dont 75% FEADER)
Restauration et réhabilitation de milieux en déprise : Plantation de haies/alignements d'arbres/arbres isolés/bosquets Achat de plants / matériaux / matériel d'entretien	FEADER (mesure 4.4 du PDRR) (Région Pays de la Loire, 2016)	100% AP (dont 53% FEADER)
Achat de plants	AFAC (AFAC-Agroforesteries, 2016)	0,85€/plant ou 1,10€/plant labélisé « végétal local »
Débroussaillage, travail du sol, paillage, plantation, protections individuelles (si des compléments sont apportés dans le CRBV Sèvre Nantaise[31], et si maître d'ouvrage : collectivité)	Agence de l'eau / Région	40% Région (si sur le territoire du CRBV) / 40% Agence de l'eau[32]
Reboiser les peuplements pauvres et à vocation « bois énergie » : diagnostic terrain préparation du terrain, achat plant et plantation, travaux d'entretien, intervention maître d'œuvre, protection gibier	ADEME (Atlanbois, 2016)	70% AP (diagnostic) 40% AP (reste)

[27] Plan de Développement Rural Régional (des Pays de la Loire)
[28] Aide Publiques
[29] Données non publiées, fournies par l'animatrice LEADER du Pays du Bocage Vendéen
[30] Données fournies par le Relais Bois Énergie Départemental
[31] cf Paragraphe 3.1.1.3, sous-partie : Valorisation du rôle des haies sur la qualité de l'eau
[32] Données non publiées, fournies par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Entretien des haies	FEADER (MAEC)	0,36€/ml haie[33]
Formations auprès des agriculteurs	Formations VIVEA	1000€ pour structure organisatrice / 1000€ pour intervenants[34]

Les subventions pour les thématiques suivantes restent à rechercher :

- mise en place d'aménagements / de constructions utilisant du bois local
- transactions de parcelles forestières de surfaces peu importantes
- mise en place d'un sentier pédagogique
- élaboration d'un film pédagogique
- création d'une exposition itinérante

3.2/ Processus de construction du plan d'action

Une fois les pistes d'actions mises en évidence, un travail de structuration du plan d'actions, de choix et de hiérarchisation des actions en tant que telles mais aussi de décision quant à la durée et au périmètre de mise en œuvre de la Charte a été effectué, en collaboration avec les partenaires techniques et les élus référents.

3.2.1) Décisions prises, action par action

3.2.1.1 Organisation du plan d'actions :

L'organisation du plan d'actions a été plusieurs fois modifiée, suite aux remarques évoquées par la DRAAF, sur le fait que la future Charte Forestière ne devaient pas avoir une couleur bocagère aussi marquée. Ainsi toutes actions liées aux haies ont été concentrées en une seule partie (cf annexe 7).

Suite à des discussions avec les élus référents et le responsable du pôle environnement, toutes les actions concernant la connaissance du territoire d'une part et celles concernant la sensibilisation d'autre part ont été regroupées en deux axes, recoupant les quatre autres.

Les actions ainsi regroupées ont dû être subdivisées en un certain nombre de sous-actions portées par un chargé de projet et des partenaires techniques différents (ex action n° II-1.1, cf annexe 8)

Les actions concernant le travail sur la propriété forestière (« regroupement pour la gestion », « desserte », « foncier », « DGD »), elles, ont été regroupées en une seule orientation : « boîte à outils pour les propriétaires forestiers ». En effet, ces actions seront à mener de front par l'animateur de la Charte et le CRPF, en proposant l'une ou l'autre des possibilités aux propriétaires forestiers, en fonction des besoins de ces derniers.

3.2.1.2 Hiérarchisation des actions :

Suite à une pré-sélection des actions potentielles, un comité de pilotage a été réuni afin de valider le plan d'actions et afin de prioriser ces dernières. Une synthèse des remarques effectuées par les élus présents à la réunion du comité de pilotage est présent en annexe (cf annexe 11).

Il a donc été décidé de travailler dans un premier temps sur l'amélioration de la connaissance du territoire, et sur la sensibilisation du grand public et des acteurs locaux. La composante « valorisation du bois » a été considérée comme moins prioritaire par les élus du comité de pilotage.

[33] Valable pour les haies ayant un rôle pour l'amélioration de la qualité de l'eau sur le bassin versant de Rochereau. Données non publiées, fournies par Vendée Eau.

[34] Données non publiées, fournies par Mission Haies Auvergne

L'échéancier suivant a donc été celui établi, après prise en compte des remarques des élus du comité de pilotage :

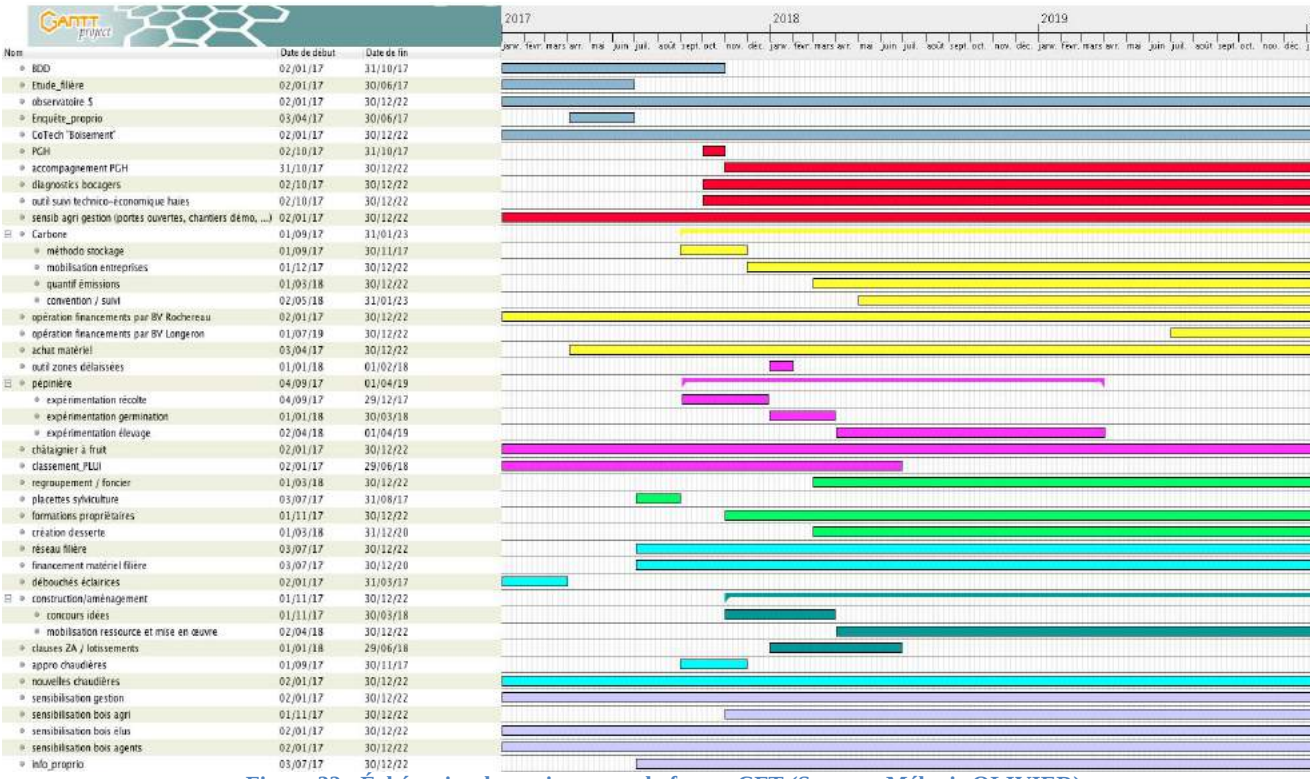

Figure 32 : Échéancier des actions pour la future CFT (Source : Mélanie OLIVIER)

3.2.1.3 Addition / Suppression d'actions :

Certaines actions ont été ajoutées par rapport aux constats effectués lors de la phase d'évaluation, suite aux propositions effectuées par les partenaires techniques. Il s'agit de :
-la promotion des documents de gestion durable (proposé par le CRPF)
-la promotion de l'agroforesterie, et la mise en place de diagnostics parcellaires visant à montrer l'intérêt de l'arbre sur une exploitation agricole (proposé par Mission Bocage)
-la diversification des actions concernant la filière bois énergie
-la mise en place d'une fête du bois et/ou d'une exposition itinérante sur la gestion du bocage.

Cette dernière action a été proposée par le CPIE Sèvre et Bocage, dans le but de sensibiliser le grand public à la gestion des boisements et à l'utilisation des bois locaux. En effet, ce type d'action étant déjà mené par le CPIE pour d'autres sujets, il apparaissait plus simple et plus économique de l'utiliser dans ce cadre.

Les actions suivantes qui avaient été envisagées ont été supprimées :
-mise en place d'une bourse d'échange d'arbres et d'une bourse d'échange de bois
-mise en place d'une plateforme de tri/séchage des bois
-investissement dans un séchoir bois collectif.
-exonération de taxe foncière pour les linéaires de haies gérées durablement
En effet, soit le contexte n'a finalement pas parut adapté, soit il conviendrait d'interroger plus précisément les acteurs du territoire afin d'évaluer l'intérêt de mettre en place ces actions et/ou afin d'envisager des solutions alternatives.

3.2.2) Détail des fiches action : remarques sur les rubriques.

3.2.2.1 Partenariat / structures associées :

Le choix de différencier « partenaires techniques » et « structures associées » a été fait après proposition d'une structure partenaire. Cela permet ainsi de préciser le degré d'implication de chaque structure dans le portage de l'action. Ainsi :
-le **chargé de projet** est en charge de la coordination des différentes parties de l'action et de la mise en œuvre de certaines parties
-les **partenaires techniques** peuvent être chargés de mettre en œuvre certaines parties de l'action
-les **structures associées** sont les structures qui pourront participer aux décisions prises quant à la manière de mettre en œuvre les actions.

Le choix des partenaires techniques s'est surtout fait par rapport à l'historique de la démarche. Ainsi les actions déjà lancées seront toujours portées par les mêmes structures :
-la chambre d'agriculture pour les Plans de Gestion de Haies (action n° II-1.1 (a), annexe 8)
-le CPIE Sèvre et Bocage pour les inventaires de haies (action n°I-1.1, annexe 8), les actions de sensibilisation du grand public (actions n° VI-1.1 et VI-2.3 respectivement annexe 7 et 8), et les campagnes de greffes de châtaignier à fruit (action n°III-1.3, annexe 7).
Les nouvelles actions mises en place, elles, seront portées soit par des partenaires historiques, soit par de nouvelles structures partenaires désireuses de s'impliquer dans le projet :
-Mission Bocage pour la promotion de l'agroforesterie (action n°II-1.1 (b), annexe 8) ou du stockage carbone dans les haies (action II-2.1 : (a) « Mécénat Carbone », annexe 7)
-Le CPIE Sèvre et bocage pour la promotion du label « végétal local » sur le territoire (action III-1.2, annexe 7)

3.2.2.2 Résultat attendu :

Sur le conseil d'une structure partenaire, un « résultat attendu » a été fixé pour la majeure partie des actions : il correspond à un objectif que l'on se donne, et n'est en rien un indicateur de réussite de l'action. Il permet simplement de préciser les moyens financiers et humains que l'on devra mettre en œuvre pour atteindre ce résultat.

3.2.3) Périmètre de la CFT

L'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges a finalement été retenue pour le travail du stage, même si l'éventualité de développer le projet à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen avait été évoquée. L'absence de volonté marquée du Pays du Bocage Vendéen de prendre en charge le projet a mené au maintien de l'échelle de travail initiale.

3.2.4) Durée du plan d'actions

Étant donné le financement possible de l'animation de la Charte par la mesure 16.8 du FEADER (Région Pays de la Loire, 2015) pendant trois ans, et le fait qu'il s'agisse de la durée minimale pour que la DRAAF puisse valider le projet, c'est cette durée qui a été choisie par les élus du comité de pilotage pour la mise en œuvre du plan d'actions, même si certaines parties ne seront certainement pas finalisées à la fin de cette période.

4/ Limites de l'étude et perspectives.

4.1/ Limites de l'étude

4.1.1) Limites de la phase d'évaluation

La mise en place de la méthodologie d'évaluation, en s'appuyant sur les méthodes existantes (MC2 Consultants, 2011 ; Marois, 2013) a été assez longue. En effet, un temps important a été accordé à la familiarisation avec la méthode et la terminologie. Avec le recul, du fait du faible suivi de celle-ci par la suite, il aurait été intéressant d'accorder plus de temps aux phases suivantes du stage.

Suite aux entretiens effectués lors de la phase d'évaluation, on peut considérer que la mise en place d'une méthodologie précise d'évaluation (comme préconisée par les communes forestières) n'était, en effet, pas vraiment adaptée. Étant donné le manque de suivi du projet depuis le diagnostic de CFT, les acteurs locaux n'étaient pas aussi impliqués dans la démarche que si la charte avait été validée. Une des réponses assez récurrente au manque d'impact des actions, à l'absence d'aboutissement d'un certain nombre d'actions, au manque d'implication de nouveaux acteurs, etc… a donc souvent été le manque d'animation et de portage politique du projet.

Ainsi, après quelques premiers entretiens, les guides d'entretiens ont été moins suivi, afin de prioriser une fluidité des dialogues. Seules les thématiques paraissant pertinentes à aborder l'on été. De ce fait, certains entretiens n'abordent que très peu de thématiques prévues au départ, ce qui ne permet pas une synthèse globale très précise.

Il a été d'autant plus difficile d'évaluer la démarche, que la CFT, en soit, ne pouvait pas être évaluée sans évaluer les démarches antérieures et/ou mises en place en parallèle. Du fait que beaucoup d'actions aient vu le jour indépendamment de la CFT, une confusion a pu avoir lieu lors de certains entretiens.

Le bilan des moyens financiers et humains mis en œuvre, afin de juger de l'effectivité et de l'efficience du projet a aussi été difficile à établir. En effet, aucune comptabilisation du temps passé par le responsable environnement et les partenaires n'a été effectué, ni en amont du diagnostic de charte, ni par la suite.

En dernier lieu, afin d'avoir une synthèse plus équilibrée concernant les besoins actuels du territoire, il aurait été intéressant de contacter plus de propriétaires forestiers n'ayant pas participé au projet (propriétaires de petites surfaces, propriétaires n'ayant pas effectué de coupes depuis longtemps, …). Cependant, de par le manque de temps et l'absence de réponse d'une très grande proportion des propriétaires forestiers contactés, seulement trois entretiens ont pu avoir lieu.

De la même façon, un nombre plus important d'agriculteurs ne fournissant pas de bois aux chaufferies communales aurait pu être interrogé afin de récolter une plus grande diversité de points de vues.

4.1.2) Limites des propositions d'actions

Étant donné le temps imparti, la plupart des propositions d'actions ont été faites en collaboration avec les partenaires techniques sur le territoire et avec les élus du comité de pilotage. Peu de rencontres ont eu lieu avec les acteurs directement impactés par ces futures actions, pour discuter de leur pertinence, bien que cette option ait été envisagée en début de stage.

De plus, de par la diversité des constats mis en évidence lors de la phase d'évaluation, et donc de la diversité des solutions envisageables, il a été difficile d'approfondir toutes les thématiques de

front, et certaines ont été délaissées au profit d'autres (ex : peu de travail effectué sur la valorisation des déchets fins de taille de haies).

4.1.3) Limites de l'étude de faisabilité

Lors de la dernière étape du stage, consistant à effectuer une étude de faisabilité des différentes actions, la difficulté a été d'estimer le temps à passer pour la mise en place de chaque action et donc le coût de chacune d'entre elle. En effet, certaines actions, même une fois un « résultat attendu » défini, nécessitent un temps d'animation très important sans que l'on puisse être sûr du résultat effectif (ex : action n° IV-1.1 : Regroupements de propriétaires forestiers pour la gestion ; action n° II-2.1 (a) : mobilisation d'entreprises pour prendre part à un « mécénat carbone », annexe 7).

Enfin, la diversité des sources de financements potentiels et leurs complémentarités a été une difficulté supplémentaire à la finalisation de l'étude de faisabilité.

4.2/ Perspectives

4.2.1) Travail restant à accomplir à court terme

Les différents points suivants n'ont pu être finalisés lors du stage et restent à effectuer, à court ou moyen terme :

Dans un premier temps, et afin de lancer le programme d'actions, il sera essentiel de finaliser les bilans financiers et les partenariats techniques, en particulier sur les thématiques liées à la gestion des haies. L'identification d'actions complémentaires (et/ou la suppression d'actions suite aux réactions du Comité Technique) pourra éventuellement être faite, avant

-la validation de la Charte

-le dépôt des dossiers de financements auprès de la DRAAF et de la Région Pays de la Loire pour l'animation.

Enfin, avant de lancer les actions à proprement parler, la Charte devra être signée par tous les membres du Comité Technique.

Dans un deuxième temps, et probablement tout au long du programme d'actions, une recherche complémentaire de subventions sera nécessaire.

4.2.2) Bilan des enjeux prioritaires, et des actions demandant un fort investissement humain et/ou financier

En résumé, suite aux réunions des comités de pilotage, il a été décidé que les enjeux prioritaires seraient :

-la connaissance du territoire

-la sensibilisation des propriétaires forestiers, des agriculteurs et du grand public.

Les actions à mettre en place rapidement, dans un deuxième temps, concernent les thématiques de gestion durable des taillis et des haies.

Les actions qui risquent d'être longues, et assez lourdes à mettre en place sont :

-les regroupements de propriétaires forestiers et le travail sur le foncier forestier

-la mobilisation des entreprises dans le cadre d'un mécénat Carbone

-la mise en place de constructions intégrant du bois local.

Ces trois actions devront être suivies dans le temps, dans l'idéal au delà de la durée du plan d'actions, pour avoir un impact réel sur le territoire.

4.2.3) Modification potentielle du périmètre de la CFT

Si la décision est prise à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen, et qu'un portage politique par le Syndicat Mixte est envisagé, la CFT pourra être portée à cette échelle.
Il serait en effet plus pertinent de traiter certains enjeux à une échelle plus large, étant donné que les contextes se ressemblent. De plus, cela permettrait d'échanger avec des territoires ayant un recul historique et une expérience plus poussée sur certaines thématiques que d'autres territoires. Cela permettrait aussi d'effectuer un travail logique et coordonné, à la place de travails individuels et n'allant pas forcément dans le même sens.

Cependant, il reste certains inconvénients, relevés par les acteurs du territoire lors des entretiens, sont à noter et à prendre en compte avant d'envisager un travail à plus large échelle :
-toutes les communautés de communes n'en sont pas au même niveau dans l'avancée du projet et elles n'affichent pas toutes une volonté politique marquée sur ces thématiques.
-il ne faut pas perdre la proximité avec le territoire. Certaines actions, telles que celles de sensibilisation seraient certainement plus efficaces à une échelle plus réduite.

4.2.4) Actions à envisager à plus large échelle

Concernant certaines actions, même l'échelle du Pays du Bocage Vendéen paraît trop peu importante pour les mener de façon pertinente.
C'est le cas de toutes les actions concernant la filière bois (entreprises 1ère et 2nd transformation, architectes,…) : il ne faudrait pas se restreindre au territoire mais plutôt aller rencontrer les entreprises qui seraient potentiellement intéressées pour exploiter, transformer ou utiliser du bois du territoire en question. La problématique restant de savoir jusqu'à quelle distance au delà des limites du territoire il est pertinent de continuer à contacter ces entreprises.
Par rapport à l'approvisionnement des chaufferies bois, il semble aussi important de travailler avec toutes les collectivités utilisant potentiellement du bois du territoire. C'est le cas en particulier pour les chaufferies bois de Cerizay et d'Angers.

En résumé :

-la **gestion des taillis de châtaignier** pourrait être traitée logiquement à l'échelle des collines vendéennes (son aire locale de répartition), c'est-à-dire, sur les communautés de communes des Herbiers, de Pouzauges et de la Châtaigneraie.

-la **préservation du bocage** serait à traiter à l'échelle de tout le Pays du Bocage Vendéen

-la **gestion** de l'approvisionnement et la mise en place de nouvelles **chaufferies** devrait au minimum être gérée à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen, étant donné la mise en place de chaufferies bois collectives sur les communes des Herbiers et de Saint Fulgent.

-le travail avec les **entreprises de la filière** bois serait pertinent à une échelle plus large, au minimum celle du Pays.

4.2.5) Conseils pour l'animation

Suite aux rencontres, en particulier avec les propriétaires forestiers et les agriculteurs du canton, et afin d'accentuer l'impact de la CFT sur le territoire, l'animateur et les partenaires techniques devront certainement :

-s'appuyer sur un réseau d'acteurs locaux (élus, agriculteurs, propriétaires forestiers, …) volontaires pour communiquer sur les actions de la CFT.

-commencer par des zones / groupes pilotes pour la mise en place de certaines actions, en s'appuyant sur certains acteurs moteurs (ex : regroupement de propriétaires forestiers, sensibilisation des agriculteurs à la gestion du bocage et à l'utilisation des bois, …)

4.2.6) Atouts et contraintes du territoire pour la mise en place d'une Charte Forestière

La loi d'orientation sur la forêt de 2001 a permis de créer un nouvel outil de développement territorial : la « Charte Forestière de Territoire ». Celui-ci avait pour objectif de contribuer à la prise en compte du caractère multifonctionnel des forêts, dans le cadre d'un développement dit durable. C'est dans une approche totalement similaire que s'inscrit la volonté de la Communauté de Communes de Pouzauges de valoriser et de préserver ses boisements. Il semble ainsi cohérent de s'inscrire dans la démarche nationale de Charte Forestière.

La forte volonté politique actuelle de mettre en valeur le bocage localement, et de le sauvegarder pour tous les intérêts économiques, environnementaux, et sociaux qu'il représente, constitue un atout majeur à la bonne mise en œuvre d'une Charte Forestière.
De plus, le recul acquis sur ces différentes thématiques, grâce au travail effectué depuis 10 ans, permettra de cibler plus facilement les actions auprès d'acteurs moteurs, et d'avoir ainsi plus d'impacts concrets. L'un des principaux inconvénients mis en évidence étant l'absence d'animation, le renouvellement de la Charte et son suivi devrait donc dynamiser rapidement le territoire.
Enfin, l'un des principaux atouts du haut bocage Vendéen réside dans l'habitude de la population à travailler en collaboration : ceci s'observe facilement avec l'importance en nombre et en diversité des associations dynamisant la Communauté de Communes. L'approche territoriale de la multifonctionnalité forestière (et bocagère) ne devrait donc pas être un problème.

Cependant, il convient de rappeler que le contexte économique des exploitations agricoles reste très peu favorable à une gestion durable des linéaires de haies. En outre, la culture territoriale résidant beaucoup plus dans l'élevage que dans la gestion forestière, un autre défit demeure.
Enfin, la très faible surface forestière du territoire, qui est aussi la cause du manque de culture forestière, amène immanquablement à se pencher sur la gestion des arbres hors forêt. Il s'agirait probablement d'une première à l'échelle nationale, mais dans une logique de développement territorial multifonctionnel au sein d'un paysage bocager, cela semble incontournable.

Conclusion :

L'évaluation des actions menées depuis 2003 par la Communauté de Communes de Pouzauges sur la filière forêt-bocage-bois a permis de dégager les points forts et les points faibles du travail effectué, et de mettre en évidence les enjeux actuels, afin de proposer des actions pour l'avenir.

Un certain nombre de points ont pu être mis en évidence. De nombreux acteurs et partenaires font remarquer l'intérêt du travail effectué au lancement de la démarche (plantations, formations auprès des propriétaires forestiers, tests d'éclaircies d'amélioration, mise en place de chaufferies collectives, …). Cependant, le manque d'animation et de suivi des actions est aussi soulevé ; et le sentiment de beaucoup reste qu'un accompagnement plus important est déterminant pour asseoir l'impact de la démarche sur le territoire.

Les rencontres avec les différents acteurs ont aussi permis de dégager les enjeux actuels concernant les arbres du bocage, sous toutes leurs formes, leurs rôles et leurs valorisations potentielles. Une des grandes problématiques dégagée par l'étude reste celle des difficultés économiques actuelles de l'élevage, et de leur impact sur le maillage bocager. Le développement très rapide de la filière bois énergie à l'échelle régionale, sans conditions d'approvisionnement strictes, a aussi des conséquences importantes sur la pérennité du maillage bocager.

Quant aux taillis de châtaignier, l'établissement d'une entreprise locale d'exploitation des bois, ainsi que la mise en place de chaufferies collectives a permis d'intensifier les coupes, avec les atouts et les inconvénients que cela peut engendrer.

Les enjeux actuels d'amélioration de la gestion forestière et de la gestion du maillage bocager, ainsi que des valorisations du bois composent donc le plan d'actions proposé comme base pour la future Charte Forestière de Territoire. En parallèle de ces problématiques, l'amélioration de la connaissance du territoire et la sensibilisation des acteurs et de la population locale complètent le plan d'actions, en recoupant les trois enjeux évoqués précédemment.

L'engagement de la Communauté de Communes et des Communes qui la composent reste encore essentiel au devenir de la Charte Forestière, afin de valider ou d'apporter des modifications aux propositions dégagées, et en vue de reprendre la démarche sur la valorisation et la préservation de l'arbre sur son territoire.

Références Bibliographiques :

BOISYNERGIE CONSULTANT. 2006 — *Charte Forestière de Territoire du Pays de Pouzauges.* – Saint Amand Jartoudex : Boisynergie Consultants. — 30 p. [document interne]

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (Vendée). 2004 — *Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Étude de filière du bois de châtaignier.* — Nantes : Centre Régional de la Propriété Forestière. — 17 p. [document interne]

CHAMBRE D'AGRICULTURE ILLE ET VILAINE. 2015 — *Produire du bois d'œuvre dans le bocage.* — Rennes : Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine. 20 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VENDEE, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES COOPÉRATIVES D'UTILISATION DE MATÉRIEL AGRICOLE (La Roche sur Yon), CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÉRE DES PAYS DE LA LOIRE. 2006 — *Estimation de la ressource bocagère et étude de faisabilité pour la mise en place d'une plate forme de tri et de valorisation du bois sur le canton de Pouzauges.* — La Roche sur Yon : Chambre d'Agriculture 85. — 40 p.

CASSET (Loïc), GLEIZES (Olivier) et MARTEL (Simon). 2015 — *Forêt et Carbone : Comprendre, agir, valoriser.* — Paris : Centre National de la Propriété Forestière Institut pour le Développement Forestier. — 158 p.

ÉTUDES DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES LIGÉRIENS. 2009 — *Étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de chaleur avec une Énergie Renouvelable.* — Mazières-en-Mauges : Études Diagnostics Énergétiques Ligériens. — 68 p. [document interne]

INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER. 1995 — *L'entretien courant des haies bocagères : les grands modèles d'entretien des haies.* — Paris : Institut pour le Développement Forestier. — 71p.

KATALYSE CONSEILLERS D'ENTREPRISES. 2006 — *Étude préalable au fonctionnement et à la gestion d'une plate-forme bois énergie et regroupement de bois sur le Pays de Pouzauges.* — Nantes : Katalyse conseillers d'entreprises. — 35 p. [document interne]

GUILLOTEAU (François). 2004 — *Valorisation des taillis de châtaignier.* — Le Mans : Lycée Bellevue. — 31 p. (Rapport de stage BTSA Gestion Forestière)

MC2 CONSULTANTS. 2011 — *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT.* — Paris : Fédération Nationale des Communes Forestière ; Institut de Formation Forestière Communale — 58 p.

MAROIS (Olivia). 2013 — *Évaluation de la Charte Forestière de la Côte de Nuits.* — Paris : Agroparistech. — 109 p. (Mémoire de fin d'études)

Sites internet consultés :

ASSOCIATION FRANÇAISE ARBRES CHAMPÊTRES-AGROFORESTERIES — *Règlement de l'appel à projets du programme « Plantons 1 million d'arbres en France » Saison 2016-2017.* — Dernière consultation le 9 septembre 2016
http://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2016/02/réglement-AAP-Plantons-1-milion-darbres-2016-2017.pdf

ATLANBOIS — *Note sur le bois énergie en chaufferie automatique en région Pays de la Loire.* — Dernière consultation le 9 septembre 2016
http://www.atlanbois.com/wp-content/uploads/downloads/2012/08/note-bois-energie-pdl_mai2012.pdf

ATLANBOIS — *Aides au reboisement* — Dernière consultation le 9 septembre 2016
http://www.atlanbois.com/foret/aides-au-reboisement/

BASSIN VERSANT DE LA SÈVRE NANTAISE INSTUTION INTERDÉPARTEMENTALE — *Actualisation de l'état des lieux du Bassin Versant de la Sèvre Nantaise. État initial actualisé et diagnostic. Tome 1 : Caractéristiques du Bassin Versant.* — Dernière consultation le 9 septembre 2016. (voir p. 15, p. 24)
http://www.sevre-nantaise.com/documents/2013-11-07_171530_2013_EDL_SAGE_TOME1.pdf

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES — *Cartes géologiques* — Dernière consultation : 9 septembre 2016
http://www.geoportail.gouv.fr/donnee/154/cartes-geologiques?c=-1.855423767878174,47.97484847274399&z=0.007919541617104207&l=GEOLOGY.GEOLOGY$EXTERNAL:OGC:EXTERNALWMS(1)&permalink=yes

LÉGIFRANCE — *Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)* — Dernière consultation le 11 septembre 2016
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=108227A07B7E58FE0CF712F85BAF27FE.tpdila10v_2?cidTexte=JORFTEXT000030555873&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030555659

Ville de Pouzauges — Dernière consultation le 9 septembre 2016
http://www.cartes-2-france.com/villes/Pouzauges-85700.php

RÉGION PAYS DE LA LOIRE — *Programme de Développement Rural Régional FEADER.* — Dernière consultation le 9 septembre 2016
http://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/PDR_Version_adoptée_20150828__02.pdf

Table des annexes :

ANNEXE 1 : Légende de la carte « contexte régional » du BRGM (Source : géoportail) 54

ANNEXE 2 : 55

Occupation des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges 55

(Source : Mélanie OLIVIER) 55

ANNEXE 3 : Extrait de l'étude.....56

Estimation de la ressource bocagère et étude de faisabilité pour la mise en place d'une plate forme de tri et de valorisation du bois sur le canton de Pouzauges (Source : Chambre d'Agriculture, CTU 2006).....56

ANNEXE 4 : Problématiques et enjeux mis en évidence en 2006 (Source : BoiSynergie Consultants) 57

ANNEXE 5 : Plan de Gestion de Haies (Source : Chambre d'Agriculture) 60

ANNEXE 6 : Exemple de guide d'entretien utilisé pour les entretiens individuels (guide élus) 66

(Source : Mélanie OLIVIER) 66

ANNEXE 7 : Plan d'actions (Source : Mélanie OLIVIER) 69

ANNEXE 8 : Exemples de fiches action.....71

(fiches n° I-1.1, II-1.1, III-2.1, IV-2.1, V-2.1, VI-2.3) 71

(Source : Mélanie OLIVIER) 71

ANNEXE 9 : Répartition du temps d'animation pour les différentes actions 83

(Source : Mélanie OLIVIER) 83

ANNEXE 10 : Répartition des coûts annuels et subventions éventuelles pour les différentes actions (Source : Mélanie OLIVIER) 84

ANNEXE 11 : Priorisation des actions par les élus du Comité de Pilotage « Ressources et énergie », en charge de la CFT, lors de la réunion du 21/06/16 (Source : Mélanie OLIVIER) 87

ANNEXE 1 : Légende de la carte « contexte régional » du BRGM (Source : géoportail)

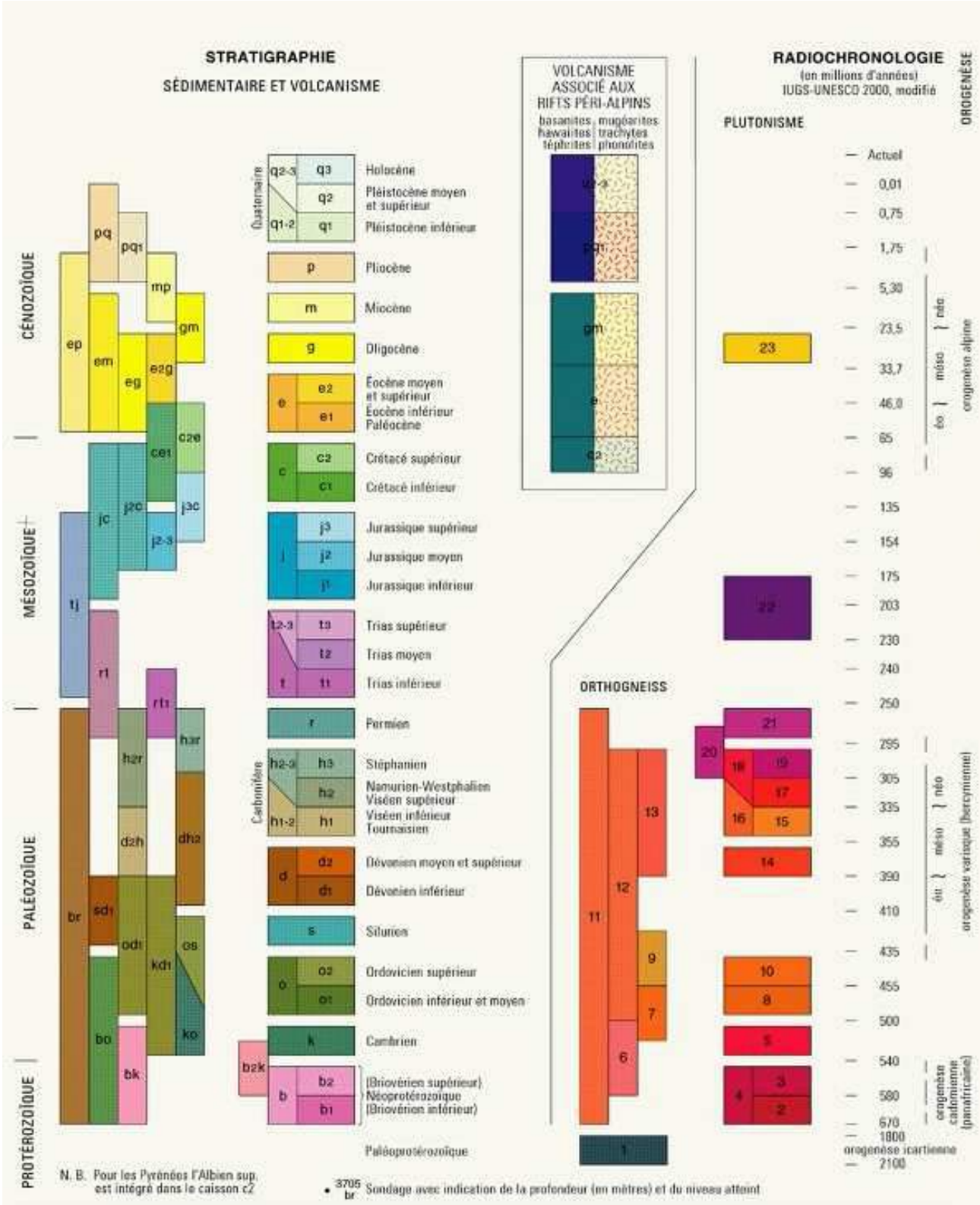

ANNEXE 2 :
Occupation des sols sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges
(Source : Mélanie OLIVIER)

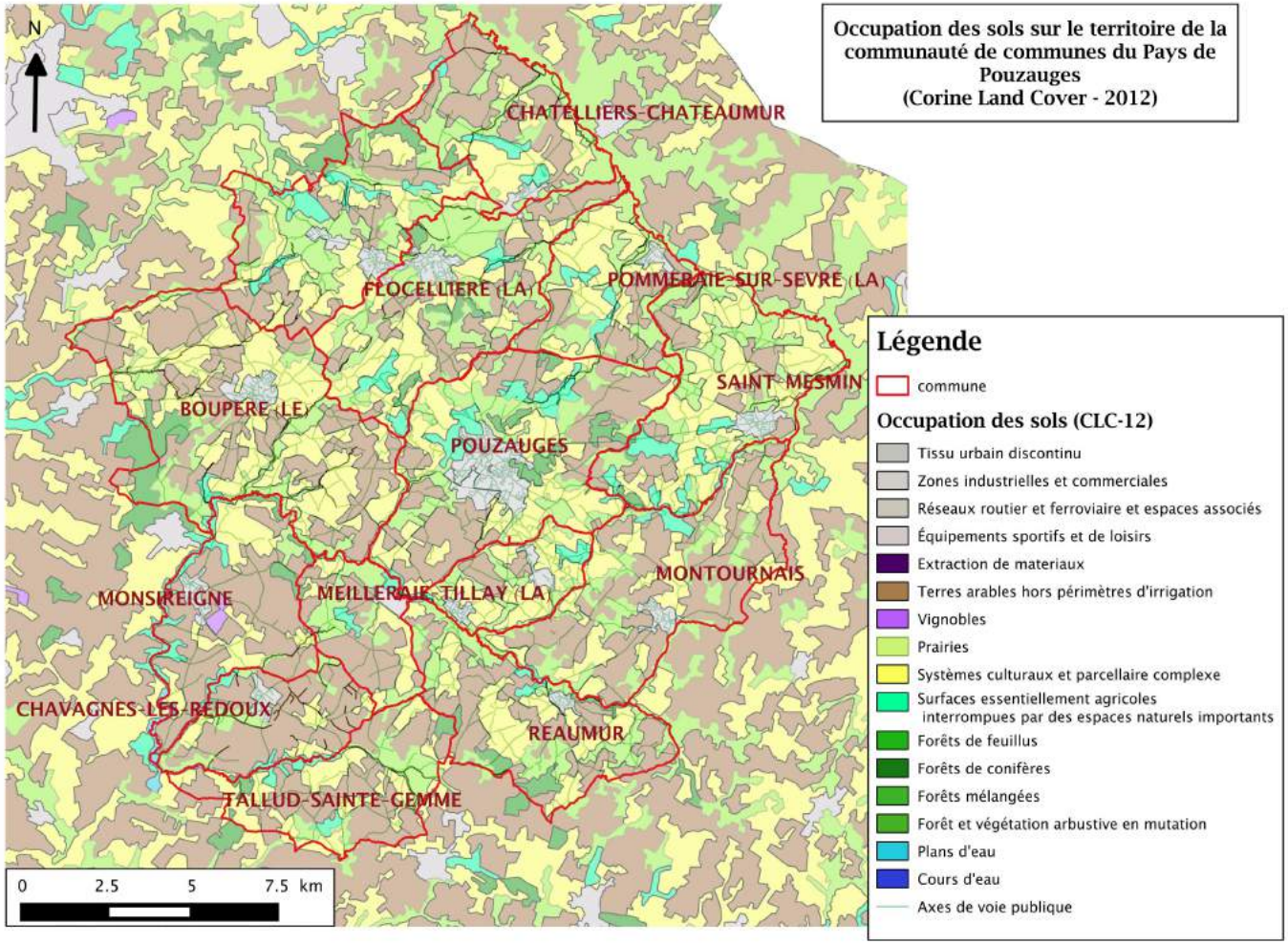

ANNEXE 3 : Extrait de l'étude
Estimation de la ressource bocagère et étude de faisabilité pour la mise en place d'une plate forme de tri et de valorisation du bois sur le canton de Pouzauges (Source : Chambre d'Agriculture, CTU 2006)

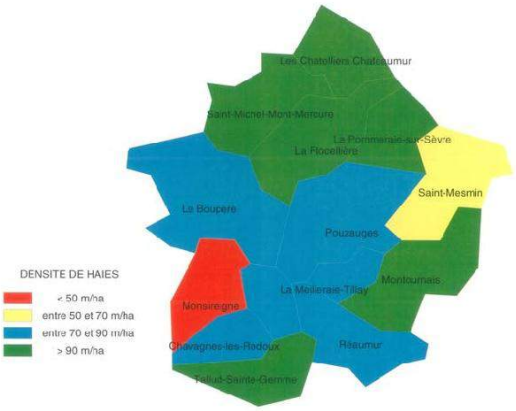

Communes	Haies arborées km	Haies non arborées km	Total km	Densité de haies m/ha
CHAVAGNES LES REDOUX	46	58	104	78
LA FLOCELLIERE	140	128	268	92
LA MEILLERAIE TILLAY	68	102	171	85
LA POMMERAIE SUR SEVRE	81	62	142	92
LE BOUPERE	148	158	306	70
LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	133	75	208	115
MONSIREIGNE	44	28	72	35
MONTOURNAIS	116	147	263	90
POUZAUGES	188	107	294	80
REAUMUR	68	116	185	84
ST MESMIN	104	71	175	67
ST MICHEL MONT MERCURE	165	111	276	107
TALLUD STE GEMME	83	85	168	91
TOTAL			2632	83

- 8 -

ANNEXE 4 : Problématiques et enjeux mis en évidence en 2006 (Source : BoiSynergie Consultants)

LES PEUPLEMENTS DE CHATAIGNIER

PROBLEMATIQUES	ENJEUX	ORIENTATIONS AXES DE DEVELOPPEMENT
Un espace forestier et bocager à préserver, entretenir et valoriser **Pour dynamiser une filière bois locale et conserver un patrimoine paysager, culturel et biologique**	**Comment (re)mettre en marche cette filière de la production de bois de qualité à sa mise en marché et à sa valorisation locale ?** **Comment assurer une gestion durable de ce patrimoine écologique ?**	**Dynamiser la filière châtaignier** **Assurer la pérennité du bocage et le valoriser** **Valoriser le bois matériau et le bois énergie** **Faire découvrir et connaître le bocage et le châtaignier**

PROBLEMATIQUES	TENDANCES	ENJEUX	ORIENTATIONS	PISTES D'ACTIONS

29 Bois synergie consultants

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES			AXES DE DEVELOPPEMENT	
+ Bon potentiel pour faire des arbres de qualité et bon état sanitaire des peuplements + Amorce d'un travail sur la valorisation du châtaignier et volonté locale forte de poursuivre cette démarche + Développement d'une filière bois énergie Locale - Morcellement parcellaire et difficulté à constituer des lots de bois vendables - Pas de véritable sylviculture pour améliorer les peuplements	Prise de conscience de la part des propriétaires forestiers Vieillissement des taillis de châtaignier	**S'appuyer sur le travail amorcé et poursuivre la démarche** **Produire du bois de qualité et organiser sa commercialisation** **Assurer le renouvellement des peuplements**	**Dynamiser la filière amont du châtaignier**	Regrouper les propriétaires forestiers Former les propriétaires forestiers Créer un marteloscope Réaliser une typologie des peuplements de châtaigniers Trier les bois de châtaignier par qualité et constituer des lots vendables.
PROBLEMATIQUES POINTS FORTS /	TENDANCES	ENJEUX	ORIENTATIONS AXES DE	PISTES D'ACTIONS

30 Bois synergie consultants

LE BOCAGE

POINTS FAIBLES			DEVELOPPEMENT	
+ Elément identitaire incontournable + Maillage et potentiel intéressants + Développement d'une filière bois énergie + Agriculteurs organisés (CUMA) - Pas de vision à long terme de la gestion du bocage - Une sous-exploitation et une méconnaissance de la ressource ligneuse bocagère	Apparition d'une dynamique de reconnaissance, de préservation et de valorisation du bocage Constitution d'un stock de bois dans les haies Vieillissement et renouvellement délicat dans certains secteurs	**Mieux connaître, Préserver et valoriser le bocage** **Adapter une gestion durable du bocage aux contraintes modernes (mécanisation, manque de temps, …)**	**Assurer la pérennité du bocage et le valoriser**	Etablir un plan de gestion du bocage et le mettre en œuvre

31 Bois synergie consultants

LE BOIS MATIERE PREMIERE

PROBLEMATIQUES POINTS FORTS / POINTS FAIBLES	TENDANCES	ENJEUX	ORIENTATIONS AXES DE DEVELOPPEMENT	PISTES D'ACTIONS
+ Une économie locale dynamique + Existence de marchés Très favorables au châtaignier - Quasi absence d'entreprises de 1ère transformation du bois - Peu de châtaignier valorisé localement dans les entreprises de 2ème transformation du bois	Le bois de châtaignier de plus en plus apprécié en bois d'extérieur « écologique » La demande est supérieure à l'offre dans les bonnes qualités de bois La volonté d'utiliser du bois local en bois énergie	**Structurer une filière locale bois énergie fiable et pérenne** **Valoriser toutes les qualités de bois de châtaignier**	**Valoriser le bois matériau et le bois énergie**	Créer une plateforme proposant du combustible bois issu de la ressource ligneuse bocagère et des peuplements de châtaigniers. Réaliser le tri des bois de châtaigniers par qualité sur cette même plateforme. Créer une unité de fabrication de mobilier bois d'extérieur en châtaignier Développer une activité de vannerie en bois de châtaignier

32 Bois synergie consultants

PATRIMOINE CULTURE ET TOURISME

PROBLEMATIQUES POINTS FORTS / POINTS FAIBLES	TENDANCES	ENJEUX	ORIENTATIONS AXES DE DEVELOPPEMENT	PISTES D'ACTIONS
+ Activité touristique majeure dans le département + Le châtaignier et le bocage ont imprégné la culture locale (architecteur, paysages, …) - Disparition des techniques ancestrales de travail du bois de châtaignier - Disparition des châtaigniers à fruits	Les conditions de vie modernes éloignent peu à peu le grand public de sa culture locale et du patrimoine naturel	**Préserver le taillis de châtaignier et le bocage dans leur dimension patrimoniale et culturelle**	**Faire découvrir et connaître le bocage et le châtaignier**	Créer un sentier à thème sur le châtaignier et l'histoire du bocage. Savoir-faire et patrimoine traditionnel autour du châtaignier Créer un évènementiel centré sur le châtaignier

ANNEXE 5 : Plan de Gestion de Haies (Source : Chambre d'Agriculture)

Données générales

Le siège d'exploitation du GAEC Le Renouveau se situe sur la commune de Saint Michel Mont Mercure au lieu-dit la Métairie des Brosses. Cette commune du bocage vendéen est localisée au Nord - Est du département à proximité de Pouzauges. La Métairie des Brosses se localise au Sud – Ouest du bourg.

L'exploitation possède environ 95 hectares de surface agricole utile. Cette surface est répartie sur trois sites : la Métairie des Brosses, ou se situe le siège de l'exploitation, l'Aubonnière, à l'ouest du bourg, et la Lambretière, à l'ouest de l'Aubonnière.

L'activité du GAEC est la production laitière avec 90 vaches de race Montbéliarde.

L'exploitation est composée de 2 chefs d'exploitation, Emmanuel et Arnaud BOURASSEAU.

Environ 15 à 20 stères de bois sont récoltées tous les ans sur l'exploitation pour de l'autoconsommation dans une chaudière à bûches.

L'exploitation vend également depuis 2013 du bois déchiqueté à la commune du Boupère et à la SCIC des Herbiers.

Méthodologie

Les haies

Une classification des haies a été réalisée sur la base d'un système prenant en compte la capacité de production en bois, la continuité latérale, l'impact sur la biodiversité et le paysage.

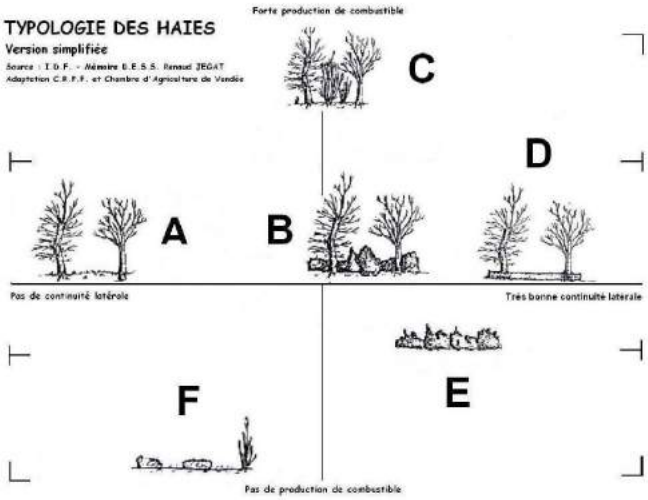

Pour chaque grand type de haie plusieurs orientations de gestion durable sont possibles (maintien en l'état ou conversion vers un autre type) et font références aux fiches de gestion durable par typologie du guide méthodologique « pour une gestion durable des haies ».

Type de haies	Fiches	Orientations possibles
ARBRES SEULS	Type A	Maintien en type A
		Conversion vers le type B
		Conversion vers le type C
HAIES PLURISTRATES	Type B	Maintien en type B
		Conversion vers le type C
HAIES ARBOREES (futaie, têtard, taillis)	Type C	Maintien en type C
		Conversion vers le type B
HAIES BASSES TAILLEES AVEC QUELQUES ARBRES	Type D	Maintien en type D
		Conversion vers le type B
		Conversion vers le type C
HAIES BASSES	Type E	Maintien en type E
		Conversion vers le type B
		Conversion vers le type C
HAIES DE COLONISATION	Type F	Maintien en type F
		Conversion vers le type B ou C par la plantation

Les bois

Une classification des bois a été réalisée en fonction des arbres composant le peuplement, selon qu'ils sont issus de graines (franc pied) ou de rejets de souches.
Comme pour les haies plusieurs itinéraires de gestion sont possibles pour chaque type de bois et font références aux fiches de gestion durable par typologie du guide méthodologique « pour une gestion durable des haies ».

Type de bois		Orientations possibles
TAILLIS	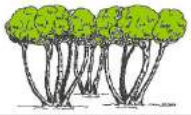	Maintien en TAILLIS
		Conversion vers la FUTAIE
FUTAIE		Maintien en FUTAIE
MELANGE TAILLIS - FUTAIE		Maintien MELANGE
		Conversion vers la FUTAIE

Pratiques de gestion des haies

Dans ce paragraphe sont mentionnées les bonnes pratiques mises en place et contribuant à la gestion durable des haies. Ces pratiques sont articulées selon trois principes fondamentaux : assurer le renouvellement, garantir la protection de la faune et de la flore, et garantir la rentabilité des haies.

Le plan de gestion durable

Cartographie

En annexe

Les haies :

- Typologies et orientations

L'exploitation comptabilise **8 359 mètres de haies**.

N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)
1	A	A	57	**19**	C	C	121	**37**	E	E	59	**55**	B	B	128
2	F	F	38	**20**	C	C	90	**38**	E	E	32	**56**	A	A	87
3	A	A	84	**21**	A	A	137	**39**	B	B	48	**57**	B	B	59
4	C	C	85	**22**	B	B	112	**40**	A	A	106	**58**	A	A	28
5	A	A	32	**23**	A	A	56	**41**	F	F	101	**59**	B	B	47
6	A	A	28	**24**	A	A	75	**42**	C	C	90	**60**	A	A	40
7	B	B	217	**25**	B	B	289	**43**	B	B	79	**61**	A	A	16
8	B	B	117	**26**	B	B	132	**44**	B	B	105	**62**	A	A	94
9	B	B	62	**27**	A	A	34	**45**	C	C	117	**63**	B	B	64
10	C	C	63	**28**	B	B	81	**46**	B	B	74	**64**	B	B	100
11	C	C	81	**29**	B	B	105	**47**	A	A	112	**65**	A	A	38
12	E	E	99	**30**	E	E	35	**48**	E	E	238	**66**	B	B	38
13	C	C	60	**31**	B	B	64	**49**	A	A	60	**67**	E	E	80
14	B	B	73	**32**	B	B	91	**50**	A	A	120	**68**	B	B	80
15	B	B	73	**33**	C	C	95	**51**	A	A	67	**69**	B	B	45
16	A	A	105	**34**	B	B	100	**52**	A	A	82	**70**	A	A	147
17	A	A	177	**35**	A	A	51	**53**	A	A	100	**71**	B	B	158
18	C	C	45	**36**	B	B	111	**54**	A	A	72	**72**	B	B	41

N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)
73	E	E	111
74	D	D	112
75	B	B	180
76	A	A	44
77	E	E	51
78	B	B	82
79	B	B	101
80	C	C	42
81	A	A	50
82	B	B	42
83	F	F	43
84	B	B	203
85	A	A	37
86	D	D	111
87	C	C	128
88	B	B	113
89	C	C	53
90	B	B	60
91	E	E	45
92	A	A	104
93	B	B	50
94	C	C	199
95	B	B	45
96	E	E	91
97	E	E	41

- Opérations

N° haie	Typologie existante	Typologie recherchée	Longueur (ml)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
19	C	C	121	EXP									
21	A	A	137	EXP									
22	B	B	112	EXP									
20	C	C	90		EXP								
18	C	C	45		EXP								
4	C	C	85		EXP								
7	B	B	217		EXP								
8	B	B	117			EXP							
9	B	B	62			EXP							
10	C	C	63			EXP							
11	C	C	81			EXP							
13	C	C	60			EXP							
14	B	B	73				EXP						
15	B	B	73				EXP						
29	B	B	105				EXP						
26	B	B	132				EXP						
28	B	B	81				EXP						

Une tolérance de plus ou moins 2 ans est possible pour chaque opération

Légende :
M (annoté à coté du numéro de haie) : haie mitoyenne
EXP: exploitation du bois
PLA : plantation
DES : désherbage des plantations (de part et d'autre de la haie et non sur la haie)
FOR: formation des arbres
REC : recépage (recouper les arbres à 15 cm du sol 2 ans après la plantation)
ECL : éclaircie
ARR: arrachage (à condition de replanter, dans l'espace rural, le même linéaire 1 an avant)
VIT : vitalisation de la haie (enlèvement de la bâche plastique)

Les bois : typologies, orientations et interventions envisagées

L'exploitation dispose de deux petits bois représentant une surface de **0.11 ha.**

N° bois	Typologie existante	Typologie recherchée	Surface (ha)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A	taillis châtaignier	taillis châtaignier	0.0663										
B	futaie chêne	futaie chêne	0.0489										

Une tolérance de plus ou moins 2 ans est possible pour chaque opération

Légende :
PAT : pâturage
EXP: exploitation du bois
PLA : plantation
DES : désherbage des plantations (de part et d'autre de la haie et non sur la haie)
FOR: formation des arbres
REC : recépage (recouper les arbres à 15 cm du sol 2 ans après la plantation)
ECL : éclaircie
ARR: arrachage (à condition de replanter, dans l'espace rural, le même linéaire) 1 an avant)
VIT : vitalisation de la haie (enlèvement de la bâche plastique)

Productivité

La productivité correspond à l'accroissement annuel qui peut être prélevé sans entamer le capital et qui garantit donc une gestion durable dans le cadre de l'exploitation du bois :

- Les haies du GAEC ont une productivité annuelle de 70 stères soit 105 MAP (m3 apparent de plaquettes). Cette productivité est calculée sur tous les arbres des haies, y compris pieds de têtards et futaies. Celle-ci ne peut-être retenue que pour les propriétaires des haies (droit d'exploiter les arbres de haut jet).

- La productivité des deux petits bois est trop faible pour être comptabilisée au niveau du plan de gestion.

Pratiques de gestion des haies

Un certain nombre d'opérations effectuées sur l'exploitation agricole permet de protéger la faune et la flore :

- les arbres têtards très nombreux sont conservés et génèrent une capacité d'accueil pour les insectes et espèces cavernicoles.

- les haies sont taillées au lamier et au broyeur par une entreprise de travaux agricoles, en hiver pour les prairies et fin août début septembre pour les cultures, par conséquent à des périodes qui ne perturbent pas le cycle de reproduction de la faune sauvage.

D'autres actions permettent d'assurer le renouvellement des haies :

- des tronçons de haies ainsi que les branches d'arbres têtards sont exploités et permettent ainsi le rajeunissement et le renouvellement des haies.
- des plantations de haies ont été réalisées (n°71, 75, 93).
- des haies seront plantées

La récolte du bois engendre une rentabilité des haies :

- du bois est exploité tous les ans pour l'autoconsommation : 15 à 20 stères de bois bûche.
- des ventes de bois déchiqueté pour la chaudière du Boupère et la SCIC des Herbiers sont également effectuées.

ANNEXE 6 : Exemple de guide d'entretien utilisé pour les entretiens individuels (guide élus) (Source : Mélanie OLIVIER)

Date : Structure :
Nom Prénom :

Introduction :
- Me présenter, contexte du stage
- Finalités de l'entretien : informations et ressentis sur les 10 années de CFT
- Déroulement de l'entretien : questions générales puis par thématiques, libre expression, 1h environ
- Utilisation des informations : confidentialité, diffusion des résultats

Renseignements généraux sur l'interrogé :
- Depuis combien de temps êtes vous élu ?
- Sur quel(s) domaine(s) intervenez-vous, au sein de la commune ?
- Quel métier exercez-vous ?
- Depuis combien de temps et à quel niveau êtes-vous impliqués dans la démarche de CFT ?
- Avez-vous participé au lancement ? à l'élaboration ? aux Copil ?
  *de la CFT
  *des démarches antérieures (depuis 2003)
- Auriez-vous à votre avis, pu être impliqué d'avantage ? Si oui comment ?

EVALUATION GLOBALE :

Si l'élu n'a pas été impliqué dans la charte :
-qu'est-ce qu'évoque la charte forestière ?
-quelles actions ont été réalisées à votre connaissance ?

Élaboration de la CFT :
- Le travail effectué au sein du **Copil** / rencontres individuelles avec l'animateur vous a-t-il semblé satisfaisant ? Ont-elles permis, selon vous, de représenter toutes les familles d'acteurs ?
-Êtes-vous parvenus à faire entendre les intérêts que vous représentez ?
-Les fiches actions vous semblent-elles refléter les discussions ayant eu lieu pendant les réunions/entretiens individuels ?

-Le **périmètre** de la CFT vous paraît-il pertinent ? *Quels seraient selon vous les avantages /inconvénients à l'élargir au Pays du Bocage Vendéen ?*

-Le **document** CFT : Avez-vous eu connaissance de ce document dans son intégralité ?
Pensez-vous que les actions proposées sont formulées de manière précise ? L'arborescence (Enjeu>Objectif>Action) vous semble-t-elle claire ?
- Constituent-elles selon vous un bon support auquel se référer ?
-Quelles modifications y apporteriez-vous pour les rendre plus efficaces ?

Animation :
-Le choix de la CC comme structure animatrice de la CFT vous a-t-il semblé pertinent ? - Avez-vous fréquemment été sollicité par l'animateur de la CFT ? *Si oui, par quel moyen ? (courrier, mail, téléphone) Pour quel motif ?*
- La collaboration vous a-t-elle semblé fructueuse ? Si non, pourquoi ?
- Les outils de concertation mis en place par l'animateur vous ont-ils paru appropriés ?

Pertinence :
-Le projet vous semble-t-il en adéquation avec les **enjeux** forestiers / agricoles du territoire ? en 2006 ? aujourd'hui ?
-Pensez-vous que la charte prenne bien en compte **tous les aspects** économiques (valorisation) /sociaux (accueil, patrimoine)/environnementaux (biodiversité, changement climatique ...) du bocage et de la forêt ?

Cohérence interne :
- Les différentes actions vous semblent-elles cohérentes *(pas de contradiction, complémentarité...)* ?

Cohérence externe *(en fonction de l'implication et de la connaissance des politiques territoriales):*
-Étiez-vous favorable à la mise en place d'une CFT sur le territoire ? *Pourquoi ? Que pensiez-vous que cela pouvait apporter ? Quels freins pensiez-vous rencontrer ?*
- Pensez-vous que la démarche est / était (en 2006) cohérente avec :
  * la stratégie forestière régionale/départementale/locale ?
  * la stratégie agricole régionale/départementale/locale ?
  * les politiques environnementales mises en œuvre sur le territoire ?
  * les autres démarches de développement forestier et agricole ?
  * le contexte industriel local ?
- Les politiques territoriales préexistantes ont-elles été suffisamment prises en compte dans l'élaboration de la CFT ?

ACTION PAR ACTION :

Cohérence interne :
- les moyens humains/financiers proposés vous semblent-ils suffisants /insuffisants / excessifs par rapport aux objectifs ?
-les moyens humains/financiers réellement utilisés vous semblent-ils suffisants/ insuffisants/ excessifs par rapport aux objectifs ?

Effectivité/ Efficacité :

-En cas d'**abandon** de l'action : pourquoi ? Manque d'implication du porteur de projet, manque de volonté politique, manque de financement, évolution du territoire ?
- En cas de **réalisation parti**elle : idem
- En cas de **réalisation totale** : quels facteurs d'influence positifs ont pu intervenir ?

Impacts de l'action :
-Les **impacts** attendus par l'action vous semblent-ils réalistes ? Sinon pourquoi ? Quelles actions pourrait avoir un impact similaire selon vous ?
- L'action a-t-elle selon vous eu des retentissements plus larges sur le territoire ? *(Renforcer les liens intercommunaux ? instaurer un dialogue durable entre acteurs ? entrainé des apports dans l'orientation des stratégies territoriales ?)*

Efficience :
-Par rapport aux moyens humains et financiers mis en œuvre les résultats vous semblent-ils satisfaisants ?

Conclusions / Perspectives :
- Pensez-vous que certaines actions auraient pu être mises en place indépendamment du cadre de la CFT ?
- Selon vous quels facteurs ont influé le déroulement des 10 ans de CFT ? *(continuité de l'équipe, pérennité des financements, concertation, gouvernance...)*
- La CFT a-t-elle eu la capacité d'évoluer en fonction des mutations du territoire ?
- La communication sur les actions/réalisations/résultats vous a-t-elle semblé suffisante ?
- Comment envisagez-vous l'**avenir** de la CFT ? En cas d'**abandon**, quelles actions mériteraient d'être **poursuivies** ? En cas de **renouvellement**, quelles **nouvelles** actions pourraient être mises en place ?

Thématiques générales à aborder :

- impliquer au mieux **tous les acteurs** du territoire ?
- **mobiliser le bois** à son optimum ? *(qualité, quantité, économique, utilisation locale)*
-**impliquer plus** de propriétaires/entreprises forestières dans la GF / d'agriculteurs dans la gestion de haies ?
- prendre en compte les 3 dimensions du **développement durable** ? la multifonctionnalité de la forêt/du bocage ?
- mieux prendre en compte la **biodiversité** dans la gestion des haies / de la forêt ? mieux connaître et protéger la biodiversité (châtaignier à fruit) ?
- améliorer le **paysage** ?
- améliorer la **compétitivité et l'innovation** des filières bois sur le territoire ?
- contribuer à la **conversion énergétique** des territoires ?
- **sensibiliser** le grand public aux différentes fonctions du bocage et de la forêt ?
- valorisation touristique / **sociale** de la gestion des forêts/du bocage ?
- **l'animation** a permis de mesurer l'impact de la charte sur le territoire ?

ANNEXE 7 : Plan d'actions (Source : Mélanie OLIVIER)

Axes	Orientations	Actions
Axe 1 **Améliorer la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un observatoire**	Mettre en place et actualiser une base de données sur le patrimoine boisé local et ses acteurs	Définir une structure de base de données et la mettre en place
	Connaître les acteurs de la filière bois, leurs pratiques et leurs objectifs	Effectuer une enquête auprès des propriétaires forestiers
		Actualiser l'étude de filière et mettre en place un observatoire des prix du bois
		Constituer un comité technique référent « BOISements »
Axe 2 : **Améliorer la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et le long des voiries**	Favoriser la gestion durable du maillage bocager à l'échelle des exploitations et le long des voiries via un soutien technique	Apporter un soutien technique à l'entretien, la gestion, l'exploitation et la valorisation des haies auprès des agriculteurs et des agents des collectivités
	Favoriser la gestion durable des haies via un soutien financier auprès des exploitants agricoles	Soutenir financièrement la plantation, l'entretien et l'exploitation des haies
Axe 3 : **Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local**	Valoriser le patrimoine paysager et génétique local	Mettre en place un outil d'aide à la décision afin de valoriser les zones agricoles actuellement délaissées, le diffuser et assurer un accompagnement technique
		Lancer un partenariat avec une/des pépinière(s) locale(s) afin de développer la plantation de végétaux locaux
	Préserver le patrimoine paysager et génétique local	Poursuivre le travail sur le châtaignier à fruit
		Protéger une partie des éléments boisés à forte valeur paysagère et/ou environnementale
Axe 4 : **Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel**	Proposer une « boîte à outils » adaptée aux enjeux pour les propriétaires forestiers	Travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion
		Travailler sur le foncier forestier
		Promouvoir la mise en place de documents de gestion durable (PSG, PSGV, CBPS, ...)
		Maintenir, restaurer et compléter le réseau de desserte existant
	Former les propriétaires forestiers à la sylviculture	Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles et organiser des formations auprès des propriétaires forestiers

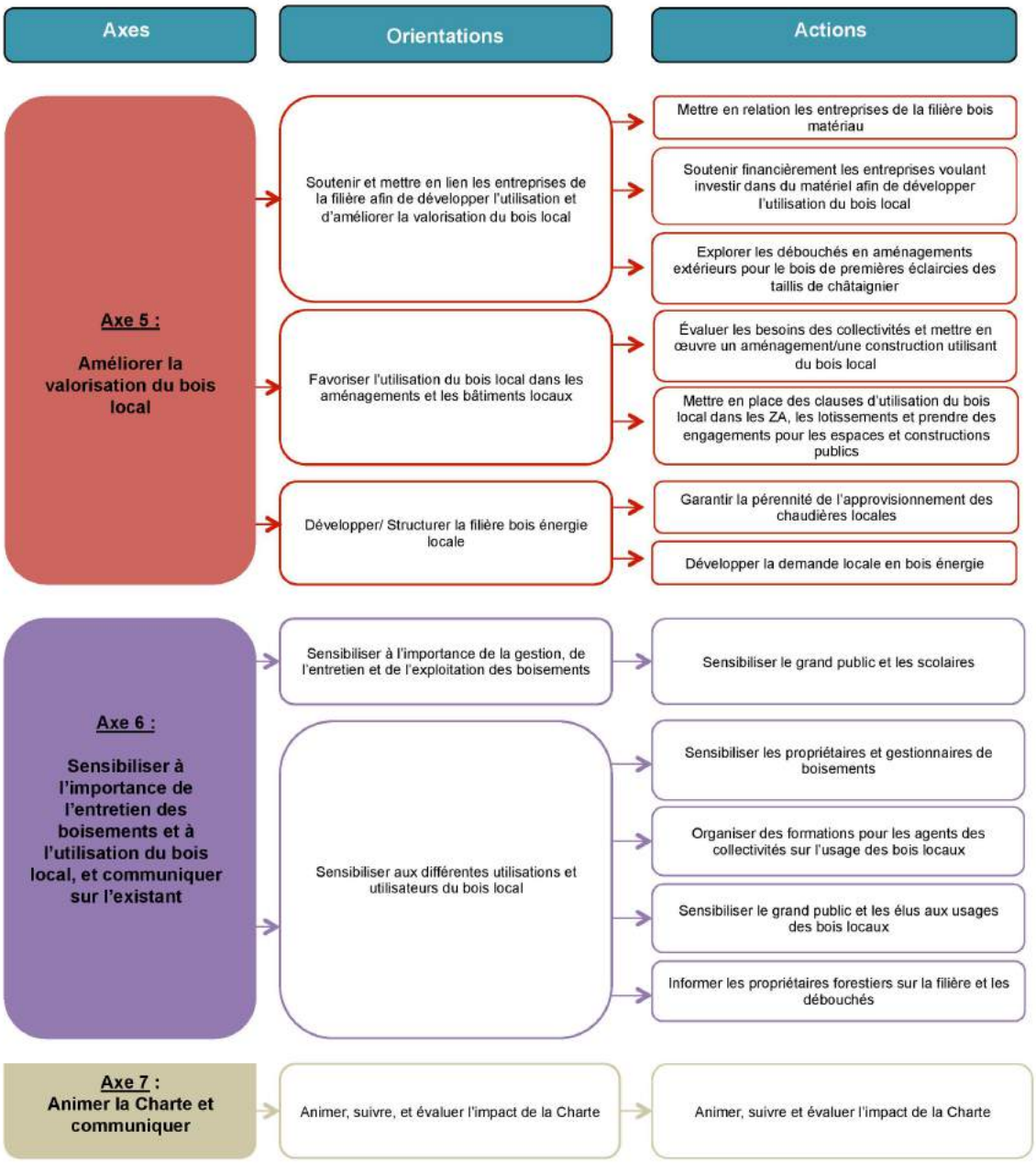
Axes
Orientations
Actions
Axe 5 :
Améliorer la valorisation du bois local
Soutenir et mettre en lien les entreprises de la filière afin de développer l'utilisation et d'améliorer la valorisation du bois local
Mettre en relation les entreprises de la filière bois matériau
Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel afin de développer l'utilisation du bois local
Explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois de premières éclaircies des taillis de châtaignier
Favoriser l'utilisation du bois local dans les aménagements et les bâtiments locaux
Évaluer les besoins des collectivités et mettre en œuvre un aménagement/une construction utilisant du bois local
Mettre en place des clauses d'utilisation du bois local dans les ZA, les lotissements et prendre des engagements pour les espaces et constructions publics
Développer/ Structurer la filière bois énergie locale
Garantir la pérennité de l'approvisionnement des chaudières locales
Développer la demande locale en bois énergie
Axe 6 :
Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant
Sensibiliser à l'importance de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des boisements
Sensibiliser le grand public et les scolaires
Sensibiliser aux différentes utilisations et utilisateurs du bois local
Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements
Organiser des formations pour les agents des collectivités sur l'usage des bois locaux
Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux
Informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés
Axe 7 :
Animer la Charte et communiquer
Animer, suivre, et évaluer l'impact de la Charte
Animer, suivre et évaluer l'impact de la Charte

ANNEXE 8 : Exemples de fiches action
(fiches n° I-1.1, II-1.1, III-2.1, IV-2.1, V-2.1, VI-2.3)
(Source : Mélanie OLIVIER)

Action N° I-1.1

AXE N° I : Améliorer la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un observatoire.

Objectif n° 1 : Mettre en place et actualiser une base de données sur le patrimoine boisé local et ses acteurs.

Action n° 1 : Définir une structure de base de données et la mettre en place

Périmètre de l'action :
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :
On constate un manque de connaissance :

- des propriétaires forestiers, de leurs attentes, objectifs et besoins.
- du potentiel des taillis de châtaignier sur l'ensemble de la surface.
- des peuplements forestiers (surfaces passées en coupes relativement récemment, qualité, volumes, ...)
- des zones inaccessibles ou difficilement accessibles à l'exploitation forestière.
- de l'impact des Plans de Gestion de Haies sur la durabilité du maillage bocager
- du linéaire de haies disparaissant chaque année
- des zones délaissées par l'agriculture (surface, localisation, ...)
- de l'impact de l'action « châtaignier greffé »
- des consommations en bois (local ou non) par les collectivités (chaufferies bois, paillage, aménagements extérieurs, ...)

Objectifs de l'action :

- Avoir une connaissance plus précise et actualisée du bocage et de ses acteurs afin de cibler plus précisément les différentes actions et d'évaluer l'intérêt d'en mener certaines en priorité.
- Suivre les impacts sur le territoire des actions de la Charte.

Liens avec les autres actions et politiques locales :
* Actions N° I-2.1 ; I-2.3 ; II-1.1 ; II-2.1 ; III-1.1 ; III-1.3 ; IV-2.1 ; IV-3.1 ; V-2.1

Public cible :
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Projet provisoire

Descriptif de l'action :

1/ Définir la structure de la base de données, la méthode de récolte des données
2/ Récolter les données manquantes
3/Mettre à jour la base de données :
- a/ des propriétaires forestiers
- b/des peuplements * (itinéraire sylvicole, volume, âge (date de la dernière coupe), qualité, diamètre, densité de tiges, état sanitaire, ...)
- c/des potentiels des stations*
- d/de la desserte forestière *(avec état, possibilité passage avec une machine)
- e/des haies sous PGH, plantées, disparues ou protégées à partir du lancement du plan d'actions
- f/des zones délaissées par l'agriculture, par typologie ; puis des actions effectivement menées sur ces zones par l'action III-1.1.
- g/des châtaigniers greffés (centenaires/nouvellement plantés, réussite/échec des greffes après x années)
- h/de la consommation en bois par les collectivités

4/Définir des zonages sur lesquels des actions différentes seront menées
5/ Actualiser la base de données tout les ans.

Chargé de projet :
Animateur de la CFT

Partenaires techniques potentiels :	**Structures associées :**
CPIE Sèvre et Bocage, CRPF, Mission Bocage	Chambre d'agriculture, Vendée Eau, EPTB Sèvre Nantaise, GéoVendée

Financeurs identifiés :
FEADER (mesure 16.8)

Temps d'animation :
2017 : 183 jours dont 60 jours de l'animateur CFT
2018 / 2019 : 13 jours dont 5 jours l'animateur CFT

Échéancier :
Fin 2017
*Pour les parties b, c, et d, l'état des lieux sera complété tout au long du plan d'actions. Le travail effectué avant fin 2017 concernera :
-la date de la dernière coupe évaluée par photo aérienne sur toute la surface forestière
-les données complètes (b, c et d). pour toutes les propriétés de 10ha et plus
-l'identification des massifs mal desservis

Suivi et évaluation du projet :	**Résultat attendu :**
• base de données effectivement en place • thématiques de la base de données mises à jour moins d'un an auparavant.	• base de données en place • toutes les thématiques à jour

Projet provisoire

Action N° II-1.1

AXE N° II : Améliorer la prise en compte des éléments boisés dans les exploitations agricoles et le long des voiries.

Objectif n° 1 : Favoriser la gestion durable du maillage bocager à l'échelle des exploitations et le long des voiries, via un soutien technique

Action n° 1 : Apporter un soutien technique à l'entretien, la gestion, l'exploitation et la valorisation des haies, auprès des agriculteurs et des agents des collectivités

Périmètre de l'action :
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Les Plans de Gestions de Haies, dans leur forme actuelle, ne permettent pas de garantir une gestion durable du maillage bocager de l'exploitation. De plus, un grand nombre d'agriculteurs ayant des PGH sont demandeurs d'un suivi afin d'apporter des modifications éventuelles en fonction du contexte de l'exploitation.
- Un grand nombre d'agriculteurs sont demandeurs d'un accompagnement technique afin d'adapter l'entretien de leurs haies, ou de choisir les essences les plus adaptées pour les valoriser au mieux à terme.
- Avec la diminution du nombre d'agriculteurs (donc l'agrandissement des exploitations) et la « céréalisation » de l'agriculture, les haies sont souvent perçues comme une contrainte.
- La sensibilisation des agriculteurs à la gestion du bocage nécessitera «la preuve par l'exemple ». Avoir des données technico-économiques locales pourrait être un argument incitatif.
- Les broyages effectués le long des haies, au bord des voiries, empêchent la régénération naturelle de s'installer.
- En parallèle de la diminution du linéaire de haies depuis 2007, on observe une augmentation des tailles sommitales sur les linéaires de haies restantes.
- L'exploitation tardive des arbres têtards, ainsi qu'une coupe effectuée avec un grappin-coupeur à cisaille peuvent être la cause d'une mauvaise reprise des rejets.

Objectifs de l'action :

- Palier la diminution du linéaire de haies et favoriser leur régénération naturelle.
- Améliorer l'intégration de la haie au fonctionnement de l'exploitation agricole.
- Optimiser la valorisation du potentiel de bois au sein des haies afin d'augmenter les revenus relatifs aux haies pour les agriculteurs.
- Sensibiliser les agriculteurs aux fonctions des haies (paysager, préservation des sols /de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau) afin d'améliorer leur fonctionnalité.
- Analyser les pratiques actuelles pour favoriser celles qui sont les plus adaptées aux objectifs définis (bois-énergie, bois d'œuvre, etc…).

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Contrats Territoriaux de Bassins Versants
- Mesures Agro-Environnementales Climatiques
- PCAET
- Actions N° I-1.1 ; II-2.1; III-1.1

Projet Provisoire

Public cible :
Exploitants agricoles

Descriptif de l'action :
a) PGH :
1/ Réunir les partenaires techniques et les exploitants agricoles ayant actuellement un PGH afin de définir les critères à ajouter et le suivi à mettre en place.
2/Mettre en œuvre les nouveaux Plans de Gestion de Haies et leur suivi.

b) Diagnostics agro-bocagers et agro-forestiers à l'échelle de la parcelle :
1/ Mettre en place des critères à intégrer pour les diagnostics bocagers, en collaboration avec le comité technique « BOISements » et les partenaires techniques.
2/Communiquer auprès des agriculteurs sur le projet et mettre en œuvre les diagnostics.

c) Outil de suivi des techniques d'entretien de haies :
1 / Organiser des réunions entre agriculteurs et partenaires techniques, afin de déterminer les pratiques à suivre, la régularité du suivi, et le mode de stockage et de traitement des données
2/ Mettre en œuvre le suivi
3/ Mettre en place un document de synthèse et diffusion auprès des agriculteurs de la communauté de communes.

d) Sensibilisation à la gestion :
1/Organiser des réunions entre partenaires techniques et exploitants agricoles afin de définir les thématiques à aborder et définir les exploitations agricoles potentielles pour les visites
2/ Organiser des « chantiers exemples » / portes ouvertes d'exploitation /groupes de travail sur les thématiques sélectionnées.
3/ Identifier les pratiques d'entretien des haies à l'échelle communale, former les agents des collectivités à la gestion des accotements en bord de voiries et à la sélection sylvicole, et proposer un cahier des charges communautaire type de gestion des accotements

Chargé de projet :
a) Chambre d'agriculture
b) Mission Bocage
c) et d) Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :	**Structures associées :**
c) et d) Mission Bocage, Union des CUMA	CPIE Sèvre et Bocage, ONCFS, Union des CUMA, Atlanbois, Chambre d'agriculture, Mission bocage, comité « BOISements », exploitants agricoles

Financeurs identifiés :
a) CRBV Sèvre Nantaise + Contrat Nature

Temps d'animation :
a) 2017/2018 : 40 jours ; 2019 : 60 jours
b) 2017 / 2018 /2019 : 30 jours
c) 2017 : 10 jours dont 5 jours de l'animateur CFT ; 2018/2019 : 8 jours, dont 4 de l'animateur CFT
d) 2017/2018/2019 : 10 jours dont 5 jours de l'animateur CFT

Échéancier:
Étapes a-1/ ; b-1/ ; c-1 ; c-2 ; d-1 : mi-2017
Étapes a-2 ; b-2 ; c-3 ; d-2 : fin du plan d'action

Projet provisoire

Suivi et évaluation du projet :	Résultat attendu :
• Nombre de nouveaux PGH mis en place, et nombre d'heures passées à leur suivi • Linéaire de haie géré durablement • Nombre de diagnostics parcellaires effectués • Linéaire moyen arraché suite au regroupement d'exploitations (comparé au linéaire moyen arraché avant la mise en place du projet / en dehors du périmètre d'action) • Linéaire taillé au carré (comparé au linéaire taillé au carré au lancement du projet) • Mise en place de l'outil de suivi des techniques d'entretien • Nombre d'agriculteurs intéressés par le document de synthèse • Nombre de chantiers exemples/portes ouvertes d'exploitation organisés et fréquentation	• Tous les PGH à jour et suivi • PGH pour au minimum 10% des agriculteurs du territoire (30 PGH) ou au minimum 20% du linéaire de haies gérées durablement. • Diagnostics parcellaires effectués sur au minimum 80% des regroupements d'exploitation et auprès de minimum 10% des agriculteurs des communes du sud-ouest (18 agriculteurs) • 0 m de haie fonctionnelle arraché suite au diagnostic. • Réduction de 50% du linéaire taillé au carré sur la communauté de communes • Diffusion auprès de tous les agriculteurs du territoire, du document technico-économique sur les techniques d'entretien • Au minimum une porte ouverte/an pour chaque thématique à aborder

Action N°III-2.1

AXE N° III : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local.

Objectif n° 2 : Préserver le patrimoine paysager et génétique local

Action n° 1 : Protéger une partie des éléments boisés grâce aux documents d'urbanisme

Périmètre de l'action :
Communauté de communes du Pays de Pouzauges

Constats :
- le linéaire de haies sur la communauté de communes a fortement diminué depuis 2007.
- Il paraît important de garantir le maintien, au minimum, de certaines haies ayant un rôle important (continuité écologique, qualité de l'eau, …) et ne gênant potentiellement pas l'exploitation agricole.

Objectifs de l'action :
Garantir la protection de linéaires de haies jouant un rôle important, et d'intérêt collectif.

Liens avec les autres actions et politiques locales :
- Contrats Territoriaux de Bassins Versants
- Trame Verte et Bleue
- Mesures Agro-Environnementales Climatiques
- Mesure BCAE 7 de la PAC.
- Article L126-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Actions n'° II-2.1

Public cible :
Exploitants agricoles, communes, privés

Descriptif de l'action :
1/ Effectuer un état des lieux du maillage bocager
2/ Recenser les haies ayant un rôle majeur et n'étant pas un frein aux exploitations agricoles.
3/ Protéger les haies concernées par l'étape (2), en concertation avec les exploitants agricoles.
4/ Communiquer sur les possibilités de soutien financier pour les linéaires protégés
5/ Mettre en place un suivi par le comité technique « BOISements »

Chargé de projet :
Service urbanisme CC

Partenaires techniques potentiels :	**Structure associée :**
CPIE Sèvre et Bocage	Mission Bocage

Financeurs identifiés :
Contrat Nature

Temps d'animation :
2017/2018 : 5 jours

Échéancier :
Fonction de l'avancement du PLUI

Suivi et évaluation du projet :	**Résultat attendu** :
• État du linéaire bocager classé au moment de l'évaluation	• Maintien et gestion durable de 100% du linéaire classé

Projet provisoire

Action N°IV-2.1

AXE N° IV : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel

Objectif n° 2 : Former les propriétaires forestiers à la sylviculture

Action n° 1 : Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles et organiser des formations auprès des propriétaires forestiers.

Périmètre de l'action :
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :
Certains propriétaires forestiers, seraient toujours intéressés par les formations à la diversification des itinéraires sylvicoles, initiées en 2006. Ils sont aussi demandeurs d'un bilan concernant les éclaircies effectuées (action I-1.1) afin de connaître les avantages / inconvénients de chaque itinéraire sylvicole, et leurs conditions de réussite.

Objectifs de l'action :
- Donner des outils aux propriétaires forestiers intéressés par une diversification des itinéraires sylvicoles, afin qu'ils connaissent les conditions de réussite, les objectifs en terme de produit, et les implications technico-économiques de chaque itinéraire sylvicole.
- Dynamiser les coupes d'éclaircies afin d'augmenter la part de production de bois d'œuvre dans les peuplements forestiers.

Liens avec les autres actions et politiques locales :
- Actions N° I-1.1 ; I-2.1 ; IV-2.2 ; V-1.3 ; VI-2.4
- PCAET

Public cible :
Propriétaires forestiers

Descriptif de l'action :
a) Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles :
1/ Effectuer l'état des lieux des éclaircies ayant été effectuées par le passé (réaction des houppiers, croissance en diamètre, état sanitaire, ...)
2/ Choisir les parcelles présentant le plus grand panel possible d'itinéraires sylvicoles, de potentiels de station, d'âge de peuplements (à adapter tous les 4 à 5 ans)
3/ Mettre en place un document explicatif pour chaque parcelle : densité de tiges à l'ha, G, G éclaircie, coût exploitation, type de valorisation des produits sortis ...

b) Organiser les formations :
1/ Suite à l'action I-2.1, identifier les propriétaires forestiers potentiellement intéressés par les formations. Communiquer sur la mise en place des formations auprès de ces propriétaires
2/ Organiser et mettre en œuvre les journées de formations.

Chargé de projet :
CRPF

Projet provisoire

Partenaires techniques potentiels :	
Financeurs identifiés : FEADER (mesure 16.8)	
Temps d'animation : 2017 : 15 jours 2018/2019 : 5 jours	
Échéancier : Étapes a-1 ; a-2 ; a-3 : fin 2017 Étapes b : début : 2108. Durée du plan d'action	
Suivi et évaluation du projet : • Mise en place du dispositif « parcelles exemples » • Constitution du document explicatif • Nombre de formations organisées et fréquentation	**Résultat attendu :** • Dispositif en place et mis à jour • Document explicatif mis en place • Au moins 5 formations / an à partir de la mise en place du dispositif, et fréquenté par minimum 50% des propriétaires intéressés (identifiés par l'enquête)

Action N° V-2.1

AXE N° V : Améliorer la valorisation du bois local

Objectif n° 2 : Favoriser l'utilisation du bois local dans les aménagements et les bâtiments locaux

Action n° 1 : Évaluer les besoins et mettre en œuvre un aménagement/une construction utilisant du bois local

Périmètre de l'action :
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :
- Possibilité d'utiliser le bois dans les aménagements/constructions communales.
- Utilisation du bois local plus importante par les communes, mais encore une marge de manœuvre possible.

Objectifs de l'action :
- Avoir une idée globale des types d'aménagements nécessaires aux communes, et pouvant intégrer l'utilisation du bois local.
- Savoir quelles qualités et quantités seraient potentiellement nécessaires pour répondre à ces besoins
- Mettre en place des exemples de constructions et/ou d'aménagements utilisant du bois local, afin de sensibiliser la population à son utilisation et de **mettre en route une dynamique de consommation, qui elle, dynamisera la filière.**

Liens avec les autres actions et politiques locales :
- Action n° I-1.1 ; V-1.1 ; V-1.2 ; V-1.3
- PCAET

Public cible :
Collectivités (Communes, Communauté de Communes)

Descriptif de l'action :

1/ Inventorier les besoins des communes en terme d'aménagement, de construction, …
2/ Évaluer pour chaque type d'aménagement potentiel, la qualité/quantité de bois local qui pourrait y être intégré.
3/ Mettre à jour l'inventaire tous les ans
4/ Choisir un (ou plusieurs) projets de construction faisables avec les qualités/quantités de bois disponibles actuellement (cf action I-1.1)
5/ Lancer un concours d'idées (CAUE)
6/ Trouver la matière première et organiser le séchage si nécessaire
7/ Lancer un appel d'offre maîtrise d'œuvre « sans fourniture de matière »
8/ Mettre en œuvre la construction (étudier la possibilité de mettre en œuvre un chantier participatif)

Chargé de projet :
Animateur CFT

Partenaires techniques potentiels :
Atlanbois, élus, CAUE

Projet provisoire

Financeurs identifiés : FEADER (mesure 16.8)	
Temps d'animation et coût éventuel d'investissement : 2017/2018/2019 : 10 jours, dont 10 jours d'animateur CFT + coûts des aménagements /constructions	
Échéancier et temps d'animation : Étapes 1-2 : 2017 Étapes 3 à 6 : 2018 Étapes 7- 8 : 2019 (si le séchage n'est pas nécessaire) / 2021 (si le séchage est nécessaire)	
Suivi et évaluation du projet : • État des lieux effectué • État des lieux à jour. • Nombre de projets mis en œuvre • Nombre d'acteurs locaux impliqués dans la construction / l'aménagement • Bénéfices économiques générés par la mise en place de la construction / de l'aménagement.	**Résultat attendu :** • Au minimum un aménagement/ une construction par commune mis en place

visoire

Action N°VI-2.3

AXE N° VI : Sensibiliser à l'importance de l'entretien des boisements et à l'utilisation du bois local, et communiquer sur l'existant

Objectif n° 2 : Informer sur les différentes utilisations et utilisateurs du bois local

Action n° 3 : Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux

Périmètre de l'action :
Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Constats :

- Une utilisation plus importante du bois local dans les aménagements et constructions communales
- Un potentiel quantitatif de bois sur la communauté de commune permettant un usage beaucoup plus important localement.
- Une sous-valorisation de la qualité des boisements

Objectifs de l'action :

- Valoriser les plaquettes contenant des particules fines, ne pouvant être utilisées par les chaufferies locales
- Développer l'utilisation, par la population locale, des bois locaux pour l'aménagement, la construction ou l'ameublement.
- Sensibiliser la population locale sur les potentiels locaux de production et d'utilisation du bois, en terme de quantité et de qualité.

Liens avec les autres actions et politiques locales :

- Actions de l'objectif IV-2, action VI-1.1 (sensibilisation à l'importance de la mécanisation)

Public cible :
Population locale, élus

Descriptif de l'action :
a) Exposition itinérante
1/Organiser des réunions entre partenaires techniques afin de définir les thématiques à aborder, les supports de présentation à utiliser
2/Mettre en place l'exposition

b) « Fête du bois »
1/ Définir les thématiques à aborder, les potentiels intervenants extérieurs à faire venir (ex : « le châtaignier dans la construction », « bois bocager de construction », « bois de paillage », ...) ...
2/ Mettre en place la « fête du bois » et communiquer sur l'exposition

c) Sensibiliser les élus à l'utilisation du bois pour les bâtiments collectifs (journées d'information, visites, ...) : énergie, paillage, aménagements extérieurs, construction, ...

Projet provisoire

Chargé de projet : a) Animateur CFT b) CPIE Sèvre et Bocage c) Atlanbois , Relai bois énergie départemental, SydeV	
Partenaires techniques potentiels : a) CPIE Sèvre et Bocage, Atlanbois b) Atlanbois	**Structures associées :** Relai bois énergie départemental, SyDev, CAUE
Financeurs identifiés : FEADER (mesure 16.8)	
Temps d'animation : 2017 : 10 jours dont 5 jours de l'animateur CFT 2018/2019 : 8 jours dont 4 jours de l'animateur CFT	
Échéancier : a) et b) Fin 2017 (suivi : durée du plan d'actions) c) durée du plan d'actions	
Suivi et évaluation du projet : • Fête du bois organisée. Fréquentation. • Exposition itinérante mise en place • Nombre de journées de formation/ visites	**Résultat attendu :** • Au moins une fête du bois d'organisée • Exposition itinérante mise en place • Au moins 2 journées de formation/an

Provisoire

ANNEXE 9 : Répartition du temps d'animation pour les différentes actions (Source : Mélanie OLIVIER)

n°	titre	Sous-partie	année(s)	montant						Chargé de projet	Partenaire Technique
				2017 (jr)	2017 (jr animateur CFT)	2018(jr)	2018 (jr animateur CFT)	2019 (jr)	2019 (jr animateur CFT)		
I-1.1	Base de données	collecte données propriétaires / peuplements / desserte	2017	60		5		5			CRPF
		collecte données haies		60							CPIE
		structuration + collecte données consommations de bois/zones délaissées		3	60	3	5	3	5	Pays de Pouzauges	MB
I-1.2	Enquête propriétaires		2017	40						CRPF	
I-2.2	Étude de filière		2017	5	20	2	5	2	5	Pays de Pouzauges	CRPF
I-2.3	comité technique "BOISements"		2017/2018/2019		2		2		2	Pays de Pouzauges	
II-1.1	Soutien technique à la gestion des haies	PGH	2017/2018/2019	40		40		60		Chambre d'agriculture	
		Diagnostics parcellaires		30		30		30		Mission Bocage	
		Outils suivi		5	5	4	4	4	4	Pays de Pouzauges	FD CUMA, MB (1/4-1/4)
		Formations gestion		5	5	5	5	5	5	Pays de Pouzauges	FD CUMA, MB (1/4-1/4)
II-2.1	Soutien financier à la gestion des haies	Mécénat Carbone	2017/2018/2019	15	5	10	10	10	10	Pays de Pouzauges	MB
		Soutien à la plantation		10	10					Pays de Pouzauges	CPIE
		Subvention investissement matériel			5					Pays de Pouzauges	
III-1	Outil valorisation zones délaissées		2018/2019			3	10		5	Pays de Pouzauges	CRPF, Chambre d'Agriculture, Atlanbois
III-2	pépinière "végétal local"		2018/2019			20		20		CPIE	MB
III-3	châtaignier à fruits		2017/2018/2019	80		80		80		CPIE	MB
III-4	classement haies		2017/2018	5		5				Pays de Pouzauges	CPIE
IV-1.1	Regroupement propriétaires forestiers		2018/2019			13		13		CRPF	
IV-1.2	Foncier forestier		2018/2019			13		13		CRPF	
IV-2.1	Placettes + formations		2017/2018/2019	15		5		5		CRPF	
IV-2.2	DGD		2018/2019			13		13		CRPF	
IV-3.1	Desserte forestière		2018/2019			10		10		CRPF	
V-1.1	Mise en relation filière		2018/2019		5		10		10	Pays de Pouzauges	Atlanbois
V-1.2	Soutien financier filière		2018/2019		10		10		10	Pays de Pouzauges	Atlanbois
V-1.3	Valorisation bois d'éclaircies		2017	2	2	2	2	2	2	Pays de Pouzauges	CRPF
V-2.1	Besoin en bois des collectivités et construction/aménagement		2017/2018/2019		10		10		10	Pays de Pouzauges	Atlanbois, CAUE
V-2.2	Utilisation bois dans ZA/lotissements		2017		5					Pays de Pouzauges	Atlanbois
V-3.1	Organisation des chaudières		2017		10		5		5	Pays de Pouzauges	Atlanbois, FD CUMA, SyDev
V-3.2	Développer demande en bois énergie		2017/2018/2019	5		5		5		FD CUMA / Atlanbois	SyDev
VI-1.1	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion des boisements	sentier	2017/2018/2019				20			Pays de Pouzauges	
		film / livre					20			Pays de Pouzauges	CPIE
		interventions dans les écoles		20	2	20	2	20	2	Pays de Pouzauges	CPIE
VI-2.1	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux différents usages des bois		2017/2018/2019	10	10	10	10	10	10	Pays de Pouzauges	MB, Atlanbois
VI-2.2	Sensibiliser les agents des collectivités à l'usage des bois		2017/2018/2019		10		10		10	Pays de Pouzauges	Atlanbois
VI-2.3	Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois (expo itinérante + fete du bois)		2017/2018/2019	5	5	4	4	4	4	Pays de Pouzauges CPIE (1/2-1/2)	
VI-2.4	Informer les propriétaires forestiers		2017		5		5		5	Pays de Pouzauges	CRPF
VII-1	Animer la charte et communiquer		2017/2018/2019		15		15		15	Pays de Pouzauges	

ANNEXE 10 : Répartition des coûts annuels et subventions éventuelles pour les différentes actions (Source : Mélanie OLIVIER)

n°	titre	Sous-partie	Chargé de projet		Tps tot (nb jr)	Cout temps animation	cout inv matériel	Cout animation pour la Comm Comm (2017)	Cout inv pour la ComCom	Source subvention (tps animation)	Source Subvention (inv)
I-1.1	Base de données	collecte données propriétaires / peuplements / desserte	CRPF		60	12000	0	0	0	FEADER 16.8	/
		collecte données haies	CPIE		60	12000	0	12000	0	/	/
		structuration + collecte données consommations de bois/zones délaissées	Pays de Pouzauges		63	12600	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-1.2	Enquête propriétaires		CRPF		40	8000	900	0	900	FEADER 16.8	/
I-2.2	Étude de filière		Pays de Pouzauges		25	5000	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-2.3	comité technique "BOISements"		Pays de Pouzauges		2	400	0	0	0	FEADER 16.8	/
II-1.1	Soutien technique à la gestion des haies	PGH	Chambre d'agriculture		40	8000	0	1600	0	Contrat Nature	/
		Diagnostics parcellaires	Mission Bocage		30	6000	0	1200	0	Contrat Nature	/
		Outils suivi	Pays de Pouzauges		10	2000	0	400	0	Contrat Nature	/
		Formations gestion	Pays de Pouzauges		10	2000	0	2000	0	/	/
II-2.1	Soutien financier à la gestion des haies	Mécénat Carbone	Pays de Pouzauges		20	4000	0	4000	0	/	/
		Soutien à la plantation	Pays de Pouzauges		20	4000	32000	800	6400	Contrat Nature	Contrat Nature
		Subvention investissement matériel	Pays de Pouzauges		5	1000	5000	1000	500	/	LEADER
III-1	Outil valorisation zones délaissées		Pays de Pouzauges		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
III-2	pépinière "végétal local"		CPIE		0	0	0	0	0	Contrat Nature	/
III-3	châtaignier à fruits		CPIE		80	16000	0	3200	0	Appel à projet bocage	/
III-4	classement haies		CPIE		5	1000	0	200	0	Contrat Nature	/
IV-1.1	Regroupement propriétaires forestiers		CRPF		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-1.2	Foncier forestier		CRPF		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-2.1	Placettes + formations		CRPF		15	3000	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-2.2	DGD		CRPF		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-3.1	Desserte forestière		CRPF		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	FEADER 4.3.2
V-1.1	Mise en relation filière		Pays de Pouzauges		5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-1.2	Soutien financier filière		Pays de Pouzauges		10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	FEADER 6.4
V-1.3	Valorisation bois d'éclaircies		Pays de Pouzauges		4	800	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-2.1	Besoin en bois des collectivités et construction/aménagement		Pays de Pouzauges		10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-2.2	Utilisation bois dans ZA/lotissements		Pays de Pouzauges		5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-3.1	Organisation des chaudières		Pays de Pouzauges		10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-3.2	Développer demande en bois énergie		FD CUMA		5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-1.1	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion des boisements	sentier	Pays de Pouzauges		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
		film / livre	Pays de Pouzauges		0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
		interventions dans les écoles	CPIE		22	4400	0	0	0	FEADER 16.8	
VI-2.1	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux différents usages des bois		Pays de Pouzauges		20	4000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-2.2	Sensibiliser les agents des collectivités à l'usage des bois		Pays de Pouzauges		10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-2.3	Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois (expo itinérante + fete du bois)		Pays de Pouzauges		10	2000	2000	0	2000	FEADER 16.8	/
VI-2.4	Informer les propriétaires forestiers		Pays de Pouzauges		5	1000	1150	0	1150	FEADER 16.8	/
VII-1	Animer la charte et communiquer		Pays de Pouzauges		15	3000	0	0	0	FEADER 16.8	/

Cout 2017pour la Comcom	26400	10950
Cout 2017 / hab pour la Com com	1,14	0,47
Prise en charge par FEADER 16.8	67200	
Prise en charge CN	16800	
Pris en charge Agence de l'eau	0	
Prise en charge par appel à projet Bocage	12800	

n°	titre	Sous-partie	Chargé de projet	Tps tot (nb jr)	2018 Cout temps animation	cout inv matériel	Cout animation pour la Comm Comm	Cout inv pour la Comm Comm	Source subvention (tps animation)	Source Subvention (autre)
I-1.1	Base de données	collecte données propriétaires / peuplements / desserte	CRPF	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
		collecte données haies	CPIE	0	0	0	0	0	/	/
		structuration + collecte données consommations de bois/zones délaissées	Pays de Pouzauges	8	1600	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-1.2	Enquête propriétaires		CRPF	0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-2.2	Étude de filière		Pays de Pouzauges	7	1400	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-2.3	comité technique "BOISements"		Pays de Pouzauges	2	400	0	0	0	FEADER 16.8	/
II-1.1	Soutien technique à la gestion des haies	PGH	Chambre d'agriculture	40	8000	0	0	0	Agence de l'eau	/
		Diagnostics parcellaires	Mission Bocage	30	6000	0	1200	0	Contrat Nature	/
		Outils suivi	Pays de Pouzauges	8	1600	0	320	0	Contrat Nature	/
		Formations gestion	Pays de Pouzauges	10	2000	0	2000	0	/	/
II-2.1	Soutien financier à la gestion des haies	Mécénat Carbone	Pays de Pouzauges	20	4000	0	4000	0	/	/
		Soutien à la plantation	Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	Contrat Nature	Contrat Nature
		Subvention investissement matériel	Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	/	LEADER
III-1	Outil valorisation zones délaissées		Pays de Pouzauges	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
III-2	pépinière "végétal local"		CPIE	20	4000	0	800	0	Contrat Nature	/
III-3	châtaignier à fruits		CPIE	80	16000	0	3200	0	Appel à projet bocage	/
III-4	classement haies		CPIE	5	1000	0	200	0	Contrat Nature	/
IV-1.1	Regroupement propriétaires forestiers		CRPF	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-1.2	Foncier forestier		CRPF	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-2.1	Placettes + formations		CRPF	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-2.2	DGD		CRPF	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-3.1	Desserte forestière		CRPF	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	FEADER 4.3.2
V-1.1	Mise en relation filière		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-1.2	Soutien financier filière		Pays de Pouzauges	10	2000	10000	0	1000	FEADER 16.8	FEADER 6.4
V-1.3	Valorisation bois d'éclaircies		Pays de Pouzauges	4	800	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-2.1	Besoin en bois des collectivités et construction/aménagement		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-2.2	Utilisation bois dans ZA/lotissements		Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-3.1	Organisation des chaudières		Pays de Pouzauges	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-3.2	Développer demande en bois énergie		FD CUMA	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-1.1	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion des boisements	sentier	Pays de Pouzauges	20	4000	12000	0	12000	FEADER 16.8	/
		film / livre	Pays de Pouzauges	20	4000	5000	0	5000	FEADER 16.8	/
		interventions dans les écoles	CPIE	22	4400	0	0	0	FEADER 16.8	
VI-2.1	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux différents usages des bois		Pays de Pouzauges	20	4000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-2.2	Sensibiliser les agents des collectivités à l'usage des bois		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-2.3	Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois (expo itinérante + fete du bois)		Pays de Pouzauges	8	1600	2000	0	2000	FEADER 16.8	/
VI-2.4	Informer les propriétaires forestiers		Pays de Pouzauges	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VII-1	Animer la charte et communiquer		Pays de Pouzauges	15	3000	0	0	0	FEADER 16.8	/

Cout 2018 pour la Comcom	11720	20000
Cout 2018 / hab pour la Com com	0,51	0,86
Prise en charge FEADER	50600	
Prise en charge CN	10080	
Pris en charge Agence de l'eau	8000	
Prise en charge par appel à projet Bocage	12800	

n°	titre	Sous-partie	Chargé de projet	2019						
				Tps tot (nb jr)	Cout temps animation	cout total (tps + inv matériel)	Cout animation pour la Comm Comm	Cout inv pour la Comm Comm	Source subvention (tps animation)	Source Subvention (autre)
I-1.1	Base de données	collecte données propriétaires / peuplements / desserte	CRPF	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
		collecte données haies	CPIE	0	0	0	0	0	/	/
		structuration + collecte données consommations de bois/zones délaissées	Pays de Pouzauges	8	1600	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-1.2	Enquête propriétaires		CRPF	0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-2.2	Étude de filière		Pays de Pouzauges	7	1400	0	0	0	FEADER 16.8	/
I-2.3	comité technique "BOISements"		Pays de Pouzauges	2	400	0	0	0	FEADER 16.8	/
II-1.1	Soutien technique à la gestion des haies	PGH	Chambre d'agriculture	60	12000	0	0	0	Agence de l'eau	/
		Diagnostics parcellaires	Mission Bocage	30	6000	0	1200	0	Contrat Nature	/
		Outils suivi	Pays de Pouzauges	8	1600	0	320	0	Contrat Nature	/
		Formations gestion	Pays de Pouzauges	10	2000	0	2000	0	/	/
II-2.1	Soutien financier à la gestion des haies	Mécénat Carbone	Pays de Pouzauges	20	4000	0	4000	0	/	/
		Soutien à la plantation	Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	Contrat Nature	Contrat Nature
		Subvention investissement matériel	Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	/	LEADER
III-1	Outil valorisation zones délaissées		Pays de Pouzauges	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
III-2	pépinière "végétal local"		CPIE	20	4000	0	800	0	Contrat Nature	/
III-3	châtaignier à fruits		CPIE	80	16000	0	3200	0	Appel à projet bocage	/
III-4	classement haies		CPIE	0	0	0	0	0	Contrat Nature	/
IV-1.1	Regroupement propriétaires forestiers		CRPF	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-1.2	Foncier forestier		CRPF	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-2.1	Placettes + formations		CRPF	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-2.2	DGD		CRPF	13	2600	0	0	0	FEADER 16.8	/
IV-3.1	Desserte forestière		CRPF	10	2000	30000	0	3000	FEADER 16.8	FEADER 4.3.2
V-1.1	Mise en relation filière		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-1.2	Soutien financier filière		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	FEADER 6.4
V-1.3	Valorisation bois d'éclaircies		Pays de Pouzauges	4	800	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-2.1	Besoin en bois des collectivités et construction/aménagement		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-2.2	Utilisation bois dans ZA/lotissements		Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-3.1	Organisation des chaudières		Pays de Pouzauges	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
V-3.2	Développer demande en bois énergie		FD CUMA	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-1.1	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion des boisements	sentier	Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
		film / livre	Pays de Pouzauges	0	0	0	0	0	FEADER 16.8	/
		interventions dans les écoles	CPIE	22	4400	0	0	0	FEADER 16.8	
VI-2.1	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de boisements aux différents usages des bois		Pays de Pouzauges	20	4000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-2.2	Sensibiliser les agents des collectivités à l'usage des bois		Pays de Pouzauges	10	2000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VI-2.3	Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois (expo itinérante + fete du bois)		Pays de Pouzauges	8	1600	2000	0	2000	FEADER 16.8	/
VI-2.4	Informer les propriétaires forestiers		Pays de Pouzauges	5	1000	0	0	0	FEADER 16.8	/
VII-1	Animer la charte et communiquer		Pays de Pouzauges	15	3000	0	0	0	FEADER 16.8	/

Cout 2019 pour la Comcom	11520	5000
Cout 2019 / hab pour la Com com	0,50	0,22
Prise en charge FEADER	41000	
Prise en charge CN	9280	
Pris en charge Agence de l'eau	12000	
Prise en charge par appel à projet Bocage	12800	

ANNEXE 11 : Priorisation des actions par les élus du Comité de Pilotage « Ressources et énergie », en charge de la CFT, lors de la réunion du 21/06/16 (Source : Mélanie OLIVIER)

Plan d'Actions

Actions et Objectifs à prioriser

	Priorisation des objectifs	Priorisation des actions
AXE I : Améliorer la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un observatoire		
Objectif 1 : Mettre en place et actualiser une base de données sur le patrimoine bocager local et ses acteurs.		
Action 1 : Définir une structure de base de données et la mettre en place.		
Objectif 2 : Connaître les acteurs du bocage, leurs pratiques et leurs objectifs		
Action 1 : Effectuer une enquête auprès des propriétaires forestiers		
Action 2 : Mettre à jour l'étude de filière		
Action 3 : Mettre en place un observatoire des prix du bois		
Action 4 : Constituer un comité technique référent « bois-bocage »		
Action 5 : Mettre en place un outil de suivi de gestion des haies afin de déterminer les pratiques les plus efficaces		
AXE II : Améliorer la prise en compte du bocage dans les exploitations agricoles afin de pérenniser le maillage bocager dans sa diversité et sa fonctionnalité.		
Objectif 1 : Garantir la pérennité du maillage bocager		
Action 1 : Revoir les PGH et leur accompagnement.		
Action 2 : Proposer des diagnostics bocagers lors de l'agrandissement des exploitations agricoles.		
Action 3 : Classer une partie du linéaire de haies grâce aux documents d'urbanisme		
Objectif 2 : Favoriser la gestion durable des haies via un soutien financier auprès des exploitants agricoles		
Action 1 : Soutenir financièrement la plantation et l'entretien des haies via un mécénat d'entreprises basé sur la quantification du carbone stocké		
Action 2 : Soutenir financièrement la plantation et l'entretien des haies ayant un rôle important pour l'amélioration de la qualité de l'eau		
Action 3 : Exonérer la taxe foncière des parcelles cadastrales ayant des haies classées		
Action 4 : Financer l'achat de matériel afin d'améliorer la qualité de l'entretien et de l'abattage des arbres de haies		
Objectif 3 : Développer / Structurer la filière bois énergie locale		
Action 1 : Améliorer l'organisation de l'approvisionnement des chaudières locales.		

Action 2 : Développer la demande locale en bois énergie.		
Objectif 4 : Valoriser et préserver le patrimoine paysager et génétique local		
Action 1 : Mettre en place un outil d'aide à la décision afin de valoriser les zones agricoles actuellement délaissées et le diffuser.		
Action 2 : Lancer un partenariat avec une/des pépinière(s) locale(s) afin de développer la plantation de végétaux locaux		
Action 3 : Poursuivre le travail sur le châtaignier à fruit		
AXE III : Dynamiser l'exploitation forestière tout en valorisant au mieux le potentiel stationnel		
Objectif 1 : Mettre en réseau les propriétaires forestiers		
Action 1 : Travailler sur le regroupement de propriétaires forestiers pour la gestion.		
Action 2 : Travailler sur le foncier forestier		
Objectif 2 : Continuer le travail sur la diversification des itinéraires sylvicoles		
Action 1 : Mettre en place un outil de démonstration d'itinéraires sylvicoles		
Action 2 : Organiser des formations auprès des propriétaires forestiers.		
Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité aux parcelles forestières		
Action 1 : Maintenir, restaurer et compléter le réseau de desserte existant		
AXE IV : Améliorer la valorisation du bois local		
Objectif 1 : Soutenir et mettre en lien les entreprises de la filière afin de développer l'utilisation et d'améliorer la valorisation du bois local		
Action 1 : Mettre en relation les entreprises de la filière.		
Action 2 : Soutenir financièrement les entreprises voulant investir dans du matériel afin de développer l'utilisation du bois local		
Action 3 : Explorer les débouchés en aménagements extérieurs pour le bois de première éclaircie des taillis de châtaignier.		
Objectif 2 : Favoriser l'utilisation du bois local dans les aménagements et les bâtiments locaux		
Action 1 : Évaluer les besoins des collectivités, et mettre en œuvre un aménagement/une construction utilisant du bois local		
Action 2 : Mettre en place des clauses d'utilisation minimale de bois local dans les ZA et les lotissements.		
AXE V : Sensibiliser à l'importance de l'entretien du bocage et à l'utilisation du bois local et communiquer sur l'existant.		
Objectif 1 : Sensibiliser à la gestion du bocage, à l'utilité de l'entretien et de l'exploitation des boisements (linéaires ou taillis)		
Action 1 : Sensibiliser le grand public		
Action 2 : Sensibiliser les agriculteurs		

Objectif 2 : Sensibiliser aux différentes utilisations et utilisateurs du bois local.		
Action 1 : Sensibiliser les agriculteurs		
Action 2 : Organiser des formations pour les agents des collectivités sur l'usage des bois locaux.		
Action 3 : Sensibiliser le grand public et les élus aux usages des bois locaux		
Action 4 : Informer les propriétaires forestiers sur la filière et les débouchés		

NB : Dans toutes les fiches actions suivantes, on utilisera la formule « I-1.1 » pour faire référence à l'action 1 de l'objectif 1 de l'axe I.

Action/Objectif prioritaire	
Action/Objectif moyennement prioritaire	
Action/Objectif non prioritaire	